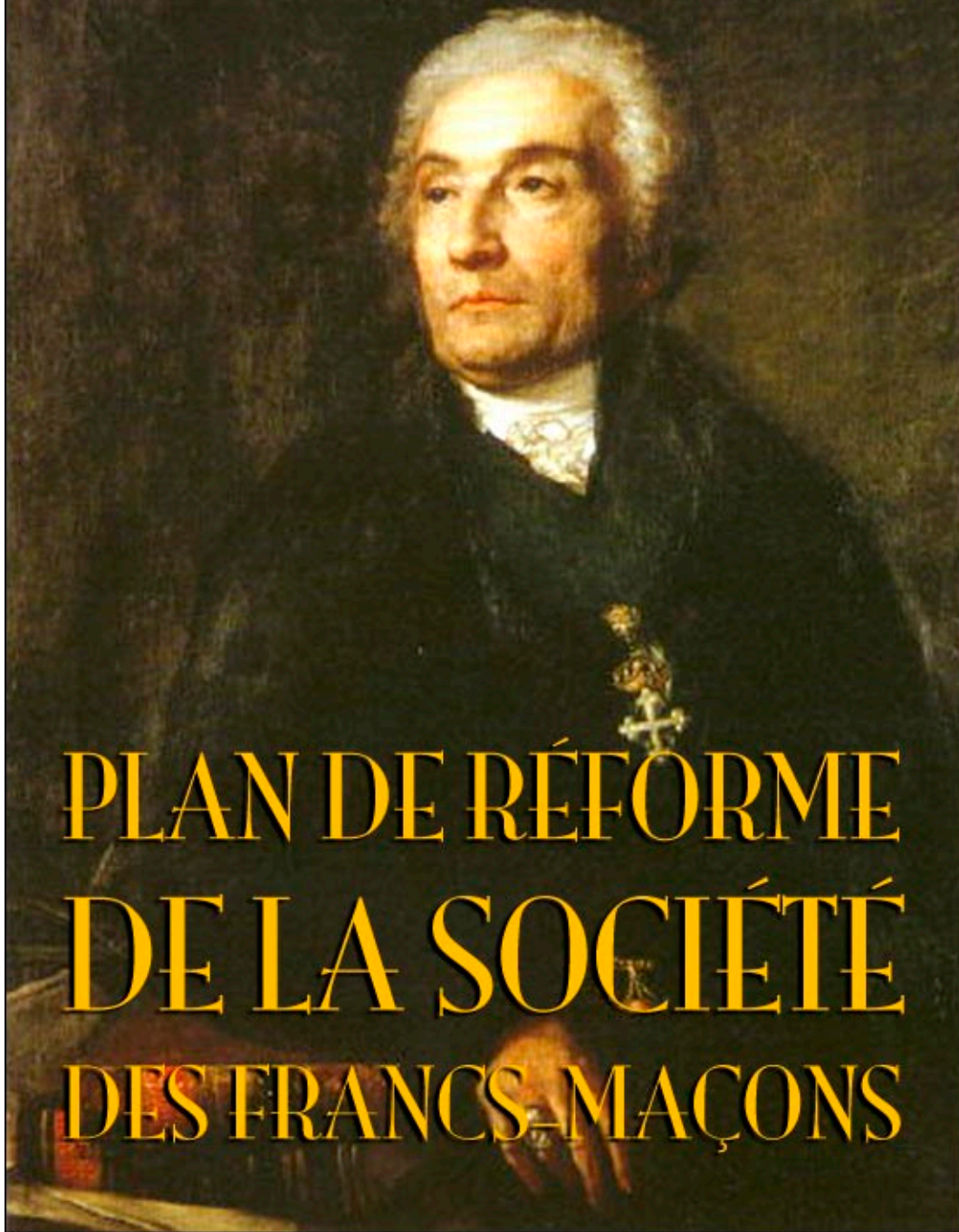


Joseph de Maistre



PLAN DE RÉFORME
DE LA SOCIÉTÉ
DES FRANCS-MAÇONS



LA VOCATION DE L'ARBRE D'OR

est de partager ses admirations avec les lecteurs, son admiration pour les grands textes nourrissants du passé et celle aussi pour l'œuvre de contemporains majeurs qui seront probablement davantage appréciés demain qu'aujourd'hui.

Trop d'ouvrages essentiels à la culture de l'âme ou de l'identité de chacun sont aujourd'hui indisponibles dans un marché du livre transformé en industrie lourde. Et quand par chance ils sont disponibles, c'est financièrement que trop souvent ils deviennent inaccessibles.

La belle littérature, les outils de développement personnel, d'identité et de progrès, on les trouvera donc au catalogue de l'Arbre d'Or à des prix résolument bas pour la qualité offerte.

LES DROITS DES AUTEURS

Cet e-book est sous la protection de la loi fédérale suisse sur le droit d'auteur et les droits voisins (art. 2, al. 2 tit. a, LDA). Il est également protégé par les traités internationaux sur la propriété industrielle.

Comme un livre papier, le présent fichier et son image de couverture sont sous copyright, vous ne devez en aucune façon les modifier, les utiliser ou les diffuser sans l'accord des ayant-droits. Obtenir ce fichier autrement que suite à un téléchargement après paiement sur le site est un délit. Transmettre ce fichier encodé sur un autre ordinateur que celui avec lequel il a été payé et téléchargé peut occasionner des dommages informatiques susceptibles d'engager votre responsabilité civile.

Ne diffusez pas votre copie mais, au contraire, quand un titre vous a plu, encouragez-en l'achat. Vous contribuerez à ce que les auteurs vous réservent à l'avenir le meilleur de leur production, parce qu'ils auront confiance en vous.

Joseph de Maistre

Plan de réforme de la Société des Francs-Maçons

Mémoire adressé au duc de Brunswick
Grand-maître de la Maçonnerie Ecossaise
de la Stricte-Observance
A l'occasion du Convent de Wilhemsbad (1782)

Suivi de

Considérations sur la France



© Arbre d'Or, Genève, décembre 2006
<http://www.arbredor.com>
Tous droits réservés pour tous pays

CELSISSIMO PRINCIPI
FERDINANDO DE BRUNSWICK,
IN ORDINE
DILECTISSIMO FRATRI A VICTORIA
VIRO
QUI TANTI MENSURAM NOMINIS IMPLENS,
PACIS ARTIBUS ET BELLI JUXTA INSIGNIS,
EUROPAM QUAM TERRUIT ARMIS,
VIRTUTIBUS ILLUSTRAT,
HOC DE REFORMANDA LIBERORUM-LATOMORUM SOCIETATE
TENTAMEN,
summi obsequii leve monumentum,

D. D. D.

FRATRIS TITULO SUPERBUS,
ADDICTISSIMUS SERVUS,
COMES JOSEPHUS-MARIA M..., IN ORDINE FRATER
J. M. A FLORIBUS

CAMBERII

ANNO R. S. M. D. CC. LXXXII¹

¹ A son Altesse le Prince Ferdinand de Brunswick, en l'ordre très cher Frère *a Victoria*, à l'homme « qui, digne d'un si grand nom » remarqué dans les arts de la Paix comme dans ceux de la Guerre, illustre par ses vertus l'Europe qu'il a terrifiée par ses armes, le comte Joseph-Marie de M... Frère *J. M. a Floribus*, son très dévoué serviteur, fier du titre de Frère, offre ce plan de réforme de la Société des Francs-Maçons, faible témoignage de sa grande déférence. Chambéry. 1782.

*Disciteque o miseri! et rerum cognoscite causas!
Quid summus? Et quidnam victuri gignimur?... Ordo
Qui, datus?... humana qua parte locatus es in re²?*

A PERS., *SATIRES.*

A Son Altesse Sérénissime
Monseigneur le Prince de Brunswick

MONSEIGNEUR,

Si jamais on conçut un projet utile à l'humanité et capable d'illustrer l'inventeur, quand même le succès ne répondrait pas à l'espérance, c'est celui dont Votre Altesse Sérénissime nous fit part dans sa lettre circulaire du 14 septembre 1780.

Porter l'ordre et la sagesse dans l'anarchie maçonnique, rassembler les membres épars d'une société de gens qui s'appellent frères et ne se connaissent pas; proposer à des hommes divisés par l'intérêt, par la jalousie nationale, par les systèmes politiques, religieux et philosophiques, de se réunir, de s'entendre, de signer un traité éternel au nom du ciel et de l'humanité, c'est une entreprise sainte et magnifique, tout à fait digne de Ferdinand de Brunswick.

Votre A. S. mérite trop les éloges pour les aimer. Qu'elle permette néanmoins qu'on lui exprime, quoique bien faiblement, les sentiments d'admiration et de reconnaissance dont nous avons pénétrés la lecture de sa lettre circulaire. Le projet admirable qu'elle développe ne pouvait partir que de Votre A. S., et le génie qui en conçut le plan est seul capable de l'exécuter.

Souffrez, Monseigneur, qu'on vous exhorte, au nom de tous les maçons qui ne déshonorent pas ce titre, d'employer pour le bonheur de l'humanité l'influence impérieuse que vous aurez nécessairement sur l'assemblée projetée. Sera-t-il dit que la Providence aura réuni en vain sur la même tête, la puissance, la sagesse

² Instruisez-vous, ô malheureux! et apprenez les raisons des choses! Que sommes-nous? Et pourquoi venons-nous au monde? Quel ordre a été donné?... Quelle est ta place dans l'humanité? Perse, *Satires.*

PLAN DE RÉFORME DE LA SOCIÉTÉ DES FRANCS-MAÇONS

et les lumières? Non, Monseigneur! On ose l'espérer. Servez-vous de votre ascendant. Réunissez toutes les volontés. Faites taire tous les préjugés. Si vous êtes arrêté par des obstacles imprévus, qui mieux que vous, Monseigneur, est fait pour les surmonter? Secondé par le zèle de tant de frères respectables, triomphez des passions, des préjugés, de l'égoïsme national ou particulier, s'il osait se faire entendre; élevez enfin un monument qui mérite à Votre A. S. les bénédictions de tous les âges.

La Préfecture de Chambéry a déjà eu l'honneur de faire parvenir à Votre A. S. une réponse aux différentes questions sur lesquelles vous avez voulu, Monseigneur, recevoir l'avis de tous les Frères. Mais il est impossible que cette réponse, ouvrage de la multitude, réponde aux vues de quelques Frères plus heureux que d'autres, qui paraissent appeler à contempler des vérités d'un ordre supérieur, et qui n'ont pu s'expliquer librement dans une lettre rédigée de l'avis de tout le \diamond .

Mais puisque le zèle de Votre A. S. l'a engagée à demander non seulement l'avis des sociétés, mais celui de différents individus, j'espère qu'elle voudra bien permettre qu'on lui présente ce faible écrit. Daignez, Monseigneur, le recevoir comme un monument de respect pour le Prince de Brunsvick, d'attachement pour le Frère *a Victoria* et de zèle pour l'ordre entier.

Qu'étions-nous? Que sommes-nous? Avons-nous des maîtres? Devons-nous subsister? Sous quelle forme devons-nous subsister? Telles sont à peu près les questions que Votre A. S. a bien voulu soumettre à l'examen des Frères.

LES ORIGINES DE LA FRANC-MAÇONNERIE

Il n'existe peut-être pas de maçon un peu capable de réflexion qui ne se soit demandé une heure après sa réception : « Quelle est l'origine de tout ce que (je) vois ? D'où viennent ces cérémonies étranges, cet appareil, ces grands mots, etc. ? » Mais après avoir vécu quelque temps dans l'ordre, on fait d'autres questions : « Quelle est l'origine de ces mystères qui ne couvrent rien, de ces types qui ne représentent rien ? Quoi ? des hommes de tous les pays s'assemblent (peut-être depuis plusieurs siècles) pour se ranger sur deux lignes, jurer de ne jamais révéler un secret qui n'existe pas, porter la main droite à l'épaule gauche, la ramener vers la droite et se mettre à table ? Ne peut-on extravaguer, manger et boire avec excès sans parler d'Hiram, du temple de Salomon et de l'Étoile Flamboyante ? etc. »

Ces questions sont très naturelles, très sensées. Malheureusement, on ne voit pas que l'histoire, ni même la tradition orale ait daigné répondre. Notre origine est toujours couverte d'épaisses ténèbres et tous les efforts des frères bien intentionnés pour éclaircir un fait aussi intéressant ont été jusqu'à présent à peu près inutiles. Depuis quelques années, on a tâché de nous montrer sous l'enveloppe des allégories maçonniques les vicissitudes de l'ordre des T[empliers]. A cet égard, il est bon de rappeler un axiome qui paraît incontestable en fait de types et d'allégories, c'est que le type qui représente plusieurs choses ne représente rien. Il y aurait des choses infinies à dire sur le caractère des vraies allégories, et sur l'excès de déraison où des écrivains d'ailleurs très estimables se sont vus entraînés par la fureur de chercher et d'expliquer des mystères. Mais il faut se restreindre, et l'on se contentera d'une seule observation. Le type d'Hiram est antérieur ou postérieur à la ruine des T[empliers]. Dans la première supposition, ce n'est plus qu'une allégorie fautive, ou du moins arbitraire et tirillée, quant à l'ordre des T[empliers], et il faut chercher plus loin la vraie explication d'Hiram. Dans la seconde il n'est pas encore prouvé que nos cérémonies aient été réellement instituées pour représenter ce fameux événement et en éterniser la mémoire, à moins que nous ne voulions tomber dans le sophisme populaire : *Post hoc, ergo propter hoc*. Et si nos cérémonies sont vraiment l'emblème des vicissitudes de l'ordre des T[empliers], il ne nous reste que le regret d'avoir été maçons ; car nous aurons employé dans ce cas notre temps et nos facultés d'une manière bien peu philosophique. Qu'importe à l'univers la petite aventure de Casal ? Et pour trancher

le mot, qu'importe à l'univers la destruction de l'ordre des T[empliers]? Le fanatisme les créa, l'avarice les abolit: voilà tout. Quant aux cruautés qui accompagnèrent ce coup d'autorité, il faut gémir sur cette page de l'histoire, comme sur presque toutes les autres. Mais il n'est pas impossible que des crimes réels de la part des T[empliers] aient fourni des prétextes plausibles à l'avidité de Philippe le Bel. Quoi qu'il en soit, s'il fallait instituer des sociétés pour déplorer périodiquement les grandes catastrophes et les crimes fameux de l'autorité coupable ou égarée, la population de l'univers ne pourrait y suffire.

Il paraît donc qu'on ne devrait pas être flatté de trouver l'origine de la Maçonnerie dans l'ordre des T[empliers]. Mais tout nous engage à croire que nos mystères tiennent à quelque chose de grand et de vraiment digne de l'homme. En faisant abstraction de cette multitude de grades faux ou même dangereux inventés par la fraude ou le caprice, qui pourrait n'être pas frappé de l'accord de tous les maçons sur les trois premiers grades de la Maçonnerie? La licence et l'anarchie malheureusement introduites dans la plupart des $\diamond\diamond$ n'ont jamais pu effacer ces traits primitifs, et malgré le laps des temps, l'éloignement des lieux, la diversité des langues, ils sont toujours demeurés les mêmes à quelques légères différences près.

Encore une fois l'on ne s'assemble pas, ou du moins, on ne s'est pas toujours assemblé pour répéter quelques formules évidemment ridicules si elles n'ont point de but. Certainement, l'on ose le dire, l'ordre n'a pu commencer par ce que nous voyons. Tout annonce que la Franc-Maçonnerie vulgaire est une branche détachée et peut-être corrompue d'une tige ancienne et respectable. Néanmoins, malgré les espérances dont la plupart des Frères se flattent à cet égard, on se croit obligé de mettre sous les yeux de Votre A. S. l'extrait d'un livre anglais imprimé depuis peu de temps et qui paraît jusqu'à un certain point contrarier ces espérances³.

L'auteur du livre cité dans la note (dont on n'a pu lire que cinq à six fragments dans les journaux) parle de l'état des arts en Angleterre dans les XIII^e et XIV^e siècles. Voici comment il s'exprime au sujet de l'architecture: « L'opulence du Clergé et le zèle des laïques fournissaient des fonds suffisants pour bâtir un si grand nombre d'églises et de monastères qu'on trouvait difficilement les ouvriers nécessaires. Les Papes intéressés à favoriser ces sortes de fondations accordèrent des indulgences au corps des maçons pour en augmenter le nombre, ce qui réussit parfaitement, surtout en Angleterre... Des Italiens, des réfugiés grecs, des Français, des Allemands, des Flamands se réunirent et formèrent une société

³ V. Rob. Henri's *History of Great Britain*, in-4^o, t. IV, London, 1781.

PLAN DE RÉFORME DE LA SOCIÉTÉ DES FRANCS-MAÇONS

d'architectes. Ils se procurèrent des bulles de Rome et des privilèges particuliers, et ils prirent le nom de Francs-Maçons. Ils passèrent d'une nation chez l'autre, lorsqu'il y avait des églises à bâtir, et, comme nous l'avons dit, on en bâtissait prodigieusement alors. Les maçons suivaient un règlement fixe. Ils dressaient un camp à portée de l'édifice à élever; un intendant ou inspecteur avait le gouvernement en chef, chaque dizaine un supérieur qui conduisait les neuf autres. Par charité ou par pénitence, les gentlemen du voisinage fournissaient les matériaux et les voitures. Ceux qui ont vu leurs registres dans les comptes des fabriques de nos cathédrales rendus il y a près de 400 ans, ne peuvent qu'être étonnés de l'économie et de la promptitude avec lesquelles ils élevaient les plus vastes bâtiments. »

Il est remarquable que ces sortes d'établissement coïncident avec la destruction des T[empliers]. Les Frères de toutes les nations réunis au Convent général peuvent suivre la voie indiquée par l'auteur anglais, et faire sur cet article des recherches que le défaut de bibliothèque et surtout de livres étrangers interdit à l'auteur de ce mémoire.

Mais comme la connaissance de notre vraie origine ne serait pour nous qu'un objet de pure curiosité, si elle ne nous découvrait pas de nouveaux devoirs et d'importantes vérités, quand même nos espérances seraient frustrées, quand même nous serions condamnés à rire de notre origine (on fait la supposition la plus lâcheuse), il semble que nous ne devrions pas nous décourager ni trancher le lien qui nous unit. Ne peut-on être utiles et vertueux sans devanciers? Nous sommes tous réunis au nom de la Religion et de l'humanité. Nous pouvons répondre de la droiture de nos intentions. Prenons hardiment l'édifice par les fondements, et, au lieu de renouveler, créons !

LES SUPÉRIEURS INCONNUS

— Ici nous sommes arrêtés par une des questions de Votre A. S. — Avons-nous des Maîtres? Non, Monseigneur, nous n'en avons point. La preuve est courte, mais décisive. C'est que nous ne les connaissons pas. Nous sommes entrés librement dans l'ordre; on n'y connaît d'autre lien que celui des volontés. Ce que chacun de nous a promis en entrant, il doit le tenir: c'est à quoi se bornent nos obligations. Comment pourrions-nous avoir contracté quelque engagement tacite envers des Supérieurs cachés, puisque dans le cas où ils se seraient fait connaître, ils nous auraient peut-être déplu, et nous nous serions retirés?

Au surplus, on parle ici au nom de tous les hommes qui portent le nom de Maçon, car, s'il n'est question que des Frères de notre régime, sans doute nous reconnaissons un Supérieur: c'est celui que nos vœux portent à la tête de l'ordre entier, et pour qui nous désirons inspirer à tous les maçons de l'univers les mêmes sentiments qui nous animent.

Il paraît donc que, n'ayant point de Supérieur général, nous ne devons consulter que nous-mêmes pour élever le nouvel édifice que nous projetons, et lui donner la forme et les proportions que nous estimons convenables.

LES TEMPLIERS

Mais, si nous pouvons concevoir et exécuter nos plans avec la plus grande liberté, devons-nous laisser subsister quelque chose de l'ordre des T[empliers]? Quoiqu'on n'ignore point que, sur cette question, plusieurs frères ont cru devoir se déterminer pour l'affirmative, il semble néanmoins (si l'on ne se fait pas parfaitement illusion) qu'une foule de considérations doivent nous entraîner à l'opinion contraire.

Passons, si l'on veut, sur l'inconvénient palpable de nous exposer en pure perte, d'alarmer des gouvernements ombrageux sans aucun avantage possible pour nous ni pour nos semblables. On a déjà assez pesé sur cette considération. Jugeons plutôt des choses par elles-mêmes.

L'idée d'un moine soldat ne pouvait germer que dans une tête du XII^e siècle. Mais, que dans le XVIII^e, il existe une société qui ait pour but principal de célébrer les malheurs d'une de ces fraternités guerrières et qui s'honore de tenir à elle par une filiation plus que suspecte, c'est ce qui peut sembler un peu singulier.

Pour ne parler ici que de l'ordre des T[empliers], par quel endroit ont-ils bien mérité du genre humain? Ils protégeaient, dit-on, les chrétiens que leur piété conduisait au Saint-Sépulcre. Mais tous ces chrétiens auraient mieux fait de prier Dieu dans leurs paroisses. C'est bien à eux qu'il fallait dire :

*Est-ne Dei sedes nisi Terra et Pontus et Aer?
Et Cœlum et Virtus? Numen quid quaeritis ultra⁴?*

Et quand nous tiendrons compte aux chevaliers T[empliers] de ce léger mérite, on serait toujours forcé d'avouer qu'ils ne le conservèrent pas longtemps. Soixante ans après leur institution, nous les voyons en France et dans le reste de l'Europe et dès lors on sait quelle fut leur conduite. A Dieu ne plaise qu'on veuille adopter les accusations horribles intentées contre ces malheureux: ne croyons pas à leurs crimes puisque l'histoire permet d'en douter. Mais remarquons aussi que l'homme estimable n'a jamais besoin de prouver qu'il n'est pas

⁴ Dieu a-t-il d'autre siège que la Terre, la Mer et l'Air?
Que le Ciel et la Vertu? Pourquoi cherchez-vous autre part la divinité?
Lucain.

un monstre. Il est certain que les mœurs des T[empliers] étaient mauvaises; et peut-être ne faudrait-il pas d'autre preuve de l'opinion publique à leur égard qu'une expression proverbiale qu'après plus de quatre siècles nous retrouvons encore dans la langue française⁵.

Il semble donc que tout nous invite à faire divorce complet avec l'ordre des T[empliers]. Tous les changements projetés ne font qu'en montrer davantage la nécessité. Car, on le demande, n'est-ce pas une dérision de renoncer aux biens, à la règle, au nom et jusqu'à l'habit de l'ordre, et de s'obstiner cependant à vouloir être T[empliers]? Si l'on peut parler clair, c'est tout à la fois prétendre l'être et ne l'être pas. En un mot, si la maçonnerie n'est que l'emblème des T[empliers], elle n'est rien, et il faut travailler sur un nouveau plan. Si elle est plus ancienne, c'est une raison de plus pour des hommes de renoncer à de vaines formules et de quitter des mots pour des choses.

Mais, dira-t-on, il y a des raisons de croire que les T[empliers] étaient In[itiés]. Dans ce cas, en a lieu de s'étonner qu'ils eussent si peu profité de connaissances aussi sublimes. Au surplus, il est certain 1° que l'In[itiation] est plus ancienne que les T[empliers]; 2° qu'elle a subsisté depuis eux; 3° que pour se propager parmi quelques hommes choisis elle n'a pas eu besoin du ministère exclusif de leurs prétendus successeurs. Quand nous supposerions donc que les T[empliers], ou, ce qui paraît seulement possible, quelques-uns d'entre eux auraient possédé la science, ce ne serait point une raison pour nous de prétendre nous identifier avec leur ordre.

Il semble même qu'on doit faire un pas de plus et proscrire absolument dans la nouvelle formation tout ce qui peut tenir à la Chevalerie. Ces sortes d'institutions sont excellentes, mais il faut les laisser à leur place. La noblesse est une de ces plantes qui ne peuvent vivre qu'au grand air. Qu'est-ce qu'un chevalier créé aux bougies dans le fond d'un appartement et dont la dignité s'évapore dès qu'on ouvre la porte? En général on désirerait bien vivement voir disparaître tous les mots qui ne signifient pas des choses.

Comme il est nécessaire, avant de bâtir, de déblayer le sol, il a paru convenable d'examiner ce que nous ne devons pas être, avant de rechercher ce que nous devons être. Il ne s'agit donc plus actuellement que de traiter cette seconde question.

⁵ Boire ou jurer comme un templier.

LES MYSTÈRES ANTIQUES

Avant de hasarder quelques réflexions sur ce sujet, établissons d'abord deux propositions préliminaires qui ne seront contestées par nul maçon un peu instruit.

1° Les Frères les plus savants de notre Régime pensent qu'il y a de fortes raisons de croire que la vraie Maçonnerie n'est que la *Science de l'homme* par excellence, c'est-à-dire la connaissance de son origine et de sa destination. Quelques-uns ajoutent que cette Science ne diffère pas essentiellement de l'ancienne initiation grecque ou égyptienne.

Quel que soit le succès de nos recherches sur l'origine de la F[ranc]-M[açonnerie], on n'est pas moins décidé à s'occuper fortement des vérités sublimes connues de Votre A. S., à les fixer et à les propager dans l'ordre pour le bonheur de l'humanité.

Il faut donc regarder comme un point arrêté que ces connaissances feront la base principale de l'ordre. Mais, comme on veut multiplier ces bases et que la prudence semble en effet l'exiger, afin qu'on puisse tirer parti de tous les Frères suivant la nature et l'étendue de leurs talents, il s'agit de montrer de quelle manière il convient de subordonner ces différentes bases les unes aux autres pour former un tout aussi parfait que la faiblesse humaine peut le permettre.

Au sujet de la première proposition, on croit pouvoir assurer avec confiance Votre A. S. que tous les efforts des frères les plus habiles pour établir l'identité des anciennes initiations avec l'initiation maçonnique, n'auront et ne peuvent avoir aucun succès.

Personne n'ignore que l'ancienne Initiation était couverte du voile le plus épais, que les initiés s'engageaient au silence sous le serment le plus sacré, et que les lois accordant toute leur protection à ces institutions sacrées allèrent jusqu'à décerner la peine de mort contre l'imprudent qui aurait osé en divulguer les secrets.

Si ces lois avaient toujours été rigoureusement respectées, l'impossibilité de pénétrer le sens des anciens Mystères serait démontrée. Mais voyons si ce secret n'a point eu le sort de tant d'autres, s'il est impossible de soulever un coin du

voile, et si l'on ne peut au moins arracher à cette silencieuse Antiquité quelques traits épars qui nous mettent sur la voie.

« Les Prêtres Égyptiens, dit Plutarque⁶, disent que non seulement de ces dieux-là (Isis et Osiris), mais encore de tous ceux qui ont été engendrés et ne sont point incorruptibles, les corps en sont demeurés par-devers eux là où ils sont révévés et honorés, et les âmes étant devenues étoiles en reluisent au ciel. »

Il est à peine nécessaire de remarquer que l'initiation grecque était fille de l'égyptienne et dévoilait les mêmes dogmes. Diodore, Hérodote, Pausanias, ou, pour mieux dire, tous les Anciens, sont d'accord sur cet article. Or, il y a grande apparence qu'une des vérités principales qu'on apprenait dans les mystères d'Éléusis était précisément celle que les Prêtres égyptiens, selon Plutarque, enseignaient de toute antiquité, savoir que les dieux du peuple avaient été des hommes.

On ne croit pas même qu'il soit possible d'en douter puisque Cicéron, initié en Grèce; fait dire à l'un de ses interlocuteurs dans son livre *De la Nature des Dieux*: « Comment pouvez-vous ignorer, vous qui êtes initié, que les dieux honorés par la multitude étaient des hommes, qu'on montre encore leurs tombeaux, etc.⁷ » On sent qu'il pouvait être utile, il y a deux ou trois mille ans, de montrer le néant des fables consacrées par la crédulité populaire, mais que nous importe à nous chrétiens du XVIII^e siècle?

On peut même ajouter que les anciens philosophes n'avaient pas besoin de ces instructions, et la chose est claire pour qui connaît leurs ouvrages.

« Les Mystères augustes et sacrés d'Éléusis, dit encore le même Cicéron, de même que ceux de Samothrace et de Lemnos, nous instruisent plutôt de la nature des choses que de celle des dieux. »

Ailleurs, cependant, il nous dit que ces Mystères « apprenaient non seulement à vivre avec agrément mais encore à mourir avec plus d'espérance⁸ ».

Isocrate et Epictète, cités dans l'*Histoire du Ciel*⁹, tiennent le même langage: « Ceux qui ont part aux Mystères, dit le premier, s'assurent de douces espérances pour le moment de leur mort, et pour toute la durée de l'éternité. » — « Tous ces Mystères, dit le second, ont été établis par les anciens pour régler la vie des hommes et pour en éloigner le désordre. »

Pour qui pèsera de sang-froid ces sortes de textes qu'il ne serait pas difficile de multiplier, il paraîtra très probable que l'initiation grecque apprenait ou rap-

⁶ Plutarque, *De Iside et Osiride*. Rééd. arbredor.com, 2001.

⁷ Cicéron, *De natura deorum*, l. I.

⁸ Cicéron, *De Legibus*, l. 2.

⁹ T. I, p. 400.

pelait fortement l'existence d'un principe souverain, l'immortalité de l'âme, le néant des dieux du peuple et quelques vérités physiques et morales.

Voilà, dira-t-on, de grandes choses. Elles pouvaient être telles pour les Anciens, mais elles ne le sont plus pour nous. En général nous tenons compte à l'Antiquité de tous les efforts qu'elle a faits pour s'approcher du vrai et en cela nous sommes justes, mais il ne fallait pas se laisser aveugler au point de méconnaître la supériorité que nous a donnée l'Évangile.

Lorsque nous éprouvons un mouvement de respect en lisant les discours que l'hiérophante¹⁰ tenait aux initiés et l'hymne plus admirable encore du philosophe Cléanthe¹¹, peut-être en serons-nous un peu moins frappés, si nous voulions réfléchir que le mérite intrinsèque de ces deux morceaux se réduit à exprimer en beaux vers grecs la première leçon de nos catéchismes.

Cicéron nous dit d'après Platon, dans un ouvrage qui malheureusement ne nous est pas parvenu en entier : « Il est difficile de parvenir à la connaissance de cet Être qui est comme le Père de tout ; et, quand on l'aurait découvert, ce serait un crime de le dévoiler¹². »

Voyez, Monseigneur, avec quelle majestueuse réserve, Cicéron faisait pressentir la première et, comme nous le croyons maintenant, la plus simple des vérités : l'existence de l'Être Suprême.

Objectera-t-on que ces grands hommes n'ont pas tout dit ; que le secret était rigoureusement observé, etc. ? A cela on répond que si la loi du secret n'a jamais été violée, il est fort inutile d'entreprendre de l'expliquer de nos jours, mais que si elle l'a été dans les ouvrages qui nous sont parvenus, toutes les indiscretions nous sont connues. Il est inutile de se faire illusion : l'Antiquité est une mine fouillée. Après Fabricius, Le Clerc, Cudworth, Mosheim, Petau, Huet, Brucker, Stanley, Warburton, Gébeline, etc. je ne sais comment nous pouvons nous flatter de découvrir encore, non quelques vérités éparses, mais un corps de doctrine tel que celui que nous possédons. On fera même à cet égard une remarque générale qui paraît avoir un certain poids, c'est que si les anciens sages avaient possédé nos connaissances, l'on en trouverait des traces frappantes à chaque page de leurs écrits. On peut, sans être indiscret, dire mille choses parfaitement clai-

¹⁰ Il a été cité par Eusèbe de Césarée, *Démonstration évangélique*, et par Clément d'Alexandrie, *Admon. ad Gentes*.

¹¹ Dans Stobée, *Eclog. phys.*

¹² Atque illud quidam quasi parentem hujus universatis invenire difficile et cum jam inveneris indicare in vulgus nefas (*Timaeus seu de universo*). Inter *fragm. Cic.* On trouve une maxime à peu près semblable dans les livres attribués, à l'ancien Thot : « Il est difficile de connaître Dieu et impossible de l'exprimer » Saint Justin, rapporte cette phrase avec éloge in *Exhort. ad Graec.*

res pour les adeptes et tout à fait inintelligibles pour le reste des hommes. Or, non seulement on ne trouve rien de pareil dans tous leurs ouvrages, mais l'on y rencontre une foule de passages qui supposent l'ignorance de notre doctrine. Par exemple, dans le fragment cité, Cicéron se demande: «Quelle est donc la cause qui a pu déterminer le Créateur de l'univers à lui donner l'être?» Certes, c'était ici le cas de parler clair, du moins pour nous, mais la réponse est curieuse: «Probitate videlicet proestabat; probus autem invidet nemini; itaque omnia sui similia generavit; hoc nimirum gignendi mundi causa justissima, etc.» C'est en vain qu'on irait déterrer dans les anciens quelques textes qui paraissent annoncer quelques connaissances de la dégradation de l'homme, et d'une régénération future, etc. Car toutes ces idées vagues n'étaient que *des restes plus ou moins faibles de la Tradition primitive*, qu'on retrouve dans toutes les nations de l'univers et si l'on veut établir sur cette base la réputation des anciens philosophes, il faut aussi soutenir qu'il y avait des initiés en Amérique, puisqu'on y a retrouvé des traces de ces mêmes vérités.

Il ne sera peut-être pas inutile d'observer encore que dans les temps qui précédèrent et suivirent de peu l'établissement du Christianisme, non seulement le secret ne fut plus aussi religieusement gardé, mais il devint tout à fait nul. Les passages cités prouveraient seuls que les I[nitiés] ne se faisaient pas difficulté d'exposer au moins en termes généraux ce qu'on y apprenait. Mais il y a mille preuves que le prétendu secret courrait les rues¹³.

Au surplus, en avançant que les Mystères annonçaient tout au plus le premier et le dernier article du Symbole des Chrétiens, l'on a fait la supposition la plus favorable à l'Antiquité; car si l'on voulait la traiter avec rigueur, on demanderait comment il est possible que les Sages anciens aient parlé d'une manière si équivoque sur les dogmes capitaux de la Religion naturelle. Si l'on s'obstine à regarder Memphis, Éleusis, Samothrace, etc., comme les *réservoirs* de la vérité, que n'allaient-ils y puiser? Pourquoi tant d'incertitudes, de contradictions, d'absurdités même dans les écrits qu'ils nous ont laissés sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme? Pourquoi tant de doute et de déraison jusque dans le *Phédon*? Pourquoi Cicéron, après avoir fait disputer trois personnages imaginaires sur la première de ces vérités, finit-il par dire que l'opinion de celui qui défendait l'existence des Dieux et la Providence lui semblait *ad veritatis similitudinem propensior*. — Quelle modestie! Et qu'on ne s'en laisse point imposer par quelques passages ronflants dont on fait retentir les collèges. Car pour juger sai-

¹³ V. surtout Apulée, Warburthou (*Divine legislation of Moses*) et M. Gébelin, *Monde primitif, Histoire du Calendrier*.

nement des écrits que nous ont laissés les anciens philosophes, il ne faut jamais perdre de vue les considérations suivantes :

1° Si l'on trouve dans leurs écrits des textes qui paraissent décisifs en faveur de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, ils sont contredits par des textes diamétralement contraires et tout aussi décisifs.

Par exemple, Empédocle, dont on nous cite des passages qui sembleraient devoir le placer à côté de Clarke, est accusé nettement de matérialisme par Plutarque, Cicéron et Macrobe, et nous avons de lui un vers laconique qui n'a pas besoin de commentaire ; le voici à peu près :

L'esprit n'est que ce sang qui fait battre mon cœur.

2° Rien n'est plus constant à l'égard des Philosophes anciens que leur méthode de la double doctrine ; ils en avaient une pour eux et l'autre pour le peuple ; et c'est ce qui peut expliquer en partie les contradictions qui se rencontrent dans leurs ouvrages.

3° Lorsqu'on rencontre chez les auteurs anciens des passages qui supposent clairement l'existence de l'âme après la dissolution du corps, il ne faut pas d'abord se hâter de conclure : « donc l'auteur croyait à l'immortalité de l'âme » ; car, pour la plupart des philosophes cette existence future n'était que la résolution de l'âme dans le grand tout dont elle n'était qu'un extrait. Ainsi, elle n'avait plus après la mort d'existence individuelle. Une comparaison fort connue rend ceci sensible. — Qu'on imagine une bouteille pleine d'eau flottant dans l'océan ; voilà notre existence actuelle. Cassez cette bouteille ; voilà la mort. — Lors donc qu'un philosophe ancien nous dit qu'à la mort l'esprit se réunit à son principe et le corps à la matière dont il est tiré, etc., on sait ce que valent ces expressions, familières surtout aux stoïciens dont le *Tout* m'a toujours semblé parent de très près à celui de Spinoza¹⁴.

C'est donc avec raison qu'un savant anglais décide sans balancer que toutes

¹⁴ Toutes ces observations, qu'on ne fait qu'indiquer ont été développées et présentées dans toute leur force, par l'évêque Warburton (*Divine legislation of Moses*) et par son défenseur anonyme dans l'ouvrage intitulé : *A critical inquiry into the opinions and practice of the ancient Philosophers concerning the nature of the soul and future state and their method of the double doctrine*. London, 1748, in-8°.

les subtilités des philosophes grecs n'aboutirent qu'à leur faire rejeter la première et la plus importante de toutes les vérités¹⁵.

*Mais j'entends déjà d'ici
Frémir tout le Zénonisme.
D'entendre traiter ainsi
Les grands saints du Paganisme.*

Pardon ; mais ce n'est pas notre faute si le sage Antonin a défini la mort : « la séparation ou dissolution des éléments dont chaque être vivant est composé, et rien de plus » ; — si Epictète nous dit encore avec plus d'énergie : « que la mort est le passage de ce qui est, non point à ce qui n'est pas, mais à ce qui n'est pas actuellement » ; en sorte que l'homme deviendra après sa mort « quelque autre chose dont le monde a besoin » ; — si Sénèque après avoir dit que les morts sont heureux ou nuls, fait un pas de plus et nous déclare sans détour que la mort « nous conduira au même état de repos où nous étions ayant que de naître, et qu'il est aussi absurde d'avoir pitié d'un mort que de celui qui n'est pas né¹⁶. »

Mais qui sait si les partisans de l'Antiquité ne nous diront pas encore qu'il ne faut point juger les connaissances mystérieuses des Anciens par les écrits des philosophes, qui peut-être n'y ont jamais été admis, que Dieu se cache aux superbes, etc. Dans ce cas, il faut croire que les savetiers d'Athènes et de Rome pouvaient être initiés aux plus sublimes connaissances, tandis que Socrate, Platon, Marc-Aurèle, Cicéron, Epictète, etc., n'étaient que de *petits maçons bleus*, mais comme ces bonnes gens ne nous ont transmis aucun monument de leur bonheur, il faudra s'en tenir à : *cela peut être*.

On ose se flatter que V.A.S. ne désapprouvera pas cette petite digression écrite à la hâte ; la vérité résultant du choc des opinions, il est permis de combattre celle de quelques Frères qui veulent absolument trouver la Maçonnerie dans l'initiation grecque ou égyptienne. Prouvons que nous ne sommes pas des hommes nouveaux, mais faisons-nous une généalogie claire et digne de nous. Attachons-nous enfin à l'Évangile et laissons là les folies de Memphis. Remontons aux premiers siècles de la Loi sainte. Fouillons l'antiquité ecclésiastique. Interrogeons les Pères l'un après l'autre. Réunissons, confrontons les passages.

¹⁵ « It is a very strong proof of the necessity of the Gospel of Jesus. »

¹⁶ C'est d'après ces belles maximes que Montaigne disait : « La mort ne t'importe pas, vif, parce que tu es vif, mort, parce que tu es mort. »

PLAN DE RÉFORME DE LA SOCIÉTÉ DES FRANCS-MAÇONS

Prouvons que nous sommes chrétiens. Allons même plus loin : *La vraie religion a bien plus de dix-huit siècles :*

Elle naquit le jour que naquirent les jours.

Remontons à l'origine des choses, et montrons par une filiation incontestable que notre système réunit au dépôt primitif les nouveaux dons du Grand Réparateur.

LE RECRUTEMENT DES LOGES

Il est temps de revenir sur ses pas. Il n'est pas douteux, comme on l'a déjà remarqué, que le grand but de la Maçonnerie sera la *Science de l'Homme*. Mais, comme nous ne saurions prendre des précautions trop rigoureuses, afin de prévenir par le choix et par l'examen des personnes l'avilissement de l'initiation maçonnique, il est nécessaire de donner à notre société des buts secondaires qui puissent occuper des hommes de différents caractères et nous mettre à même de les juger. Mais pour tirer le plus grand bien possible de la régénération de l'ordre, il faut trouver un arrangement de choses suivant lequel les différents degrés de l'examen et des suspensions tournent au profit de l'individu, de l'ordre entier et de la patrie.

On ose croire qu'il n'est pas impossible d'y parvenir en faisant marcher de front la politique et la religion. Et puisque V. A. S. a bien voulu permettre à chaque Frère de lui présenter ses propres spéculations, on prend la liberté de lui représenter que l'ordre deviendrait une des institutions les plus utiles à l'humanité si, toute la Maçonnerie étant divisée en trois grades, le premier avait pour but les actes de bienfaisance en général, l'étude de la morale et celle de la politique générale et particulière; — le second la réunion des sectes chrétiennes et l'instruction des gouvernements; — le troisième la révélation de la révélation ou les connaissances sublimes dont nous nous occupons. Avant que de développer ce plan, remarquons d'abord deux fautes dans le régime actuel d'autant plus capitales qu'on les commet dès le premier pas :

1° Pour les simples grades bleus, c'est-à-dire pour l'entrée dans l'ordre, on n'exige point que le candidat présente l'approbation de ses concitoyens, c'est-à-dire qu'on s'expose au danger de souiller l'ordre. Jamais nous ne nous sommes servis à Chambéry de la tolérance accordée par le nouveau code et l'expérience même nous a convaincus que nous avons pris le bon parti. On nous présenta pour le premier grade un particulier, sujet du Roi, mais habitant d'une autre ville; nous estimions ses proposants; rien ne parlait contre lui, et, à s'en tenir au code, il était reçu sans difficulté. Cependant, pour ne pas nous écarter d'un système invariablement adopté, nous écrivîmes dans sa patrie où il fut rejeté pour ainsi dire par acclamation. En général, ne choisissons jamais que des hommes

dont nous connaissons les mœurs par tous les moyens possibles. C'est une bien petite consolation lorsqu'on a fait un mauvais choix de penser qu'on peut retarder ce sujet dans sa marche maçonnique ou même l'exclure de l'ordre, car c'est un grand malheur d'être réduit aux moyens violents; et quant aux suspensions, le public, très peu au fait de notre hiérarchie, nous juge en masse. Personne n'ignore d'ailleurs que la Société regorge de ces caractères douteux, assez mauvais pour nuire à l'ordre dans l'opinion des hommes, sans l'être assez pour motiver l'exclusion. Il paraît donc qu'il faut passer l'éponge sur cet article du code actuel.

2° Un autre abus non moins frappant, c'est celui qu'on commet à l'occasion de la religion du candidat; lorsqu'il est à genoux et sur le point de prêter serment, on lui dit: «Le livre que vous touchez est l'Évangile de saint Jean: y croyez-vous?» — Quelle imprudence! Voilà un jeune homme qui n'a pas la moindre idée du vrai but de la Maçonnerie, qui peut-être ne croit pas en Dieu (car quelle supposition ne peut-on pas faire dans ce siècle?) et vous allez lui demander brusquement au milieu de quarante personnes, s'il croit à l'Évangile! — Qu'on y réfléchisse bien, et l'on verra qu'une pareille demande est une légèreté impardonnable, et que la réponse qui suit est très souvent un crime. Sans doute il importe de s'assurer des sentiments religieux du candidat, mais à cet égard, il faut marcher entre la rigueur et le relâchement. Il suffira donc de déclarer tout simplement au candidat que nous nous faisons une loi d'apporter dans le choix des personnes la plus scrupuleuse sévérité et que nous ne comptons guère sur la probité qui n'a point de base. Il est prié de voir s'il a quelque répugnance de signer la profession de foi suivante:

«Je certifie sur mon honneur que je crois fermement l'existence de Dieu, la spiritualité, l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses de la vie future, sans exclusion des autres vérités de ma religion sur lesquelles je ne suis pas interrogé.»

Il paraît qu'il ne nous en faut pas davantage dès que le candidat aura l'esprit droit et le cœur bien fait. Si malheureusement il doute de quelqu'un de nos dogmes, guérissons ses blessures au lieu de le repousser.

CÉRÉMONIES ET RÈGLEMENTS, ŒUVRES DE BIENFAISANCE

(LE PREMIER GRADE)

En voilà assez sur les préliminaires de la réception. Entrons en loge, et, avant de développer le plan constitutionnel, voyons encore s'il faut conserver l'appareil des cérémonies? A cet égard on ose assurer V. A. S. que c'est ici un des points les plus essentiels. Quelques Frères croiront peut-être faire preuve de philosophie en frappant sur les cérémonies, mais dans ce cas ils en manqueraient. Il n'est pas concevable à quel point les formes et l'appareil des cérémonies frappent les hommes les plus sages, leur en imposent et servent à les retenir dans l'ordre. On ne peut regarder autour de soi sans trouver des preuves de cette vérité. Chez les calvinistes, la mesquinerie du culte a porté un coup mortel à la religion. L'établissement de l'uniforme militaire a peut-être fait une révolution en Europe, etc. Mais, pour ne parler que de nous, trente ou quarante personnes silencieusement rangées le long des murs d'une chambre tapissée en noir ou en vert, distinguées elles-mêmes par des habits singuliers et ne parlant qu'avec permission, raisonneront sagement sur tout objet proposé. Faites tomber les tapisseries et les habits, éteignez une bougie de neuf, permettez seulement de déplacer les sièges vous allez voir ces mêmes hommes se précipiter les uns sur les autres, ne plus s'entendre, ou parler de la gazette et des femmes et le plus raisonnable de la société sera rentré chez lui avant de réfléchir qu'il a fait comme les autres. Travaillons donc à un rituel, toujours sage et quelquefois auguste, qu'il soit parfaitement adapté à notre institution future. Qu'on y parle de nos devoirs particuliers, de la morale générale et de l'Être Suprême avec une certaine dignité, également éloignée de la politesse d'une femmelette et de la morgue de ce qu'on appelle un philosophe. Gardons-nous surtout de supprimer le serment, comme quelques personnes l'ont proposé, par des raisons bonnes peut-être, mais qu'on ne sait pas comprendre.

Les théologiens qui ont voulu prouver que notre serment est illicite ont bien mal raisonné. Il est vrai que l'autorité civile peut seule ordonner et recevoir le serment dans les différents actes de la société, mais l'on ne peut disputer à un être intelligent le droit de certifier par le serment une détermination intérieure de son

libre arbitre. Le souverain n'a d'empire que sur les actions. Mon bras est à lui ; ma volonté est à moi ! Je dois être bienfaisant. Eh bien ! Je jure de l'être, et cela sans contrainte ni séduction. En le promettant, je tiens la main sur un livre que je crois divin, et par cet acte extérieur, j'annonce que je prends Dieu à témoin de mon engagement. Il n'y a rien là de condamnable. — Mais si le prince désapprouve ou proscrit l'association ? C'est une autre question dont il faut laisser la solution à la conscience des Frères, suivant les différentes circonstances. Qu'on interroge à cet égard les maçons de Turin : leur conduite, aussi délicate que celle de leur souverain, peut servir de modèle. Il est temps de revenir au développement du plan constitutionnel.

Une société dont tous les membres s'engagent en entrant à faire tout le bien temporel qui dépend d'eux est sans contredit une institution très respectable, indépendamment de toute autre considération. Mais pour perfectionner ce premier but qui doit être l'objet apparent de tout l'ordre, il faut 1° étendre et resserrer les lois de la fraternité ; 2° rendre la bienfaisance plus active ; 3° forcer les Frères à des études de morale et de politique.

Il y a longtemps qu'on se plaint que l'union des Frères n'existe que dans les cahiers, et, quoique la Réforme ait déjà fait des efforts pour remédier à ce mal, il s'en faut de beaucoup que tout soit fait à cet égard. On recommande instamment ce point essentiel au zèle et à la sagesse des Frères qui vont se réunir au Convent, afin que le nouveau code contienne des lois strictes en vertu desquelles les devoirs d'un Frère envers l'autre ne soient plus une convenance, mais un devoir. Il faut surtout qu'en vertu d'une loi particulière, tout maçon malheureux ou souffrant ait un droit formel sur le pouvoir, les talents et l'affection de tous les Frères ; que la loge le recommande à tous les membres de l'association dont il peut avoir besoin, que le prêtre le console, que le magistrat le protège, que l'avocat le défende, que le médecin le soulage, etc., et qu'en proportion du zèle et de l'affection dont ils auront fait preuve, ils reçoivent de la loge entière des remerciements rehaussés par tout ce qu'une politesse ingénieuse pourra trouver de plus flatteur. Il n'est pas nécessaire d'observer que dans tous les événements heureux ou malheureux qui affectent quelqu'un des Frères, on lui enverra une députation chargée de lui témoigner les sentiments de la loge. Cette députation sera choisie sur tous les Frères et par tous les Frères. La commission sera enregistrée et les députés en rendront compte en pleine loge ; car, encore une fois, *la forme est une grande chose.*

La correspondance étroite avec les Frères étrangers et nos devoirs envers eux, qui constitue essentiellement la république universelle, sont encore un objet de la plus grande importance. Il faudra faire sur ce sujet quelques bonnes lois qui

puissent établir plus de relation, plus d'union entre les différentes sociétés, et concilier la bienveillance avec la prudence à l'égard des Frères voyageurs.

A ce propos on prend la liberté de proposer à V. A. S. de vouloir bien faire arrêter au Convent une formule de lettre de recommandation dont tous les Frères voyageurs seraient tenus de se pourvoir sous peine de n'être reçus nulle part. Elle devrait être courte et énigmatique pour éviter tout inconvénient; et l'on pourrait encore ajouter une autre précaution générale qui semble bien importante, c'est que les différents chanceliers qui sont inamovibles fissent passer dans tous les chefs-lieux de l'ordre (dans ceux au moins avec lesquels nous pouvons nous trouver en relation) un modèle invariable de leur seing. On ne voit pas que ces précautions jointes à toutes les autres laissent subsister aucun danger; et tout Frère muni de la lettre dont il s'agit doit être assuré de trouver partout (toujours au nom du code) politesse, protection et bienfaisance.

En voilà peut-être assez pour attacher un Frère à la Société, puisqu'il y trouverait, indépendamment de tout autre établissement, des avantages très sensibles. Mais nous voulons faire de plus grandes choses pour lui et pour ses semblables et nous lui apprendrons que la bienfaisance maçonnique n'est pas circonscrite par les murs de nos loges. C'est ici où s'ouvre devant nous un vaste champ; et pour le parcourir dignement il faut établir dans chaque loge un *comité de bienfaisance* chargé plus particulièrement de s'informer de tout ce qu'on peut faire de bien et des meilleurs moyens d'y parvenir. Il informera la loge des traits de vertu ou de patriotisme distingués qui doivent être placés au-dessus de la sphère ordinaire de la simple honnêteté. Si ces actions partent de la classe inférieure de la société, nous pouvons les récompenser de mille manières et lorsque nous aurons acquis plus de consistance, on prend la liberté de croire que l'homme le plus distingué qui viendra de s'honorer par une grande action, ne sera pas médiocrement flatté de recevoir de nous une députation ou une lettre qui lui feront parvenir nos félicitations et nos hommages. Cette récompense aurait quelque chose de républicain qui pourrait intéresser. Si jamais elle était ambitionnée, elle serait également honorable pour celui qui la recevrait et pour ceux qui auraient eu l'art de la faire désirer.

Mais le devoir principal du comité de bienfaisance serait de se mettre, s'il est permis de s'exprimer ainsi, *à la piste du malheur*, de le découvrir et d'en discerner les différents degrés, de repousser l'impudence qui demande et d'amener par la main la honte qui se cache, d'exciter, en un mot, d'éclairer et de diriger la bienfaisance de la loge.

Persuadés que cette vertu ne se borne pas à quelques sacrifices pécuniaires, mais qu'elle prend toutes les formes possibles pour l'avantage de l'humanité, les

rédacteurs respectables du nouveau code apprendront aux Frères combien ils sont loin d'avoir rempli leurs devoirs quand la boîte des aumônes a fait le tour de l'assemblée. Oserait-on représenter encore que dans le système actuel les maçons ne sont presque jamais les ministres immédiats du bien qu'ils font, de sorte que s'il s'agit par exemple de soulager un malheureux, lorsqu'ils ont voté facilement un don en argent, ils se retirent, et n'y pensent plus.

On devrait bien plutôt charger alternativement chaque Frère, et surtout chaque jeune Frère, de s'acquitter au nom de la loge de telle ou telle bonne œuvre qu'on lui prescrirait. Qui ne sait combien la manière rehausse les actes de bienfaisance? Envoyez une pièce d'or à une famille souffrante, ce n'est qu'une *aumône*; portez-la vous-même, c'est un *bienfait*. D'ailleurs, ces sortes d'actes contribuent puissamment à notre perfection morale. L'homme n'est pas créé pour spéculer dans un fauteuil et c'est en faisant le bien qu'on en prend le goût.

Non seulement, on formera le cœur du maçon dans le premier grade, mais l'on éclairera son esprit en l'appliquant à l'étude de la *morale* et de la *politique* qui est la morale des états. On discutera dans les loges des questions intéressantes sur ces deux sciences, et l'on demandera même de temps à autre l'avis des Frères par écrit. Sur la politique on ne se perdra jamais en vains systèmes; car la métaphysique de cette science, et en général tout ce qui n'est pas clair et pratique, n'est bon que pour amuser les écoles et les cafés.

Mais le grand objet des Frères sera surtout de se procurer une connaissance approfondie de leur patrie, de ce qu'elle possède et de ce qui lui manque, des causes de détresse et des moyens de régénération. On ne laissera égarer aucun des mémoires que les Frères fourniront sur cet article et il n'est pas douteux qu'ils formeront avec le temps le recueil le plus intéressant. Toutes ces études sérieuses feront deux grands biens: elles occuperont les hommes en les perfectionnant, et nous débarrasseront des enfants, surtout des enfants âgés qui font le plus de mal et empêchent le plus de bien.

Quant au rituel de ce grade, il ne paraît pas qu'on doive le tourner de façon à ne laisser espérer rien de plus aux Frères qui y sont admis. On ne peut exprimer combien ces suspensions, ces espérances vagues qu'on montre de loin et dans un demi-jour, aux jeunes maçons, contribuent à l'ordre en les tenant en haleine. On essuie, il est vrai, quelques instances fatigantes de leur part; mais les intervalles et l'âge nécessaire (deux articles sur lesquels il ne faudra jamais se relâcher) les préviennent pendant un certain temps. Et d'ailleurs s'il est des Frères qu'on ait résolu de ne pas avancer, il y a mille moyens d'échapper sans affectation à leur impatience. Ainsi le petit inconvénient de fournir trop d'aliments à leur curiosité est racheté par un avantage considérable dont il ne semble pas qu'on doive se priver.

PLAN DE RÉFORME DE LA SOCIÉTÉ DES FRANCS-MAÇONS

Si le maçon est persuadé de tout savoir en entrant dans l'ordre, il n'y aura plus d'ensemble parce que le système anéantira cette espèce d'*attraction*, de zèle et de curiosité qui fait *graviter* les grades inférieurs vers les premiers, les *greffe* les uns sur les autres, et forme le tout maçonnique.

On peut croire qu'un maçon exercé dans le premier grade durant un intervalle de temps considérable, pénétré des leçons qu'il aura reçues et des bons exemples qu'il aura vus, est digne de s'élever au second.

L'INSTRUCTION DES GOUVERNEMENTS

(SECOND GRADE)

La seconde classe de la Maçonnerie devrait avoir pour but, suivant le système proposé, l'instruction des gouvernements et la réunion de toutes les sectes chrétiennes.

On s'occuperait avec un soin infatigable à écarter les obstacles de toute espèce interposés par les passions entre la vérité et l'oreille de l'autorité. Nul prince ne veut le mal, et, s'il l'ordonne, il est trompé. L'opinion publique à cet égard n'est pas équivoque, puisqu'en détestant les agents secondaires de l'injustice on se contente presque toujours de plaindre la cause première. Il serait donc bien important de s'appliquer, chacun suivant ses forces, et sans relâche, à déconcerter tous les projets des méchants, et à faire parvenir la vérité partout où elle peut fructifier.

On ajoute que très souvent les princes et les dépositaires de leur puissance désirent trouver la vérité, sans pouvoir se flatter de la rencontrer. Dans ces occasions délicates où les passions déroutent si souvent l'équité la plus clairvoyante, une société dévouée par les motifs les plus sacrés à faire triompher la vérité, pourrait rendre des services essentiels, soit en la faisant parvenir indirectement aux agents de l'autorité, soit en entrant en correspondance avec eux, s'ils appartenaient à l'ordre, ce qui peut arriver aisément.

Les limites de l'État ne pourraient borner l'activité de cette seconde classe, et les Frères des différentes nations pourraient quelquefois, par un accord de zèle, opérer les plus grands biens. — Il n'est pas nécessaire de détailler tout le parti qu'on pourrait tirer d'une pareille institution : la chose est sensible par elle-même. On ajoutera seulement le projet des règlements principaux qui sembleraient nécessaires pour lui donner toute sa perfection, et prévenir tous les abus.

1° Aucun maçon ne pourrait parvenir au deuxième grade avant trente ans révolus, ni jouir d'une voix délibérative avant trente-cinq.

2° Tout maçon admis à ce grade s'engagerait solennellement à ne jamais refuser, sous quelque prétexte que ce soit, les instructions ou les remontrances

PLAN DE RÉFORME DE LA SOCIÉTÉ DES FRANCS-MAÇONS

de ses Frères sur le bien public ou particulier, quel que soit l'emploi civil qu'il occupe ou qu'il puisse occuper à l'avenir ; sauf à lui néanmoins de faire des dites remontrances l'usage qu'il jugera convenable, et même de n'y avoir aucun égard, parce qu'il est citoyen et homme public avant d'être maçon, et qu'il ne doit rendre compte à personne des volontés du gouvernement dont l'exécution lui est confiée.

3° Jamais la société n'accordera sa protection à l'ambition d'un Frère, et quelles que fussent ses relations et ses liaisons, elle se rappellerait que cabaler n'est pas faire le bien. Au surplus, comme on ne dispute point à un Frère puissant le droit de recommander un autre Frère pour un emploi ou autre chose pareille, lorsque les prétentions de ce dernier sont légitimes, il paraît qu'on ne devrait pas refuser le même droit au corps entier, mais il faudrait en user bien sobrement, car dans ce genre l'abus est infiniment près du bien.

L'UNION DES ÉGLISES

L'autre objet du 2^e grade ou de la 2^e classe serait dans le système proposé la réunion des différentes sectes chrétiennes. Il serait bien temps, Monseigneur, d'effacer la honte de l'Europe et de l'esprit humain. A quoi nous sert de posséder une religion divine, puisque nous avons déchiré la robe sans couture et que les adorateurs du Christ, divisés par l'interprétation de sa loi sainte, se sont portés à des excès qui feraient rougir l'Asie? Le mahométisme ne connaît que deux sectes; le christianisme en a trente; et, comme si nous étions destinés à nous déshonorer tour à tour par les excès opposés, après nous être égorgés pour nos dogmes, nous sommes tombés sur tout ce qui concerne la religion dans une indifférence stupide que nous appelons tolérance. Le genre humain est avili. La terre a fait divorce avec le ciel. Nos prétendus sages, ridiculement fiers de quelques découvertes enfantines, dissertent sur l'air fixe, volatilisent le diamant, apprennent aux plantes combien elles doivent durer, se pâment sur une petite pétrification ou sur la trompe d'un insecte, etc. Mais ils se gardent bien de déroger jusqu'à se demander une fois dans leur vie ce qu'ils sont et quelle est leur place dans l'univers.

O curvae ad terras animae et coelestium inanes!

Tout est important pour eux excepté la seule chose importante. Emportés par un fanatisme mille fois plus condamnable que celui contre lequel ils ne cessent de crier, ils frappent indifféremment sur la vérité et sur l'erreur, et ne savent attaquer la superstition que par le scepticisme. Imprudents! qui se croient appelés à sarcler le champ des opinions humaines et qui arrachent le froment de peur que l'ivraie ne leur échappe. Ils ont guéri nos préjugés, disent-ils... Oui, comme la gangrène guérit les douleurs.

Dans cet état des choses, ne serait-il pas digne de nous, Monseigneur, de nous proposer l'avancement du Christianisme comme un des buts de notre ordre? Ce projet aurait deux parties, car il faut que chaque communion travaille par elle-même et travaille à se rapprocher des autres. Sans doute cette entreprise paraîtra chimérique à bien des Frères, mais pourquoi ne tenterions-nous pas ce que deux théologiens (Bossuet et Molanus) tentèrent dans le siècle passé avec quelque espérance de succès? Le moment est encore plus favorable, car les systèmes em-

poisonnés de notre siècle ont au moins produit cela de bon que les esprits, à peu près indifférents sur la controverse, peuvent se rapprocher sans se heurter. Il faut être de nos jours versé dans l'histoire pour savoir ce que c'est que l'Antéchrist et la Prostituée de Babylone. Les théologiens ne dissertent plus sur les cornes de la Bête. Toutes ces injures apocalyptiques seraient mal reçues aujourd'hui. Chaque chose porte son nom. Rome même s'appelle Rome, et le Pape, Pie VI.

V. A. S. est encore suppliée d'observer que jamais cette réunion n'aura lieu tant qu'elle se traitera publiquement. La religion ne doit plus être considérée de nos jours que comme une pièce de la politique de chaque État, et cette politique est d'un tempérament si irritable! Dès qu'on la touche du bout du doigt, elle entre en convulsion. L'orgueil théologique fera naître de nouveaux obstacles en sorte que cette grande entreprise ne peut se préparer que sourdement. Il faut établir des comités de correspondance composés surtout des prêtres des différentes communions que nous aurons agrégés et initiés. Nous travaillerons lentement mais sûrement. Nous n'entreprendrons aucune conquête qui ne soit propre à perfectionner le Grand Œuvre. Il faudrait bien se garder de mettre le feu à la mine avant d'être sûrs de l'effet: — et, comme, suivant l'expression énergique d'un ancien Père, l'univers fut autrefois surpris de se trouver arien, il faudrait que les chrétiens modernes se trouvassent surpris de se voir réunis.

Il n'est pas douteux que l'ouvrage devrait commencer par les catholiques et les luthériens d'Augsbourg, dont les symboles ne diffèrent pas prodigieusement. Quant aux calvinistes, s'ils sont de bonne foi, ils doivent convenir qu'ils ont étrangement défiguré le christianisme. Ainsi, c'est à eux de nous faire des sacrifices.

Tout ce qui peut contribuer à l'avancement de la religion, à l'extirpation des opinions dangereuses, en un mot à élever le trône de la vérité sur les ruines de la superstition et du pyrrhonisme, sera du ressort de cette classe; ce qui suppose nécessairement que la profession de foi requise dans ce 2^e grade doit être plus ample que la première. Nul Frère ne doit donc y être admis sans avouer hautement la divinité du Christ et la vérité de la révélation qui en est la suite.

LE CHRISTIANISME TRANSCENDANT

(TROISIÈME GRADE)

Enfin nous voici arrivés au 3^e grade qui a pour objet le Christianisme transcendant.

Il paraît certain que la plupart des Frères que leurs lumières et leurs talents auront rendus propres au deuxième grade passeront infailliblement au troisième, parce que tout homme entraîné vers la croyance chrétienne sera nécessairement ravi de trouver la solution de plusieurs difficultés pénibles dans les connaissances que nous possédons.

Les Frères admis à la classe supérieure auront pour objet de leurs études et de leurs réflexions les plus profondes, les recherches de fait et les connaissances métaphysiques. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner jusqu'à quel point on peut établir par le simple raisonnement la vérité de la doctrine que nous professons. Mais il n'est pas douteux que les découvertes de faits peuvent nous fournir les plus grands motifs de crédibilité. *Tout* est mystère dans les deux Testaments, et les élus de l'une et l'autre loi n'étaient que de vrais initiés. Il faut donc interroger cette vénérable Antiquité et lui demander comment elle entendait les allégories sacrées. Qui peut douter que ces sortes de recherches ne nous fournissent des armes victorieuses contre les écrivains modernes qui s'obstinent à ne voir dans l'Écriture que le sens littéral¹⁷ ?

Ils sont déjà réfutés par la seule expression des *Mystères de la Religion* que nous employons tous les jours sans en pénétrer le sens. Ce mot de mystère ne signifiait dans le principe qu'une vérité cachée sous des types par ceux qui la possédaient. Ce ne fut que par extension et pour ainsi dire par corruption qu'on appliqua depuis cette expression à tout ce qui est caché à tout ce qu'il est difficile de comprendre. C'est dans ce sens que nous disons maintenant que la génération est un mystère et que Marc-Aurèle disait autrefois que « la mort est ainsi que la naissance un mystère de la nature¹⁸. »

C'est par cette raison que ce terme de Mystère n'étant plus assez significatif au

¹⁷ Deux théologiens anglais ont lutté doctement sur ce point essentiel. — V. Middleton's *Allegorical and literal interpretation*; — et Shuckford's *The creation and fall of man*.

¹⁸ *Pensées*, chap. 34, part. 1.

gré de l'Église latine, elle inventa celui de Sacrement pour l'appliquer aux sept Mystères par excellence¹⁹.

Il paraîtra, peut-être infiniment probable à V. A. S. que si nos théologiens voulaient bien réfléchir attentivement que les mots de Mystère, de Sacrement, de Signe et de Figure sont rigoureusement synonymes, ils nous conduiraient bientôt à signer un accord sur un des points qui divisent nos deux communions.

Il semble donc qu'on n'a besoin que d'un dictionnaire étymologique pour réfuter les partisans de la *lettre*. Mais comment pourraient-ils résister au sentiment unanime des premiers chrétiens qui tenaient tous pour le sens allégorique. Sans doute ils poussèrent ce système trop loin, mais comme, suivant la remarque de Pascal, les faux miracles prouvent les vrais, de même l'abus des explications allégoriques annonce que cette doctrine avait une racine réelle que nous avons trop perdue de vue.

De quel droit peut-on contredire toute l'Antiquité ecclésiastique qui nous laisse entrevoir tant de vérités cachées sous l'écorce des allégories? « Les anciens interprètes de l'Église, nous dit saint Anastase le Sinaïte, ont envisagé le récit de Moïse sur l'ouvrage des six jours d'une manière allégorique et ils ont relevé diverses hérésies nées uniquement de ce qu'on avait trop pris à la lettre ce que la Genèse rapporte de Dieu et du Paradis terrestre²⁰. » Un autre écrivain ecclésiastique dit de même que « quelques hérétiques avaient soutenu qu'on ne devait pas donner au Vieux Testament un sens mystique et allégorique différent de celui qu'offrent les choses mêmes, mais que, si l'on suivait leur opinion, il en résulterait nécessairement une foule d'absurdités, qu'on doit expliquer les livres du Vieux Testament, non seulement d'une manière littérale, mais aussi d'une manière figurée et allégorique et en découvrir le vrai sens²¹. »

Il est encore très remarquable que sur cet article la Synagogue ne pensait pas autrement que l'Église. — L'historien Josèphe²² nous avertit avant de traiter des antiquités de sa nation que : « Moïse s'est expliqué allégoriquement lorsque son objet l'a demandé; qu'il s'est aussi servi d'allégories quoiqu'avec beaucoup de retenue, et qu'il n'a dit à découvert que ce qui ne devait pas être caché; en sorte qu'on s'engagerait à un long travail si l'on voulait démêler ce qui, dans ses livres, est relatif à ces différents objets. »

Mais un témoignage de tout autre poids, c'est celui du plus savant et du plus illustre des rabbins, de ce fameux Maïmonide surnommé Moses Ægyptiacus.

¹⁹ De là vient qu'on a confondu quelquefois les mots de mystère et de Sacrement.

²⁰ *Bibliothèque des Pères*, in-fol., Paris, 1589, t. 1, col. 269.

²¹ Moïse Bar Cepha, évêque de Beth-Raman et de Beth-Ceno en Syrie; — *ibid.*, col. 409.

²² Préface des *Antiquités Judaïques*.

« Ne vous laissez pas séduire, nous dit-il, par tout ce que les Sabéens racontent sur le premier homme, sur le Serpent, sur l'Arbre de la Science du bien et du mal, sur les vêtements qui n'avaient point encore été en usage, et ne pensez pas que ces objets aient réellement existé de cette manière. Jamais ils ne furent dans la nature des choses. Avec la plus légère attention, vous apercevrez la fausseté de tout ce qu'ils disent à cet égard, et qu'ils n'ont imaginé qu'après avoir eu connaissance de notre loi et de l'histoire de la création; car ils la prirent dans le sens littéral et ils en forgent ces fables... L'on ne doit pas avec le vulgaire prendre à la lettre tout ce qui est contenu dans le *Bereshit* ou l'histoire de la création. Sans cela les sages ne l'auraient pas enveloppée de tant de paraboles avec tant de soin, et ils n'auraient pas été si attentifs à empêcher qu'on en parlât à la populace ignorante. Car en la prenant dans le sens littéral, il en résulte des préjugés qui dégradent la nature divine, qui renversent les fondements de la loi, qui font naître les hérésies²³. »

Quel vaste champ ouvert au zèle et à la persévérance des G. P...! Que les uns s'enfoncent courageusement dans les études d'érudition qui peuvent multiplier nos titres et éclaircir ceux que nous possédons. Que d'autres, que leur génie appelle aux contemplations métaphysiques, cherchent dans la nature même des choses les preuves de notre doctrine. Que d'autres enfin (et plaise à Dieu qu'il en existe beaucoup!) nous disent ce qu'ils ont appris de cet Esprit qui souffle où il veut, comme il peut et quand il veut.

Mais que sommes-nous? D'où viennent nos instructions? Jusqu'à quel point cette question peut-elle nous intéresser? Y a-t-il d'autres sociétés qui possèdent nos connaissances en tout ou en partie? etc. Ici ma plume tombe et, plein de respect et de confiance pour mes Maîtres, j'attends leur décision sans les prévenir.

²³ Rabbi Maïmonide, *Mor. Nevoche*, part. II, ch. 29, p. 3. Toutes ces citations sont tirées du *Monde primitif: Génie allégorique des Anciens*, p. 45 et 46.

LE GOUVERNEMENT DE L'ORDRE

L'unique chose qu'on se permette ici de désirer hautement, c'est une règle sage et sévère pour prévenir l'esprit de prosélytisme, si voisin du zèle que le zèle même, s'il est raisonnable, doit se défier de lui et solliciter la loi. Deux précautions paraissent nécessaires indépendamment des autres : 1° il faut fixer un âge pour la profession et ne jamais déroger à la règle ; 2° il faut que l'admission à la profession soit la suite de la détermination d'une Société quelconque. Si les individus reçoivent par malheur le pouvoir de transmettre nos connaissances de leur propre mouvement, tout est perdu.

Mais lorsque le Convent aura décidé que l'ordre maçonnique doit subsister (car probablement on décidera ainsi), quelle forme de gouvernement devons-nous adopter ? Il est inutile de s'arrêter au gouvernement absolu d'un seul puisqu'il paraît que tous les Frères le rejettent de concert. Plusieurs penchent pour la forme démocratique ; mais, l'on ose assurer qu'elle a peut-être plus d'inconvénients. Il suffira d'observer que jamais la démocratie n'a pu s'établir et subsister que dans les petits états, et indépendamment de la preuve de fait, la chose est claire par elle-même. Or il n'est pas douteux que l'ordre maçonnique doit être considéré comme un vaste gouvernement. Nous sommes déjà assez divisés par la distance des lieux, par la diversité de langues, de cultes, d'usages, de préjugés. Si nous allons encore adopter un gouvernement qui nous cantonne chacun chez nous, tous les maçons ne seront qu'un tas de sable sans chaux, et dépourvus de toute consistance en Europe. Il y aura des maçons et point d'ordre maçonnique.

Il faut donc qu'il y ait un point de réunion, un centre où tous les rayons aillent aboutir. Et pour marcher droit entre les dangers de la tyrannie et ceux de l'anarchie, il paraît tout à fait convenable de se déterminer pour le gouvernement d'un seul modifié par d'autres pouvoirs. Cet arrangement sera d'autant plus sage que par une foule de raisons trop claires pour avoir besoin de détail, les abus de ce gouvernement ne peuvent avoir lieu parmi nous. Si l'on voulait un excellent modèle d'un régime de cette espèce, on le trouverait dans l'autorité que le Pape exerce sur les églises catholiques.

On ne croit pas qu'il soit possible d'imaginer *rien de mieux*. Bien entendu

qu'on entend parler que des pays où cette puissance est resserrée dans de justes bornes, tels que la France, l'Autriche depuis peu de temps, et le pays où ceci est écrit.

Qu'on fasse signer une capitulation à chaque chef général de l'ordre; rien ne paraît plus juste. Mais qu'il soit nécessaire de lui donner un conseil dans le sens que quelques Frères attachent à ce mot, c'est de quoi on prend la liberté de douter. Peut-être vaudrait-il mieux lui laisser la liberté de se choisir tels aides qu'il juge à propos. Il n'y a pas de plus grands artisans de dissension que ces conseillers forcés. Dès que le chef général ne pourra faire aucune loi sans notre concours (comme nous ne pouvons en faire sans le sien) les Frères peuvent être tranquilles.

On sent que l'établissement de ce chef entraînera un inconvénient: c'est que la multitude de titres et de documents de toute espèce qui se trouveront amoncélés dans le lieu de sa résidence deviendront inutiles ou causeront de grands embarras à chaque changement. Mais cet inconvénient serait bien plus considérable dans le système démocratique. D'ailleurs, on pourrait le diminuer infiniment en arrêtant que le premier siège ne sortira pas de la même contrée. L'orgueil national pourra se révolter à cette proposition; mais il aura tort, à ce qu'il paraît et, si l'on voulait croire sur ce sujet des gens parfaitement désintéressés qui tiennent à la France par la langue, à l'Italie par le gouvernement, et qui ne sont pour ainsi dire d'aucune nation, on déférerait cet honneur aux bons Germains, peuple singulièrement sage, réfléchissant, réservé (sauf à l'assaut), et qui mérite à présent comme autrefois deux éloges presque toujours contradictoires: *Gentis non astutae nec callidae... multum rationis et solertiae*²⁴.

²⁴ Tacite, *De morib. germ.*, 22, 29. « Race sans ruse et sans fourberie, mais très sage et habile. »

RÉFORMES PROPOSÉES

A l'égard du code, il est impossible dans le moment de le faire, il suffit de le projeter. Ce projet doit être en français parce que c'est la langue de l'univers, et que, si l'on en choisit une autre, il arrivera que, hors des limites du peuple qui la parle, le code ne sera entendu dans chaque district que par deux ou trois littérateurs. L'ouvrage ébauché (car on ne peut rien faire de mieux) sera imprimé et distribué, non pas encore pour obliger strictement, mais seulement pour être examiné et observé *sauf inconvénient*. On chargera quelques Frères dans quelque grande loge de rédiger les observations que pourront suggérer les circonstances, les inconvénients non prévus, en un mot, tout ce qu'il paraîtra nécessaire d'ôter, d'ajouter ou de changer, et de toutes ces observations réunies et transmises dans quelques années au Sérénissime Grand Supérieur, il résultera un code aussi parfait que la faiblesse humaine le permet. Ceux qui pensent qu'on peut faire de bonnes lois autrement n'en ont guère lu.

Mais quel que soit le degré de perfection où il est possible de porter actuellement l'ouvrage projeté, il n'y parviendra pas certainement à moins qu'il ne sorte de la tête d'un seul homme, comme Minerve sortit de celle de Jupiter. Ce n'est pas sans raison que le grand restaurateur de la philosophie²⁵ méprisait tous les ouvrages à pièces rapportées. Il est certain que dans tout ce qui exige un ensemble, vingt génies feront plus mal qu'un seul homme doué seulement d'un sens droit. Que tous les Frères proposent donc leurs idées, mais qu'un seul enfante le plan et lui subordonne les détails; autrement l'infortuné rédacteur, réduit à coudre des lambeaux, fera mal avec beaucoup de peine.

*Infelix operis summa, quia ponere totum nesciet*²⁶...

Si l'on voulait s'étendre sur les différentes lois convenables pour assurer la durée et le lustre de l'ordre, l'ouvrage serait immense. On peut cependant dire un mot des principales.

I. — D'abord, il en est une qui paraît si essentielle, si indispensable, qu'il

²⁵ Descartes, *Méthode*.

²⁶ Horace. *Malheureux dans son œuvre, parce qu'il en ignore le tout*.

est permis de quitter le ton douteur en la proposant : C'est celle qui fixerait le nombre des maçons dans chaque loge. On ose assurer qu'avec cette loi l'ordre est inébranlable, et que sans elle il sera réduit dans moins de quinze ans au point où il est actuellement. Supposons que ce salutaire règlement soit en vigueur, quelle foule de biens il en résultera ! Attachement des Frères à l'ordre (car tout ce qui est exclusif ou difficile à obtenir flatte prodigieusement l'homme) ; émulation parmi les profanes (une place vacante sera un événement) ; suppression des inconvénients immenses des réceptions multipliées. (Maintenant nous balançons sur le médiocre ou le mauvais ; alors, nous n'aurons qu'à choisir entre le bon et l'excellent.) Il faut s'arrêter, car il est impossible de marquer tous les avantages qui naîtraient d'une pareille loi. A la vérité il serait bon d'établir d'autres causes de vacances que la mort comme vétérance d'un frère parvenu aux derniers grades et qui serait depuis vingt ans dans l'ordre, on pourrait lui donner l'agrément de faire vaquer une place dans le premier grade en faveur d'un sujet agréé de la loge.

II. — Dans toute société il faut des peines ; formons par la pensée une échelle des différentes fautes dont le maçon pourra se rendre coupable depuis l'imprudence légère jusqu'au délit. Imaginons une autre échelle de peines, depuis l'amende de quelque monnaie jusqu'à la diffamation formelle dans tout l'ordre. Divisons ensuite les fautes comme les peines en trois classes, et statuons que chaque loge pourra de sa seule autorité infliger les peines de la première catégorie ; que celles de la seconde ne pourront être décernées qu'avec le concours du Directoire Écossais ; que celle de la troisième enfin ne pourront l'être que de l'autorité du Grand Supérieur. Ajoutons que celui-ci, dans le cas où il aurait refusé d'autoriser le décret qui condamne aux troisièmes peines, ne pourrait empêcher le Directoire Écossais d'infliger les secondes, et que le Directoire Écossais à son tour, sera gêné de la même manière à l'égard des préfectures pour les peines du premier degré. Peut-être trouvera-t-on que les choses seraient assez bien balancées de cette façon. Quant à la liberté pleine et entière à chaque accusé de se défendre dans les trois suppositions, il n'est pas nécessaire d'en parler.

L'inconvénient d'irriter un coupable condamné et d'exposer les secrets est inévitable.

Mais, 1° s'il est du premier grade, qu'il aille dire, s'il veut, que nous allons dans tous les galetas chercher les malheureux la bourse à la main et qu'il n'a pas voulu être complice dans ces horreurs. 2° Il n'est pas probable qu'un Frère admis aux grades avancés avec les précautions ci-devant indiquées se rende coupable

de fautes qui nécessitent les dernières rigueurs. 3° Dans quelques années nous serons en état de faire taire ce Frère, ou nous ne serons rien.

III. — Il est nécessaire que les loges provinciales ou ambulantes ne possèdent jamais que le premier grade et que les hautes connaissances ne descendent pas au-dessous des grandes loges, enfin que les rédacteurs du code commencent à se graver trois mots dans la tête avant de commencer l'ouvrage : *Omne promiscuum sordescit*²⁷.

IV. — Il ne faut jamais admettre les autres maçons à nos assemblées. Qu'y viendraient-ils faire? Nous gêner, émousser la curiosité qui pourrait les attirer à nous et apprendre à singer nos cérémonies.

Mais comme il convient d'augmenter toujours plus la bonne opinion de notre ordre que nous avons déjà le bonheur d'inspirer, et qu'il convient d'ailleurs de maintenir nos banquets ou agapes fraternelles, rien n'empêche que nous n'invitions de temps à autre non seulement d'autres maçons, mais des profanes distingués qui nous paraîtront mériter cette civilité. Nous aurons pour la loge de banquet un rituel court, intéressant et sans conséquence, qui annoncera notre respect pour l'Auteur de tout don, notre dévouement à nos maîtres et notre amitié fraternelle. On peut se servir du rituel actuel, ou le perfectionner. Mais il faut sur cet article des lois somptuaires très rigoureuses et borner strictement les invitations au nombre de deux ou trois.

V. — Les finances sont un objet de la plus grande importance. Tout le monde est d'accord qu'aucun particulier ne doit trouver dans l'ordre un avantage pécuniaire. Mais prenons garde aussi qu'on n'aille point appliquer cette règle au corps entier, et que l'avarice ne prenne le masque du désintéressement. V. A. S. est très humblement suppliée de tenir la main à ce qu'on ne diminue ni les redevances annuelles ni le prix des grades.

Nous souhaiterions plutôt les voir augmenter. Que serons-nous sans finances et comment nous rendrons-nous recommandables sans richesses? C'est précisément parce que nous ne voulons pas multiplier les réceptions qu'il faut les rendre chères. C'est à nous qu'il est permis d'être attachés à l'argent puisque chaque Frère ne s'enrôle que pour le répandre, et que nous n'en voulons que pour faire le bien. Du reste, chaque loge doit être maîtresse de sa caisse et ne payer aux associations supérieures que les frais indispensables, comme correspondance, voyage

²⁷ Tout ce qui est vulgarisé se dégrade.

PLAN DE RÉFORME DE LA SOCIÉTÉ DES FRANCS-MAÇONS

pour l'utilité commune, etc. Mais quant au tableau des caisses, les Directoires ne peuvent le refuser au Grand Supérieur, ni les Préfectures aux Directoires ; autrement il n'y aurait plus de subordination. Il serait même bon d'exiger de chaque association le tableau raisonné de ses dépenses pour s'assurer de quelle manière et dans quelles vues les fonds sont employés.

LE SERMENT MAÇONNIQUE

VI. — Il paraît absolument nécessaire qu'avant d'être admis à un grade quelconque, le candidat prête deux serments; car il faut qu'il s'engage d'abord à ne pas révéler le contenu de la formule du serment affecté à chaque grade, en cas qu'il ne jugeât pas à propos de le prêter; et, s'il persiste après avoir fait ses réflexions sur la formule qui lui sera communiquée, il prêtera le deuxième serment, savoir celui du grade. On croit cette précaution nécessaire pour ne rien faire légèrement.

Quoiqu'il n'y ait point de difficultés, comme on l'a dit, sur la légitimité du serment, en tant qu'il nous oblige à des actions louables et utiles, il fait naître néanmoins une question de morale des plus délicates, en tant qu'il nous oblige au secret. Cette question, qu'on ne doit pas déguiser, consiste à savoir si nous pouvons licitement jurer de cacher quelque chose même à la puissance civile qui nous interrogerait en jugement. On peut néanmoins soutenir: 1° que le droit naturel est antérieur au droit civil et même au droit politique; 2° que le secret est de droit naturel parce qu'il est le lien de la confiance, grande base de la société humaine; 3° que dès que nous sommes sûrs dans notre conscience que le secret maçonnique ne contient rien de contraire à la religion et à la patrie, il ne concerne plus que le droit naturel, et que nous ne sommes pas mieux obligés de le révéler au gouvernement que le secret de nos amis que nous pouvons refuser aux tribunaux suivant les moralistes philosophes. Au surplus, on désirerait voir cette question traitée par les Frères réunis, avec plus d'étendue qu'on ne peut le faire ici.

Telles sont, Monseigneur, les réflexions qu'on soumet très humblement aux lumières de V. A. S. Vous avez provoqué vous-même, Monseigneur, la liberté qu'on vient de prendre; et vous ne pouvez trouver étrange que, dans l'âge encore où les sentiments sont vifs et impérieux, on n'ait pu se refuser la jouissance d'entretenir le grand Ferdinand. Daignez, Monseigneur, recevoir avec bonté cet essai informe, tracé à la hâte, et qui ne peut avoir auprès de V. A. S. d'autre mérite que celui de l'intention. Si l'on s'est permis des longueurs sur quelques points intéressants, c'est que le zèle est parleur quand la bonté l'interroge.

CHAMBÉRY, 15 JUIN 1782.

CONSIDÉRATIONS
SUR LA FRANCE

CHAPITRE PREMIER :

DES RÉVOLUTIONS

Nous sommes tous attachés au trône de l'Être suprême par une chaîne souple, qui nous retient sans nous asservir.

Ce qu'il y a de plus admirable dans l'ordre universel des choses, c'est l'action des êtres libres sous la main divine. Librement esclaves, ils opèrent tout à la fois volontairement et nécessairement : ils font réellement ce qu'ils veulent, mais sans pouvoir déranger les plans généraux. Chacun de ces êtres occupe le centre d'une sphère d'activité dont le diamètre varie au gré de l'éternel géomètre, qui sait étendre, restreindre, arrêter ou diriger la volonté, sans altérer sa nature.

Dans les ouvrages de l'homme, tout est pauvre comme l'auteur ; les vues sont restreintes, les moyens roides, les ressorts inflexibles, les mouvements pénibles, et les résultats monotones. Dans les ouvrages divins, les richesses de l'infini se montrent à découvert jusque dans le moindre élément : sa puissance opère en se jouant : dans ses mains tout est souple, rien ne lui résiste ; pour elle tout est moyen, même l'obstacle : et les irrégularités produites par l'opération des agents libres, viennent se ranger dans l'ordre général.

Si l'on imagine une montre, dont tous les ressorts varieraient continuellement de force, de poids, de dimension, de forme et de position, et qui montrerait cependant l'heure invariablement, on se formera quelque idée de l'action des êtres libres relativement aux plans du créateur.

Dans le monde politique et moral, comme dans le monde physique, il y a un ordre commun, et il y a des exceptions à cet ordre. Communément nous voyons une suite d'effets produits par les mêmes causes ; mais à certaines époques, nous voyons des actions suspendues, des causes paralysées et des effets nouveaux.

Le *miracle* est un effet produit par une cause divine ou surhumaine, qui suspend ou contredit une cause ordinaire. Que dans le cœur de l'hiver un homme commande à un arbre, devant mille témoins, de se couvrir subitement de feuilles et de fruits, et que l'arbre obéisse, tout le monde criera au miracle et s'inclinera devant le thaumaturge. Mais la révolution française, et tout ce qui se passe en Europe dans ce moment est tout aussi merveilleux, dans son genre, que la fruc-

tification instantanée d'un arbre au mois de janvier : cependant, les hommes, au lieu d'admirer, regardent ailleurs ou déraisonnent.

Dans l'ordre physique, où l'homme n'entre point comme cause, il veut bien admirer ce qu'il ne comprend pas ; mais dans la sphère de son activité, où il sent qu'il est cause libre, son orgueil le porte aisément à voir le *désordre* partout où son action est suspendue ou dérangée.

Certaines mesures qui sont au pouvoir de l'homme, produisent régulièrement certains effets dans le cours ordinaire des choses ; s'il manque son but, il sait pourquoi, ou croit le savoir ; il connaît les obstacles, il les apprécie, et rien ne l'étonne.

Mais dans les temps de révolutions, la chaîne qui lie l'homme se raccourcit brusquement, son action diminue, et ses moyens le trompent. Alors entraîné par une force inconnue, il se dépite contre elle, et au lieu de baiser la main qui le serre, il la méconnaît ou l'insulte.

Je n'y comprends rien, c'est le grand mot du jour. Ce mot est très sensé, s'il nous ramène à la cause première qui donne dans ce moment un si grand spectacle aux hommes : c'est une sottise, s'il n'exprime qu'un dépit ou un abattement stérile.

« Comment donc (s'écrie-t-on de tous côtés) ? les hommes les plus coupables de l'univers triomphent de l'univers ! Un régicide affreux a tout le succès que pouvaient en attendre ceux qui l'ont commis ! La monarchie est engourdie dans toute l'Europe ! ses ennemis trouvent des alliés jusque sur les trônes ! tout réussit aux méchants ! les projets les plus gigantesques s'exécutent de leur part sans difficulté, tandis que le bon parti est malheureux et ridicule dans tout ce qu'il entreprend ! L'opinion poursuit la fidélité dans toute l'Europe ! Les premiers hommes d'État se trompent invariablement ! les plus grands généraux sont humiliés ! etc. »

Sans doute, car la première condition d'une révolution décrétée, c'est que tout ce qui pouvait la prévenir n'existe pas, et que rien ne réussisse à ceux qui veulent l'empêcher. Mais jamais l'ordre n'est plus visible, jamais la Providence n'est plus palpable, que lorsque l'action supérieure se substitue à celle de l'homme et agit toute seule. C'est ce que nous voyons dans ce moment.

Ce qu'il y a de plus frappant dans la révolution française, c'est cette force entraînante qui courbe tous les obstacles. Son tourbillon emporte comme une paille légère tout ce que la force humaine a su lui opposer : personne n'a contrarié sa marche impunément. La pureté des motifs a pu illustrer l'obstacle, mais c'est tout ; et cette force jalouse, marchant invariablement à son but, rejette également Charette, Dumouriez et Drouet.

On a remarqué, avec grande raison, que la révolution française mène les hom-

mes plus que les hommes ne la mènent. Cette observation est de la plus grande justesse ; et quoiqu'on puisse l'appliquer plus ou moins à toutes les grandes révolutions, cependant elle n'a jamais été plus frappante qu'à cette époque.

Les scélérats mêmes qui paraissent conduire la révolution, n'y entrent que comme de simples instruments ; et dès qu'ils ont la prétention de la dominer, ils tombent ignoblement. Ceux qui ont établi la république, l'ont fait sans le vouloir et sans savoir ce qu'ils faisaient ; ils y ont été conduits par les événements : un projet antérieur n'aurait pas réussi.

Jamais Robespierre, Collot ou Barère, ne pensèrent à établir le gouvernement révolutionnaire et le régime de la terreur ; ils y furent conduits insensiblement par les circonstances, et jamais on ne reverra rien de pareil. Ces hommes excessivement médiocres exercèrent, sur une nation coupable, le plus affreux despotisme dont l'histoire fasse mention, et sûrement ils étaient les hommes du royaume les plus étonnés de leur puissance.

Mais au moment même où ces tyrans détestables eurent comblé la mesure de crimes nécessaire à cette phase de la révolution, un souffle les renversa. Ce pouvoir gigantesque, qui faisait trembler la France et l'Europe, ne tint pas contre la première attaque ; et comme il ne devait y avoir rien de grand, rien d'auguste dans une révolution toute criminelle, la Providence voulut que le premier coup fût porté par des *septembriseurs*, afin que la justice même fût infâme²⁸.

Souvent on s'est étonné que des hommes plus que médiocres aient mieux jugé la révolution française que des hommes du premier talent ; qu'ils y aient cru fortement, lorsque des politiques consommés n'y croyaient point encore. C'est que cette persuasion était une des pièces de la révolution, qui ne pouvait réussir que par l'étendue et l'énergie de l'esprit révolutionnaire, ou, s'il est permis de s'exprimer ainsi, par la foi à la révolution. Ainsi, des hommes sans génie et sans connaissances, ont fort bien conduit ce qu'ils appelaient *le char révolutionnaire* ; ils ont tout osé sans crainte de la contre-révolution ; ils ont toujours marché en avant, sans regarder derrière eux ; et tout leur a réussi, parce qu'ils n'étaient que les instruments d'une force qui en savait plus qu'eux. Ils n'ont pas fait de fautes dans leur carrière révolutionnaire, par la raison que le flûteur de Vaucanson ne fit jamais de notes fausses.

²⁸ Par la même raison, l'honneur est déshonoré. Un journal (*le Républicain*) a dit avec beaucoup d'esprit et de justesse : « Je comprends fort bien comment on peut dépanthéoniser Marat, mais je ne concevrai jamais comment on pourra démaratiser le Panthéon. » On s'est plaint de voir le corps de Turenne, oublié dans le coin d'un *muséum*, à côté du squelette d'un animal : quelle imprudence ! il y en avait assez pour faire naître l'idée de jeter au Panthéon ces restes vénérables.

CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE

Le torrent révolutionnaire a pris successivement différentes directions; et les hommes les plus marquants dans la révolution n'ont acquis l'espèce de puissance et de célébrité qui pouvait leur appartenir, qu'en suivant le cours du moment: dès qu'ils ont voulu le contrarier ou seulement s'en écarter en s'isolant, en travaillant trop pour eux, ils ont disparu de la scène.

Voyez ce Mirabeau qui a tant marqué dans la révolution: au fond, c'était *le roi de la halle*. Par les crimes il a fait, et par ses livres qu'il a fait faire, il a secondé le mouvement populaire: il se mettait à la suite d'une masse déjà mise en mouvement, et la poussait dans le sens déterminé; son pouvoir ne s'étendit jamais plus loin: il partageait avec un autre héros de la révolution le pouvoir d'agiter la multitude, sans avoir celui de la dominer, ce qui forme le véritable cachet de la médiocrité dans les troubles politiques. Des factieux moins brillants, et en effet plus habiles et plus puissants que lui, se servaient de son influence pour leur profit. Il tonnait à la tribune, et il était leur dupe. Il disait en mourant, *que s'il avait vécu, il aurait rassemblé les pièces éparses de la monarchie*; et lorsqu'il avait voulu, dans le moment de sa plus grande influence, viser seulement au ministère, ses subalternes l'avaient repoussé comme un enfant.

Enfin, plus on examine les personnages en apparence les plus actifs de la révolution, plus on trouve en eux quelque chose de passif et de mécanique. On ne saurait trop le répéter, ce ne sont point les hommes qui mènent la révolution; c'est la révolution qui emploie les hommes. On dit fort bien, quand on dit qu'*elle va toute seule*. Cette phrase signifie que jamais la Divinité ne s'était montrée d'une manière si claire dans aucun événement humain. Si elle emploie les instruments les plus vils, c'est qu'elle punit pour régénérer.

CHAPITRE II :

CONJECTURES SUR LES VOIES DE LA PROVIDENCE DANS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Chaque nation, comme chaque individu, a reçu une mission qu'elle doit remplir. La France exerce sur l'Europe une véritable magistrature qu'il serait inutile de contester, dont elle a abusé de la manière la plus coupable. Elle était surtout à la tête du système religieux, et ce n'est pas sans raison que son Roi s'appelait très chrétien : Bossuet n'a rien dit de trop sur ce point. Or, comme elle s'est servie de son influence pour contredire sa vocation et démoraliser l'Europe, il ne faut pas être étonné qu'elle y soit ramenée par des moyens terribles.

Depuis longtemps on n'avait vu une punition aussi effrayante, infligée à un aussi grand nombre de coupables. Il y a des innocents, sans doute, parmi les malheureux, mais il y en a bien moins qu'on ne l'imagine communément.

Tous ceux qui ont travaillé à affranchir le peuple de sa croyance religieuse ; tous ceux qui ont opposé des sophismes métaphysiques aux lois de la propriété ; tous ceux qui ont dit : *frappez, pourvu que nous y gagnions* ; tous ceux qui ont touché aux lois fondamentales de l'État ; tous ceux qui ont conseillé, approuvé, favorisé les mesures violentes employées contre le Roi, etc. ; tous ceux-là ont voulu la révolution et tous ceux qui l'ont voulue en ont été très justement les victimes, même suivant nos vues bornées.

On gémit de voir des savants illustres tomber sous la hache de Robespierre. On ne saurait humainement les regretter trop ; mais la justice divine n'a pas le moindre respect pour les géomètres ou les physiciens. Trop de savants français furent les principaux auteurs de la révolution ; trop de savants français l'aimèrent et la favorisèrent, tant qu'elle n'abattit, comme le bâton de Tarquin, que les têtes dominantes. Ils disaient comme tant d'autres : *Il est impossible qu'une grande révolution s'opère sans amener des malheurs*. Mais lorsqu'un philosophe se console de ces malheurs en vue des résultats ; lorsqu'il dit dans son cœur : *Passe pour cent mille meurtres, pourvu que nous soyons libres* ; si la Providence lui répond : *J'accepte ton approbation, mais tu feras nombre*, où est l'injustice ? Jugerions-nous autrement dans nos tribunaux ?

Les détails seraient odieux ; mais qu'il est peu de Français, parmi ceux qu'on

appelle victimes innocentes de la révolution, à qui leur conscience n'ait pu dire :

Alors, de vos erreurs voyant les tristes fruits,
Reconnaissez les coups que vous avez conduits²⁹.

Nos idées sur le bien et le mal, sur l'innocent et le coupable, sont trop souvent altérées par nos préjugés. Nous déclarons coupables et infâmes deux hommes qui se battent avec un fer long de trois pouces ; mais si le fer a trois pieds, le combat devient honorable. Nous flétrissons celui qui vole un *centime* dans la poche de son ami ; s'il ne lui prend que sa femme, ce n'est rien. Tous les crimes brillants qui supposent un développement de qualités grandes ou aimables ; tous ceux surtout qui sont honorés par le succès, nous les pardonnons, si même nous n'en faisons pas des vertus ; tandis que les qualités brillantes qui environnent le coupable, le noircissent aux yeux de la véritable justice, pour qui le plus grand crime est l'abus de ses dons.

Chaque homme a certains devoirs à remplir, et l'étendue de ses devoirs est relative à sa position civile et à l'étendue de ses moyens. Il s'en faut de beaucoup que la même action soit également criminelle de la part de deux hommes donnés. Pour ne pas sortir de notre objet, tel acte qui ne fut qu'une erreur ou un trait de folie de la part d'un homme obscur, revêtu brusquement d'un pouvoir illimité, pouvait être un forfait de la part d'un évêque ou d'un duc et pair.

Enfin il est des actions excusables, louables même suivant les vues humaines, et qui sont dans le fond infiniment criminelles. Si l'on nous dit, par exemple : *J'ai embrassé de bonne foi la révolution française, par un amour pur de liberté et de ma patrie ; j'ai cru en mon âme et conscience qu'elle amènerait la réforme des abus et le bonheur public* ; nous n'avons rien à répondre. Mais l'œil pour qui tous les cœurs sont diaphanes, voit la fibre coupable ; il découvre dans une brouillerie ridicule, dans un petit froissement de l'orgueil, dans une passion basse ou criminelle, le premier mobile de ces résolutions qu'on voudrait illustrer aux yeux des hommes ; et pour lui le mensonge de l'hypocrisie greffée sur la trahison est un crime de plus. Mais parlons de la nation en général.

Un des plus grands crimes qu'on puisse commettre, c'est sans doute l'attentat contre la souveraineté, nul n'ayant des suites plus terribles. Si la souveraineté réside sur une tête, et que cette tête tombe victime de l'attentat, le crime augmente d'atrocité. Mais si ce souverain n'a mérité son sort par aucun crime, si ses vertus

²⁹ Racine, *Iphigénie*, V, 2.

mêmes ont armé contre lui la main des coupables, le crime n'a plus de nom. A ces traits on reconnaît la mort de Louis XVI; mais ce qu'il est important de remarquer, c'est que *jamais un plus grand crime n'eut plus de complices*. La mort de Charles I^{er} en eut bien moins, et cependant il était possible de lui faire des reproches que Louis XVI ne mérita point. Cependant on lui donna des preuves de l'intérêt le plus tendre et le plus courageux; le bourreau même, qui ne faisait qu'obéir, n'osa pas se faire connaître. En France, Louis XVI marcha à la mort au milieu de 60 000 hommes armés, qui n'eurent pas un coup de fusil pour *Santerre*: pas une voix ne s'éleva pour l'infortuné monarque, et les provinces furent aussi muettes que la capitale. *On se serait exposé*, disait-on. Français! si vous trouvez cette raison bonne, ne parlez pas tant de votre courage, ou convenez que vous l'employez bien mal.

L'indifférence de l'armée ne fut pas moins remarquable. Elle servit les bourreaux de Louis XVI bien mieux qu'elle ne l'avait servi lui-même, car elle l'avait trahi. On ne vit pas de sa part le plus léger témoignage de mécontentement. Enfin, jamais un plus grand crime n'appartint (à la vérité avec une foule de gradations) à un plus grand nombre de coupables.

Il faut encore faire une observation importante; c'est que tout attentat commis contre la souveraineté, au nom de la nation, est toujours plus ou moins un crime national; car c'est toujours plus ou moins la faute de la nation, si un nombre quelconque de factieux s'est mis en état de commettre le crime en son nom. Ainsi, tous les Français sans doute n'ont pas voulu la mort de Louis XVI; mais l'immense majorité du peuple a voulu, pendant plus de deux ans, toutes les folies, toutes les injustices, tous les attentats qui amenèrent la catastrophe du 21 janvier.

Or, tous les crimes nationaux contre la souveraineté sont punis sans délai et d'une manière terrible; c'est une loi qui n'a jamais souffert d'exception. Peu de jours après l'exécution de Louis XVI, quelqu'un écrivait dans le *Mercure universel*: *Peut-être il n'eût pas fallu en venir là; mais puisque nos législateurs ont pris l'événement sur leur responsabilité, rallions-nous autour d'eux: éteignons toutes les haines, et qu'il n'en soit plus question*. Fort bien: il eût fallu peut-être ne pas assassiner le Roi; mais puisque la chose est faite, n'en parlons plus, et soyons tous bons amis. O démence! Shakespeare en savait un peu plus, lorsqu'il disait: «La vie de tout individu est précieuse pour lui; mais la vie de qui dépendent tant de vies, celle des souverains, est précieuse pour tous. Un crime fait-il disparaître la majesté royale? à la place qu'elle occupait, il se forme un gouffre effroyable, et

tout ce qui l'environne s'y précipite³⁰. » Chaque goutte du sang de Louis XVI en coûtera des torrents à la France ; quatre millions de Français, peut-être, paieront de leurs têtes le grand crime national d'une insurrection antireligieuse et antisociale, couronnée par un régicide.

Où sont les premières gardes nationales, les premiers soldats, les premiers généraux qui prêtèrent, serment à la nation ? Où sont les chefs, les idoles de cette première assemblée si coupable, pour qui l'épithète de *constituante* sera une épigramme éternelle ? Où est Mirabeau ? où est Bailli avec son *beau jour* ? où est Thouret qui inventa le mot *exproprier* ? où est Osselin, le rapporteur de la première loi qui proscrivit les émigrés ? On nommerait par milliers les instruments actifs de la révolution qui ont péri d'une mort violente.

C'est encore ici que nous pouvons admirer l'ordre dans le désordre ; car il demeure évident, pour peu qu'on y réfléchisse, que les grands coupables de la révolution ne pouvaient tomber que sous les coups de leurs complices. Si la force seule avait opéré ce qu'on appelle la *contre-révolution*, et replacé le Roi sur le trône, il n'y aurait eu aucun moyen de faire justice. Le plus grand malheur qui pût arriver à un homme délicat, ce serait d'avoir à juger l'assassin de son père, de son parent, de son ami, ou seulement l'usurpateur de ses biens. Or c'est précisément ce qui serait arrivé dans le cas d'une contre-révolution, telle qu'on l'entendait ; car les juges supérieurs, par la nature seule des choses, auraient presque tous appartenu à la classe offensée ; et la justice, lors même qu'elle n'aurait fait que punir, aurait eu l'air de se venger. D'ailleurs, l'autorité légitime garde toujours une certaine modération dans la punition des crimes qui ont une multitude de complices. Quand elle envoie cinq ou six coupables à la mort pour le même crime, c'est un massacre : si elle passe certaines bornes, elle devient odieuse. Enfin, les grands crimes exigent malheureusement de grands supplices ; et dans ce genre il est aisé de passer les bornes, lorsqu'il s'agit de crimes de lèse-majesté, et que la flatterie se fait bourreau. L'humanité n'a point encore pardonné à l'ancienne législation française l'épouvantable supplice de Damiens³¹. Qu'auraient donc fait les magistrats français de trois ou quatre cent Damiens, et de tous les monstres qui couvraient la France ? Le glaive sacré de la justice serait-il donc tombé sans relâche comme la guillotine de Robespierre ? Aurait-on convoqué à Paris tous les bourreaux du royaume et tous les chevaux de l'artillerie, pour écarteler des hommes ? Aurait-on fait dissoudre dans de vastes chaudières le plomb et la

³⁰ *Hamlet*, acte 3, scène 8.

³¹ *Avertere omnes a tanta foeditate spectacula oculos. Primum ultimumque illud supplicium apud Romanos exempli parum memoris legum humanarum fuit. Tit. Liv., I, 28, De suppl. Mettii.*

poix pour en arroser des membres déchirés par des tenailles rougies? D'ailleurs, comment caractériser les différents crimes? comment graduer les supplices? et surtout comment punir sans lois? *On aurait choisi*, dira-t-on, quelques grands coupables, *et tout le reste aurait obtenu grâce*. C'est précisément ce que la Providence ne voulait pas. Comme elle peut tout ce qu'elle veut, elle ignore ces grâces produites par l'impuissance de punir. Il fallait que la grande épuration s'accomplît, et que les yeux fussent frappés; il fallait que le métal français, dégagé de ses scories aigres et impures, parvînt plus net et plus malléable entre les mains du Roi futur. Sans doute la Providence n'a pas besoin de punir dans le temps pour justicier ses voies; mais à cette époque elle se met à notre portée, et punit comme un tribunal humain.

Il y a eu des nations condamnées à mort au pied de la lettre, comme des individus coupables, et nous savons pourquoi³². S'il entraît dans les desseins de Dieu de nous révéler ses plans à l'égard de la révolution française, nous lirions le châtiment des Français, comme l'arrêt d'un parlement. — Mais que saurions-nous de plus? Ce châtiment n'est-il pas visible? N'avons-nous pas vu la France déshonorée par plus de cent mille meurtres? le sol entier de ce beau royaume couvert d'échafauds? et cette malheureuse terre abreuvée du sang de ses enfants par les massacres judiciaires, tandis que des tyrans inhumains le prodiguaient au dehors pour le soutien d'une guerre cruelle, soutenue pour leur propre intérêt? Jamais le despote le plus sanguinaire ne s'est joué de la vie des hommes avec tant d'insolence, et jamais peuple passif ne se présenta à la boucherie avec plus de complaisance. Le fer et le feu, le froid et la faim, les privations, les souffrances de toute espèce, rien ne le dégoûte de son supplice: tout ce qui est dévoué doit accomplir son sort: on ne verra point de désobéissance, jusqu'à ce que le jugement soit accompli.

Et cependant, dans cette guerre si cruelle, si désastreuse, que de points de vue intéressants! et comme on passe tour à tour de la tristesse à l'admiration! Transportons-nous à l'époque la plus terrible de la révolution; supposons que, sous le gouvernement de l'inferral comité, l'armée, par une métamorphose subite, devienne tout à coup royaliste: supposons qu'elle convoque de son côté ses assemblées primaires, et qu'elle nomme librement les hommes les plus éclairés et les plus estimables, pour lui tracer la route qu'elle doit tenir dans cette occasion difficile; supposons, enfin, qu'un de ces élus de l'armée se lève et dise:

³² Levit., XVIII, 21 et seq. XX, 23. — Deuteronom., XVIII, 9 et seq. — I Reg., XV, 24. — IV Reg., XVII, 7 et seq.; et XXI, 2. — Herodot., lib. II, par. 46, et la note de M. Larcher sur cet endroit.

« Braves et fidèles guerriers, il est des circonstances où toute la sagesse humaine se réduit à choisir entre différents maux. Il est dur, sans doute, de combattre pour le comité de salut public ; mais il y aurait quelque chose de plus fatal encore, ce serait de tourner nos armes contre lui. A l'instant où l'armée se mêlera de la politique, l'État sera dissous ; et les ennemis de la France, profitant de ce moment de dissolution, la pénétreront et la diviseront. Ce n'est point pour ce moment que nous devons agir, mais pour la suite des temps : il s'agit surtout de maintenir l'intégrité de la France, et nous ne le pouvons qu'en combattant pour le gouvernement, quel qu'il soit ; car de cette manière la France, malgré ses déchirements intérieurs, conservera sa force militaire et son influence extérieure. A le bien prendre, ce n'est point pour le gouvernement que nous combattons, mais pour la France et pour le Roi futur, qui nous devra un empire plus grand, peut-être, que ne le trouva la révolution. C'est donc un devoir pour nous de vaincre la répugnance qui nous fait balancer. Nos contemporains, peut-être, calomnieront notre conduite, mais la postérité lui rendra justice. »

Cet homme aurait parlé en grand philosophe. Eh bien ! cette hypothèse chimérique, l'armée l'a réalisée, sans savoir ce qu'elle faisait ; et la terreur d'un côté, l'immoralité et l'extravagance de l'autre, ont fait précisément ce qu'une sagesse consommée et presque prophétique aurait dicté à l'armée.

Qu'on y réfléchisse bien, on verra que le mouvement révolutionnaire une fois établi, la France et la monarchie ne pouvaient être sauvées que par le jacobinisme.

Le Roi n'a jamais eu d'allié ; et c'est un fait assez évident, pour qu'il n'y ait aucune imprudence à l'énoncer, que la coalition en voulait à l'intégrité de la France. Or, comment résister à la coalition ? Par quel moyen surnaturel briser l'effort de l'Europe conjurée ? Le génie infernal de Robespierre pouvait seul opérer ce prodige. Le gouvernement révolutionnaire endurcissait l'âme des Français, en la trempant dans le sang ; il exaspérait l'esprit des soldats, et doublait leurs forces par un désespoir féroce et un mépris de la vie, qui tenaient de la rage. L'horreur des échafauds, poussant le citoyen aux frontières, alimentait la force extérieure, à mesure qu'elle anéantissait jusqu'à la moindre résistance dans l'intérieur. Toutes les vies, toutes les richesses, tous les pouvoirs étaient dans les mains du pouvoir révolutionnaire ; et ce monstre de puissance, ivre de sang et de succès, phénomène épouvantable qu'on n'avait jamais vu, et que sans doute on ne reverra jamais, était tout à la fois un châtement épouvantable pour les Français, et le seul moyen de sauver la France.

Que demandaient les royalistes, lorsqu'ils demandaient une contre-révolution telle qu'ils l'imaginaient, c'est-à-dire faite brusquement et par la force ? Ils de-

mandaient la conquête de la France ; ils demandaient donc sa division, l'anéantissement de son influence et l'avilissement de son Roi, c'est-à-dire des massacres de trois siècles peut-être, suite infaillible d'une telle rupture d'équilibre. Mais nos neveux, qui s'embarrasseront très peu de nos souffrances, et qui danseront sur nos tombeaux, riront de notre ignorance actuelle ; ils se consoleront aisément des excès que nous avons vus, et qui auront conservé l'intégrité *du plus beau royaume après celui du Ciel*³³.

Tous les monstres que la révolution a enfantés n'ont travaillé, suivant les apparences, que pour la royauté. Par eux l'éclat des victoires a forcé l'admiration de l'univers, et environné le nom français d'une gloire dont les crimes de la révolution n'ont pu le dépouiller entièrement ; par eux le Roi remontera sur le trône avec tout son éclat et toute sa puissance, peut-être même avec un surcroît de puissance. Et qui sait si, au lieu d'offrir misérablement quelques-unes de ses provinces pour obtenir le droit de régner sur les autres, il n'en rendra peut-être pas, avec la fierté du pouvoir qui donne ce qu'il peut retenir ? Certainement on a vu arriver des choses moins probables.

Cette même idée que tout se fait pour l'avantage de la monarchie française, me persuade que toute révolution royaliste est impossible avant la paix ; car le rétablissement de la royauté détendrait subitement tous les ressorts de l'État. La magie noire, qui opère dans ce moment, disparaîtrait comme un brouillard devant le soleil. La bonté, la clémence, la justice, toutes les vertus douces et paisibles reparaitraient tout à coup, et ramèneraient avec elles une certaine douceur générale dans les caractères, une certaine allégresse entièrement opposée à la sombre rigueur du pouvoir révolutionnaire. Plus de réquisitions, plus de vols palliés, plus de violences. Les généraux, précédés du drapeau blanc, appelleraient-ils *révoltés* les habitants des pays envahis, qui se défendraient légitimement ? et leur enjoindraient-ils de ne pas remuer, sous peine d'être fusillés comme rebelles ? Ces horreurs, très utiles au Roi futur, ne pourraient cependant être employées par lui ; il n'aurait donc que des moyens *humains*. Il serait au pair avec ses ennemis ; et qu'arriverait-il dans ce moment de suspension qui accompagne nécessairement le passage d'un gouvernement à l'autre ? Je n'en sais rien. Je sens bien que les grandes conquêtes des Français semblent mettre l'intégrité du royaume à l'abri (je crois même toucher ici la raison de ces conquêtes). Cependant, il paraît toujours plus avantageux à la France et à la monarchie, que la paix, et une paix glorieuse pour les Français, se fasse par la république, et qu'au

³³ Grotius, *De Jure belli ac pacis, Epist. ad Ludovicum XIII.*

moment où le Roi remontera sur son trône, une paix profonde écarte de lui toute espèce de danger.

D'un autre côté, il est visible qu'une révolution brusque, loin de guérir le peuple, aurait confirmé ses erreurs; qu'il n'aurait jamais pardonné au pouvoir qui lui aurait arraché ses chimères. Comme c'était du *peuple* proprement dit, ou de la multitude, que les factieux avaient besoin pour bouleverser la France, il est clair qu'en général ils devaient l'épargner, et que les grandes vexations devaient tomber d'abord sur la classe aisée. Il fallait donc que le pouvoir usurpateur pesât longtemps sur le peuple pour l'en dégoûter. Il n'avait vu que la révolution: il fallait qu'il en sentît, qu'il en savourât, pour ainsi dire, les amères conséquences. Peut-être, au moment où j'écris, ce n'est point encore assez.

La réaction, d'ailleurs, devant être égale à l'action, ne vous pressez pas, hommes impatientes, et songez que la longueur même des maux vous annonce une *contre-révolution* dont vous n'avez pas d'idée. Calmez vos ressentiments, surtout ne vous plaignez pas des Rois, et ne demandez pas d'autres miracles que ceux que vous voyez. Quoi! vous prétendez que des puissances étrangères combattent philosophiquement pour relever le trône de France, et sans aucun espoir d'indemnité? Mais vous voulez donc que l'homme ne soit pas homme: vous demandez l'impossible. Vous consentiriez, direz-vous peut-être, au démembrement de la France *pour ramener l'ordre*: mais savez-vous ce que c'est que *l'ordre*? C'est ce qu'on verra dans dix ans, peut-être plus tôt, peut-être plus tard. De qui tenez-vous, d'ailleurs, le droit de stipuler pour le Roi, pour la monarchie française et pour votre postérité? Lorsque d'aveugles factieux décrètent l'indivisibilité de la république, ne voyez que la Providence qui décrète celle du royaume.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la persécution inouïe, excitée contre le culte national et ses ministres: c'est une des faces les plus intéressantes de la révolution.

On ne saurait nier que le sacerdoce, en France, n'eût besoin d'être régénéré; et quoique je sois fort loin d'adopter les déclamations vulgaires sur le clergé, il ne me paraît pas moins incontestable que les richesses, le luxe et la pente générale des esprits vers le relâchement, avaient fait décliner ce grand corps; qu'il était possible souvent de trouver sous le camail un chevalier au lieu d'un apôtre; et qu'enfin, dans les temps qui précédèrent immédiatement la révolution, le clergé était descendu, à peu près autant que l'armée, de la place qu'il avait occupée dans l'opinion générale.

Le premier coup porté à l'Église fut l'envahissement de ses propriétés; le second fut le serment constitutionnel; et ces deux opérations tyranniques commencèrent la régénération. Le serment cribla les prêtres, s'il est permis de s'ex-

primer ainsi. Tout ce qui l'a prêté, à quelques exceptions près, dont il est permis de ne pas s'occuper, s'est vu conduit par degrés dans l'abîme du crime et de l'opprobre : l'opinion n'a qu'une voix sur ces apostats.

Les prêtres fidèles, recommandés à cette même opinion par un premier acte de fermeté, s'illustrèrent encore davantage par l'intrépidité avec laquelle ils surent braver les souffrances et la mort même pour la défense de leur foi. Le massacre des Carmes est comparable à tout ce que l'histoire ecclésiastique offre de plus beau dans ce genre.

La tyrannie qui les chassa de leur patrie par milliers, contre toute justice et toute pudeur, fut sans doute ce qu'on peut imaginer de plus révoltant ; mais sur ce point, comme sur tous les autres, les crimes des tyrans de la France devenaient les instruments de la Providence. Il fallait probablement que les prêtres français fussent montrés aux nations étrangères ; ils ont vécu parmi des nations protestantes, et ce rapprochement a beaucoup diminué les haines et les préjugés. L'émigration considérable du clergé, et particulièrement des Évêques français, en Angleterre, me paraît surtout une époque remarquable. Sûrement, on aura prononcé des paroles de paix ! sûrement, on aura formé des projets de rapprochements pendant cette réunion extraordinaire ! Quand on n'aurait fait que désirer ensemble, ce serait beaucoup. Si jamais les chrétiens se rapprochent, comme tout les y invite, il semble que la motion doit partir de l'Église d'Angleterre. Le presbytérianisme fut une œuvre française, et par conséquent une œuvre exagérée. Nous sommes trop éloignés des sectateurs d'un culte trop peu substantiel ; il n'y a pas moyen de nous entendre. Mais l'Église anglicane, qui nous touche d'une main, touche de l'autre ceux que nous ne pouvons toucher ; et quoique, sous un certain point de vue, elle soit en butte aux coups des deux partis, et qu'elle présente le spectacle un peu ridicule d'un révolté qui prêche l'obéissance, cependant elle est très précieuse sous d'autres aspects, et peut être considérée comme un de ces intermédiaires chimiques, capables de rapprocher les éléments inassociables de leur nature.

Les biens du clergé étant dissipés, aucun motif méprisable ne peut de longtemps lui donner de nouveaux membres ; en sorte que toutes les circonstances concourent à relever ce corps. Il y a lieu de croire, d'ailleurs, que la contemplation de l'œuvre dont il paraît chargé, lui donnera ce degré d'exaltation qui élève l'homme au-dessus de lui-même, et le met en état de produire de grandes choses.

Joignez à ces circonstances la fermentation des esprits, en certaines contrées de l'Europe, les idées exaltées de quelques hommes remarquables, et cette espèce d'inquiétude qui affecte les caractères religieux, surtout dans les pays protestants, et les pousse dans des routes extraordinaires.

Voyez en même temps l'orage qui gronde sur l'Italie, Rome menacée en même temps que Genève, par la puissance qui ne veut point de culte, et la suprématie nationale de la religion abolie en Hollande par un décret de la convention nationale. Si la Providence *efface*, sans doute c'est pour *écrire*.

J'observe de plus que lorsque de grandes croyances se sont établies dans le monde, elles ont été favorisées par de grandes conquêtes pour la formation de grandes souverainetés : on en voit la raison.

Enfin, que doit-il arriver, à l'époque où nous vivons, de ces combinaisons extraordinaires qui ont trompé toute la prudence humaine ? En vérité, on serait tenté de croire que là révolution politique n'est qu'un objet secondaire du grand plan qui se déroule devant nous avec une majesté terrible.

J'ai parlé, en commençant, de cette magistrature que la France exerce sur le reste de l'Europe. La Providence, qui proportionne toujours les moyens à la fin, et qui donne aux nations, comme aux individus, les organes nécessaires à l'accomplissement de leur destination, a précisément donné à la nation française deux instruments, et pour ainsi dire, deux bras, avec lesquels elle remue le monde, sa langue et l'esprit de prosélytisme qui forme l'essence de son caractère, en sorte qu'elle a constamment le besoin et le pouvoir d'influencer les hommes.

La puissance, j'ai presque dit la monarchie de la langue française, est visible : on peut, tout au plus, faire semblant d'en douter. Quant à l'esprit de prosélytisme, il est connu comme le soleil : depuis la marchande de modes jusqu'au philosophe, c'est la partie saillante du caractère national.

Ce prosélytisme passe communément pour un ridicule, et réellement il mérite souvent ce nom, surtout par les formes ; dans le fond cependant, c'est une *fonction*.

Or, c'est une loi éternelle du monde moral que toute *fonction* produit un devoir. L'Église gallicane était une pierre angulaire de l'édifice catholique, ou, pour mieux dire, *chrétien* ; car, dans le vrai, il n'y a qu'un édifice. Les Églises ennemies de l'Église universelle ne subsistent cependant que par celle-ci, quoique peut-être elles s'en doutent peu, semblables à ces plantes parasites, à ces guis stériles qui ne vivent que de la substance de l'arbre qui les supporte, et qu'ils appauvrissent.

De là vient que la réaction entre les puissances opposées étant toujours égale à l'action, les plus grands efforts de la déesse Raison contre le christianisme se sont fait en France : l'ennemi attaquait la citadelle.

Le clergé de France ne doit donc point s'endormir ; il a mille raisons de croire qu'il est appelé à une grande mission ; et les mêmes conjectures qui lui laissent apercevoir pourquoi il a souffert, lui permettent aussi de se croire destiné à une œuvre essentielle.

CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE

En un mot, s'il ne se fait pas une révolution morale en Europe; si l'esprit religieux n'est pas renforcé dans cette partie du monde, le lien social est dissous. On ne peut rien deviner et il faut s'attendre à tout. Mais s'il se fait un changement heureux sur ce point, ou il n'y a plus d'analogie, plus d'induction, plus d'art de conjecturer, ou c'est la France qui est appelée à le produire.

C'est surtout ce qui me fait penser que la révolution française est une grande époque, et que ses suites se feront sentir bien au delà du temps de son explosion et des limites de son foyer.

Si on l'envisage dans ses rapports politiques, on se confirme dans la même opinion. Combien les puissances de l'Europe se sont trompées sur la France! combien elles ont *médité de choses vaines!* O vous qui vous croyez indépendants, parce que vous n'avez point de juges sur la terre ne dites jamais: *Cela me convient; DISCITE JUSTITIAM MONITI!* Quelle main, tout à la fois sévère et paternelle, écrasait la France de tous les fléaux imaginables, et soutenait l'empire par des moyens surnaturels, en tournant tous les efforts de ses ennemis contre eux-mêmes? Qu'on ne vienne point nous parler des assignats, de la force du nombre, etc., car la possibilité des assignats et de la force du nombre est précisément hors de la nature. D'ailleurs, ce n'est ni par le papier-monnaie, ni par l'avantage du nombre, que les vents conduisent les vaisseaux des Français, et repoussent ceux de leurs ennemis; que l'hiver leur fait des ponts de glace au moment où ils en ont besoin; que les souverains qui les gênent meurent à point nommé; qu'ils envahissent l'Italie sans canons, et que des phalanges, réputées les plus braves de l'univers, jettent les armes à égalité de nombre, et passent sous le joug.

Lisez les belles réflexions de M. Dumas sur la guerre actuelle; vous y verrez parfaitement *pourquoi*, mais point du tout *comment* elle a pris le caractère que nous voyons. Il faut toujours remonter au comité de salut public, qui fut un miracle, et dont l'esprit gagne encore les batailles.

Enfin, le châtement des Français sort de toutes les règles ordinaires, et la protection accordée à la France en sort aussi: mais ces deux prodiges réunis se multiplient l'un par l'autre, et présentent un des spectacles les plus étonnants que l'œil humain ait jamais contemplé.

A mesure que les événements se déploieront, on verra d'autres raisons et des rapports plus admirables. Je ne vois, d'ailleurs, qu'une partie de ceux qu'une vue plus perçante pourrait découvrir dès ce moment.

L'horrible effusion du sang humain, occasionnée par cette grande commotion, est un moyen terrible; cependant, c'est un moyen autant qu'une punition, et il peut donner lieu à des réflexions intéressantes.

CHAPITRE III:

DE LA DESTRUCTION VIOLENTE DE L'ESPÈCE HUMAINE

Il n'avait malheureusement pas si tort ce roi de Dahomey, dans l'intérieur de l'Afrique, qui disait, il n'y a pas longtemps à un Anglais: *Dieu a fait ce monde pour la guerre; tous les royaumes, grands et petits, l'ont pratiquée dans tous les temps, quoique sur des principes différents*³⁴.

L'histoire prouve malheureusement que la guerre est l'état habituel du genre humain dans un certain sens, c'est-à-dire que le sang humain doit couler sans interruption sur le globe, ici ou là; et que la paix, pour chaque nation, n'est qu'un répit.

On cite la clôture du temple de Janus sous Auguste; on cite une année du règne guerrier de Charlemagne (l'année 790) où il ne fit pas la guerre³⁵. On cite une courte époque après la paix de Ryswick, en 1697, et une autre tout aussi courte après celle de Carlowitz, en 1699, où il n'y eut point de guerre, non seulement dans toute l'Europe, mais même dans tout le monde connu.

Mais ces époques ne sont que des moments. D'ailleurs, qui peut savoir ce qui se passe sur le globe entier à telle ou telle époque.

Le siècle qui finit commença, pour la France, par une guerre cruelle, qui ne fut terminée qu'en 1714, par le traité de Rastadt. En 1719, la France déclara la guerre à l'Espagne; le traité de Paris y mit fin en 1727. L'élection du roi de Pologne ralluma la guerre en 1733; la paix se fit en 1736. Quatre ans après, la guerre terrible de la succession autrichienne s'alluma, et dura, sans interruption, jusqu'en 1748. Huit années de paix commençaient à cicatriser les plaies de huit années de guerre, lorsque l'ambition de l'Angleterre força la France à prendre les armes. La guerre de Sept ans n'est que trop connue. Après quinze ans de repos, la révolution d'Amérique entraîna de nouveau la France dans une guerre dont toute la sagesse humaine ne pouvait prévoir les conséquences. On signe la paix en 1782; sept ans après, la révolution commence; elle dure encore; et peut-être que dans ce moment elle a coûté trois millions d'hommes à la France.

Ainsi, à ne considérer que la France, voilà quarante ans de guerre sur quatre-

³⁴ *The history of Dahomey*, by Archibald Dalzel. Biblioth. Britan. Mai 1796, vol. II, n. 1, p. 87.

³⁵ *Histoire de Charlemagne*, par M. Gaillard, t. II, liv. I, chap. V.

vingt-seize. Si d'autres nations ont été plus heureuses, d'autres l'ont été beaucoup moins.

Mais ce n'est point assez de considérer un point du temps et un point du globe ; il faut porter un coup d'œil rapide sur cette longue suite de massacres qui souille toutes les pages de l'histoire. On verra la guerre sévir sans interruption, comme une fièvre continue marquée par d'effroyables redoublements. Je prie le lecteur de suivre ce tableau depuis le déclin de la république romaine.

Marius extermine, dans une bataille, deux cent mille Cimbres et Teutons. Mithridate fait égorger quatre-vingt mille Romains. Sylla lui tue quatre-vingt-dix mille hommes dans un combat livré en Béotie, où il en perd lui-même dix mille. Bientôt on voit les guerres civiles et les proscriptions. César à lui seul fait mourir un million d'hommes sur le champ de bataille (avant lui, Alexandre avait eu ce funeste honneur) : Auguste ferme un instant le temple de Janus ; mais il l'ouvre pour des siècles, en établissant un empire électif. Quelques bons princes laissent respirer l'État, mais la guerre ne cesse jamais, et sous l'empire du bon Titus, six cent mille hommes périssent au siège de Jérusalem. La destruction des hommes³⁶ opérée par les armes des Romains est vraiment effrayante. Le Bas-Empire ne présente qu'une suite de massacres. A commencer par Constantin, quelles guerres et quelles batailles ? Licinius perd vingt mille hommes à Cibalis, trente-quatre mille à Andrinople, et cent mille à Chrysopolis. Les nations du Nord commencent à s'ébranler. Les Francs, les Goths, les Huns, les Lombards, les Alains, les Vandales, etc., attaquent l'empire et le déchirent successivement. Attila met l'Europe à feu et à sang. Les Français lui tuent plus de deux cent mille hommes près de Châlons, et les Goths, l'année suivante, lui font subir une perte encore plus considérable. En moins d'un siècle, Rome est prise et saccagée trois fois ; et dans une sédition qui s'élève à Constantinople, quarante mille personnes sont égorgées. Les Goths s'emparent de Milan, et y tuent trois cent mille habitants. Totila fait massacrer tous les habitants de Tivoli, et quatre-vingt-dix mille hommes au sac de Rome. Mahomet paraît ; le glaive et l'alcoran parcourut les deux tiers du globe. Les Sarrasins courent de l'Euphrate au Guadalquivir. Ils détruisent de fond en comble l'immense ville de Syracuse ; ils perdent trente mille hommes près de Constantinople, dans un seul combat naval, et Pélage leur en tue vingt mille dans une bataille de terre. Ces pertes n'étaient rien pour les Sarrasins ; mais le torrent rencontre le génie des Francs dans les plaines de Tours, où le fils du premier Pépin, au milieu de trois cent mille cadavres, attache à son nom l'épithète terrible qui le distingue encore. L'islamisme porté en Espagne, y trouve

³⁶ Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XXIII, chap. XIX.

un rival indomptable. Jamais peut-être on ne vit plus de gloire, plus de grandeur et plus de carnage. La lutte des Chrétiens et des Musulmans, en Espagne, est un combat de huit cents ans. Plusieurs expéditions, et même plusieurs batailles y coûtent vingt, trente, quarante et jusqu'à quatre-vingt mille vies.

Charlemagne monte sur le trône, et combat pendant un demi-siècle. Chaque année il décrète sur quelle partie de l'Europe il doit envoyer la mort. Présent partout et partout vainqueur, il écrase des nations de fer comme César écrasait les hommes-femmes de l'Asie. Les Normands commencent cette longue suite de ravages et de cruautés qui nous font encore frémir. L'immense héritage de Charlemagne est déchiré : l'ambition le couvre de sang, et le nom des Francs disparaît à la bataille de Fontenay. L'Italie entière est saccagée par les Sarrasins, tandis que les Normands, les Danois et les Hongrois ravageaient la France, la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne et la Grèce. Les nations barbares s'établissent enfin et s'appriivoisent. Cette veine ne donne plus de sang ; une autre s'ouvre à l'instant : les croisades commencent. L'Europe entière se précipite sur l'Asie ; on ne compte plus que par myriades le nombre des victimes. Gengis-Kan et ses fils subjuguent et ravagent le globe, depuis la Chine jusqu'à la Bohême. Les Français, qui s'étaient croisés contre les musulmans, se croisent contre les hérétiques : guerre cruelle des Albigeois. Bataille de Bouvines, où trente mille hommes perdent la vie. Cinq ans après, quatre-vingt mille Sarrasins périssent au siège de Damiette. Les Guelphes et les Gibelins commencent cette lutte qui devait ensanglanter si longtemps l'Italie. Le flambeau des guerres civiles s'allume en Angleterre. Vêpres siciliennes. Sous les rênes d'Édouard et de Philippe de Valois, la France et l'Angleterre se heurtent plus violemment que jamais, et créent une nouvelle ère de carnage. Massacre des Juifs ; bataille de Poitiers ; bataille de Nicopolis : le vainqueur tombe sous les coups de Tamerlan, qui répète Gengis-Kan. Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans, et commence la sanglante rivalité des deux familles. Bataille d'Azincourt. Les Hussites mettent à feu et à sang une grande partie de l'Allemagne. Mahomet II règne et combat trente ans. L'Angleterre, repoussée dans ses limites, se déchire de ses propres mains. Les maisons d'York et de Lancastre la baignent dans le sang. L'héritière de Bourgogne porte ses États dans la maison d'Autriche ; et dans ce contrat de mariage il est écrit que les hommes s'égorgeront, pendant trois siècles, de la Baltique à la Méditerranée. Découverte du Nouveau-Monde : c'est l'arrêt de mort de trois millions d'indiens. Charles V et François I^{er} paraissent sur le théâtre du monde : chaque page de leur histoire est rouge de sang humain. Règne de Soliman. Bataille de Mohatz. Siège de Vienne, siège de Malte, etc. Mais c'est de l'ombre d'un cloître que sort un des plus grands fléaux du genre humain. Luther paraît ; Calvin le suit. Guerre

des paysans, guerre de trente ans; guerre civile de Pays-Bas; massacre d'Irlande; massacre des Cévennes; journée de la Saint-Barthélemy; meurtre de Henri III, de Henri IV, de Marie Stuart, de Charles I^{er}; et de nos jours enfin la révolution française, qui part de la même source.

Je ne pousserai pas plus loin cet épouvantable tableau: notre siècle et celui qui l'a précédé sont trop connus. Qu'on remonte jusqu'au berceau des nations; qu'on descende jusqu'à nos jours; qu'on examine les peuples dans toutes les positions possibles, depuis l'état de barbarie jusqu'à celui de civilisation la plus raffinée; toujours on trouvera la guerre. Par cette cause, qui est la principale, et par toutes celles qui s'y joignent, l'effusion du sang humain n'est jamais suspendue dans l'univers. Tantôt elle est moins forte sur une plus grande surface, et tantôt plus abondante sur une surface moins étendue; en sorte qu'elle est à peu près constante. Mais de temps en temps, il arrive des événements extraordinaires qui l'augmentent prodigieusement, comme les guerres puniques, les triumvirats, les victoires de César, l'irruption des barbares, les croisades, les guerres de religion, la succession d'Espagne, la révolution française, etc. Si l'on avait des tables de massacres comme on a des tables météorologiques, qui sait si l'on n'en découvrirait point la loi au bout de quelques siècles d'observation³⁷? Buffon a fort bien prouvé qu'une grande partie des animaux est destinée à mourir de mort violente. Il aurait pu, suivant les apparences, étendre sa démonstration à l'homme; mais on peut s'en rapporter aux faits.

Il y a lieu de douter, au reste, que cette destruction violente soit en général un aussi grand mal qu'on le croit: du moins, c'est un de ces maux qui entrent dans un ordre de choses où tout est violent et contre nature, et qui produisent des compensations. D'abord lorsque l'âme humaine a perdu son ressort par la mollesse, l'incrédulité et les vices gangréneux qui suivent l'excès de la civilisation, elle ne peut être retrempée que dans le sang. Il n'est pas aisé, à beaucoup près, d'expliquer pourquoi la guerre produit des effets différents, suivant les différentes circonstances. Ce qu'on voit assez clairement, c'est que le genre humain peut être considéré comme un arbre qu'une main invisible taille sans relâche, et qui gagne souvent à cette opération. A la vérité, si l'on touche le tronc, ou si l'on

³⁷ Il consiste, par exemple, du rapport fait par le chirurgien en chef des armées de S.M.I., que sur 250 000 hommes employés par l'empereur Joseph II contre les Turcs, depuis le 1^{er} juin 1788, jusqu'au 1^{er} mai 1789, il en était péri 33 542 par les maladies, et 80 000 par le fer. (*Gazette nationale et étrangère de 1790*, n. 34.) Et l'on voit par un calcul approximatif fait en Allemagne que la guerre actuelle avait déjà coûté, au mois d'octobre 1795, un million d'hommes à la France, et 500 000 aux puissances coalisées. (Extrait d'un ouvrage périodique allemand, dans le *Courrier de Francfort*, du 28 octobre 1795, n. 296.)

coupe en *tête de saule*, l'arbre peut périr : mais qui connaît les limites pour l'arbre humain ? Ce que nous savons, c'est que l'extrême carnage s'allie souvent avec l'extrême population, comme on l'a vu surtout dans les anciennes républiques grecques, et en Espagne sous la domination des Arabes³⁸. Les lieux communs sur la guerre ne signifient rien : il ne faut pas être fort habile pour savoir que plus on tue d'hommes, moins il en reste dans le moment ; comme il est vrai que plus on coupe de branches, moins il en reste sur l'arbre ; mais ce sont les suites de l'opération qu'il faut considérer. Or, en suivant toujours la même comparaison, on peut observer que le jardinier habile dirige moins la taille à la végétation absolue, qu'à la fructification de l'arbre : ce sont des fruits, et non du bois et des feuilles, qu'il demande à la plante. Or les véritables fruits de la nature humaine, les arts, les sciences, les grandes entreprises, les hautes conceptions, les vertus mâles, tiennent surtout à l'état de guerre. On sait que les nations ne parviennent jamais au plus haut point de grandeur dont elles sont susceptibles, qu'après de longues et sanglantes guerres. Ainsi le point rayonnant pour les Grecs fut l'époque terrible de la guerre du Péloponnèse ; le siècle d'Auguste suivit immédiatement la guerre civile et les proscriptions ; le génie français fut dégrossi par la Ligue et poli par la Fronde : tous les grands hommes du siècle de la reine Anne naquirent au milieu des commotions politiques. En un mot, on dirait que le sang est l'engrais de cette plante qu'on appelle *génie*.

Je ne sais si l'on se comprend bien lorsqu'on dit que *les arts sont amis de la paix*. Il faudrait au moins s'expliquer et circonscrire la proposition ; car je ne vois rien de moins pacifique que les siècles d'Alexandre et de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de François I^{er}, de Louis XIV et de la reine Anne.

Serait-il possible que l'effusion du sang humain n'eût pas une grande cause et de grands effets ? Qu'on y réfléchisse l'histoire et la fable, les découvertes de la physiologie moderne, et les traditions antiques, se réunissent pour fournir des matériaux à ces méditations. Il ne serait pas plus honteux de tâtonner sur ce point que sur mille autres plus étrangers à l'homme.

Tonnons cependant contre la guerre, et tâchons d'en dégoûter les souverains ; mais ne donnons pas dans les rêves de Condorcet, de ce philosophe si cher à la révolution, qui employa sa vie à préparer le malheur de la perfection présente, léguant bénévolement la génération à nos neveux. Il n'y a qu'un moyen de com-

³⁸ L'Espagne, à cette époque, a contenu jusqu'à quarante millions d'habitants ; aujourd'hui elle n'en a que dix. — Autrefois la Grèce florissait au sein des plus cruelles guerres ; le sang y coulait à flots, et tout le pays était couvert d'hommes. Il semblait, dit Machiavel, qu'au milieu des meurtres, des proscriptions, des guerres civiles, notre république en devînt plus puissante, etc. (Rousseau, *Contr. Soc.*, liv. III, chap. X.)

primer le fléau de la guerre, c'est de comprimer les désordres qui amènent cette terrible purification.

Dans la tragédie grecque d'*Oreste*, Hélène, l'un des personnages de la pièce, est soustraite par les dieux au juste ressentiment des Grecs, et placée dans le ciel à côté de ses deux frères, pour être avec eux un signe de salut aux navigateurs. Apollon paraît pour justifier cette étrange apo théose³⁹ : *La beauté d'Hélène*, dit-il, *ne fut qu'un instrument dont les Dieux se servirent pour mettre aux prises les Grecs et les Troyens, et faire couler leur sang, afin d'étancher sur la terre l'iniquité des hommes devenus trop nombreux*⁴⁰.

Apollon parlait fort bien : ce sont les hommes qui rassemblent les nuages, et ils se plaignent ensuite des tempêtes. C'est le courroux des rois qui fait armer la terre ; C'est le courroux des dieux qui fait armer les rois.

Je sens bien que, dans toutes ces considérations, nous sommes continuellement assaillis par le tableau si fatigant des innocents qui périssent avec les coupables. Mais, sans nous enfoncer dans cette question qui tient à tout ce qu'il y a de plus profond, on peut la considérer seulement dans son rapport avec le dogme universel, et aussi ancien que le monde, de la réversibilité des douleurs de l'innocence au profit des coupables.

Ce fut de ce dogme, ce me semble, que les anciens dérivèrent l'usage des sacrifices qu'ils pratiquèrent dans tout l'univers, et qu'ils jugeaient utiles non seulement aux vivants, mais encore aux morts⁴¹ ; usage typique que l'habitude nous fait envisager sans étonnement, mais dont il n'est pas moins difficile d'atteindre la racine.

Les dévouements, si fameux dans l'antiquité, tenaient encore au même dogme. Décias avait la foi que le sacrifice de sa vie serait accepté par la Divinité, et qu'il pouvait faire équilibre à tous les maux qui menaçaient sa patrie⁴².

Le christianisme est venu consacrer ce dogme, qui est infiniment naturel à l'homme, quoiqu'il paraisse difficile d'y arriver par le raisonnement.

Ainsi, il peut y avoir eu dans le cœur de Louis XVI, dans celui de la céleste Élisabeth, tel mouvement, telle acceptation, capable de sauver la France.

On demande quelquefois à quoi servent ces austérités terribles, pratiquées

³⁹ *Dignus vindice nobis*. Horace.

⁴⁰ Eurip., *Orest.*, V, 1655-58.

⁴¹ En sacrifiant, au pied de la lettre, pour le repos des âmes ; et ces sacrifices, dit Platon, sont d'une grande efficacité, à ce que disent des villes entières, et les poètes enfants des dieux, et les prophètes inspirés par les dieux (Plato, *De Rep.*, lib. II).

⁴² *Piaculum omnis deorum irae... omnes minas periculaque ab diis, superis inferisque in se unum vertit* (Tit. Liv., lib. VIII, 9 et 10).

par certains ordres religieux, et qui sont aussi des dévouements ; autant vaudrait précisément demander à quoi sert le christianisme, puisqu'il repose tout entier sur ce même dogme agrandi de l'innocence payant pour le crime.

L'autorité qui approuve ces ordres, choisit quelques hommes, et les isole du monde pour en faire des *conducteurs*.

Il n'y a que violence dans l'univers ; mais nous sommes gâtés par la philosophie moderne, qui a dit que *tout est bien*, tandis que le mal a tout souillé, et que, dans un sens très vrai, *tout est mal*, puisque rien n'est à sa place. La note tonique du système de notre création ayant baissé, toutes les autres ont baissé proportionnellement, suivant les règles de l'harmonie. *Tous les êtres gémissent*⁴³ et tendent, avec effort et douleur, vers un autre ordre de choses.

Les spectateurs des grandes calamités humaines sont conduits surtout à ces tristes méditations ; mais gardons-nous de perdre courage : il n'y a point de châtement qui ne purifie ; il n'y a point de désordre que l'AMOUR ÉTERNEL ne tourne contre le principe du mal. Il est doux, au milieu du renversement général, de pressentir les plans de la Divinité. Jamais nous ne verrons tout pendant notre voyage, et souvent nous nous tromperons ; mais dans toutes les sciences possibles, excepté les sciences exactes, ne sommes-nous pas réduits à conjecturer ? Et si nos conjectures sont plausibles ; si elles ont pour elles l'analogie ; si elles s'appuient sur des idées universelles ; si surtout elles sont consolantes et propres à nous rendre meilleurs, que leur manque-t-il ? Si elles ne sont pas vraies, elles sont bonnes ; ou plutôt, puisqu'elles sont bonnes, ne sont-elles pas vraies ?

Après avoir envisagé la révolution française sous un point de vue purement moral, je tournerai mes conjectures sur la politique, sans oublier cependant l'objet principal de mon ouvrage.

⁴³ Saint Paul aux Rom., VIII et suiv. Le système de la Palingénésie de Charles Bonnet a quelques points de contact avec ce texte de saint Paul ; mais cette idée ne l'a pas conduit à celle d'une dégradation antérieure : elles s'accordent cependant fort bien.

CHAPITRE IV :

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PEUT-ELLE DURER ?

Il vaudrait mieux faire cette autre question : *La république, peut-elle exister?* On le suppose, mais c'est aller trop vite, et la question préalable semble très fondée ; car la nature et l'histoire se réunissent pour établir qu'une grande république indivisible est une chose impossible. Un petit nombre de républicains renfermés dans les murs d'une ville peuvent, sans doute, avoir des millions de sujets : ce fut le cas de Rome ; mais il ne peut exister une grande nation libre sous un gouvernement républicain. La chose est si claire d'elle-même, que la théorie pourrait se passer de l'expérience ; mais l'expérience, qui décide toutes les questions en politique comme en physique, est ici parfaitement d'accord avec la théorie.

Qu'a-t-on pu dire aux Français pour les engager à croire à la république de vingt-quatre millions d'hommes ? Deux choses seulement : 1° Rien n'empêche qu'on ne voie ce qu'on n'a jamais vu ; 2° la découverte du système représentatif rend possible pour nous ce qui ne l'était pas pour nos devanciers. Examinons la force de ces deux instruments.

Si l'on nous disait qu'un dé, jeté cent millions de fois, n'a jamais présenté, en se reposant, que cinq nombres, 1, 2, 3, et 5, pourrions-nous croire que le 6 se trouve sur l'une des faces ? Non, sans doute ; et il nous serait démontré, comme si nous l'avions vu, qu'une des six faces est blanche, ou que l'un des nombres est répété.

Eh bien ! parcourons l'histoire, nous y verrons ce qu'on appelle *la Fortune* jetant le dé sans relâche depuis quatre mille ans : a-t-elle jamais amené GRANDE RÉPUBLIQUE ? Non. Donc ce nombre n'était point sur le dé.

Si le monde avait vu successivement de nouveaux gouvernements, nous n'aurions nul droit d'affirmer que telle ou telle forme est impossible, parce qu'on ne l'a jamais vue ; mais il en est tout autrement : on a vu toujours la monarchie et quelquefois la république. Si l'on veut ensuite se jeter dans les sous-divisions, on peut appeler *démocratie* le gouvernement où la masse exerce la souveraineté, et *aristocratie* celui où la souveraineté appartient à un nombre plus ou moins restreint de familles privilégiées.

Et tout est dit.

La comparaison du dé est donc parfaitement exacte : les mêmes nombres étant toujours sortis du cornet de la Fortune, nous sommes autorisés par la théorie des probabilités à soutenir qu'il n'y en a pas d'autres.

Ne confondons point les essences des choses avec leurs modifications : les premières sont inaltérables et reviennent toujours ; les secondes changent et varient un peu le spectacle, du moins pour la multitude ; car tout œil exercé pénètre aisément l'habit variable dont l'éternelle nature s'enveloppe suivant les temps et les lieux.

Qu'y a-t-il, par exemple, de particulier et de nouveau dans les trois pouvoirs qui constituent le gouvernement d'Angleterre, les noms de Pairs et celui de Communes, la robe des Lords, etc ? Mais les trois pouvoirs, considérés d'une manière abstraite, se trouvent partout où se trouve la liberté sage et durable ; on les trouve surtout à Sparte, où le gouvernement, avant Lycurgue, « était toujours en branle, inclinant tantôt à tyrannie, quand les rois y avaient trop de puissance, et tantôt à confusion populaire, quand le commun peuple venait à y usurper trop d'autorité. » Mais Lycurgue mit entre deux le sénat, « qui fut, ainsi que dit Platon, un contrepoids salutaire... et une forte barrière tenant les deux extrémités en égale balance, et donnant pied ferme et assuré à l'état de la chose publique, pour ce que les sénateurs... se rangeaient aucunesfois du côté des rois tant que besoin était pour résister à la témérité populaire : et au contraire aussi fortifiaient aucunesfois la partie du peuple à l'encontre des rois, pour les garder qu'ils n'usurpassent une puissance tyrannique⁴⁴. »

Ainsi, il n'y a rien de nouveau, et la grande république est impossible, parce qu'il n'y a jamais eu de grande république.

Quant au système représentatif qu'on croit capable de résoudre le problème, je me sens entraîné dans une digression qu'on voudra bien me pardonner.

Commençons par remarquer que ce système n'est point du tout une découverte moderne, mais une production, ou, pour mieux dire, une pièce du gouvernement féodal, lorsqu'il fut parvenu à ce point de maturité et d'équilibre qui le rendit, à tout prendre, ce qu'on a vu de plus parfait dans l'univers⁴⁵.

L'autorité royale ayant formé les communes, les appela dans les assemblées nationales ; elles ne pouvaient y paraître que par leurs mandataires : de là le système représentatif.

Pour le dire en passant, il en fut de même du jugement par jurés. La hiérarchie

⁴⁴ Plutarque, *Vie de Lyc.*, trad. Amyot.

⁴⁵ *Je ne crois pas qu'il y ait eu sur la terre de gouvernement si bien tempéré, etc.* (Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XI, chap. VIII.)

des mouvances appelait les vassaux du même ordre dans la cour de leurs suzerains respectifs; de là naquit la maxime que tout homme devait être jugé par ses pairs (*pares curtis*⁴⁶) maxime que les Anglais ont retenue dans toute sa latitude, et qu'ils ont fait survivre à sa cause génératrice; au lieu que les Français, moins tenaces, ou cédant peut-être à des circonstances invincibles, n'en ont pas tiré le même parti.

Il faudrait être bien incapable de pénétrer ce que Bacon appelait *interiora rerum*, pour imaginer que les hommes ont pu s'élever par un raisonnement antérieur à de pareilles institutions, et qu'elles peuvent être le fruit d'une délibération.

Au reste, la représentation nationale n'est point particulière à l'Angleterre: elle se trouve dans toutes les monarchies de l'Europe; mais elle est vivante dans la Grande-Bretagne: ailleurs, elle est morte ou elle dort; et il n'entre point dans le plan de ce petit ouvrage d'examiner si c'est pour le malheur de l'humanité qu'elle a été suspendue, et s'il conviendrait de se rapprocher des formes anciennes. Il suffit d'observer, d'après l'histoire, 1° qu'en Angleterre, où la représentation nationale a obtenu et retenu plus de force que partout ailleurs, il n'en est pas question avant le milieu du treizième siècle⁴⁷; 2° qu'elle ne fut point une invention, ni l'effet d'une délibération, ni le résultat de l'action du peuple usant de ses droits antiques; mais qu'un soldat ambitieux, pour satisfaire ses vues particulières, créa réellement la balance des trois pouvoirs après la bataille de Lewes, sans savoir ce qu'il faisait, comme il arrive toujours; 3° que non seulement la convocation des communes dans le conseil national fut une concession du monarque, mais que, dans le principe, le Roi nommait les représentants des provinces, cités et bourgs; 4° qu'après même que les communes se furent arrogé le droit de députer au parlement, pendant le voyage d'Édouard I^{er} en Palestine, elles eurent seulement voix consultative; qu'elles présentaient leurs *doléances*, comme les états généraux de France, et que la formule des concessions émanant du trône ensuite de leurs pétitions, était constamment *accordée par le Roi et les seigneurs spirituels et temporels, aux humbles prières des communes*; 5° enfin, que la puissance colégislative attribuée à la chambre des communes est encore bien jeune, puisqu'elle remonte à peine au milieu du XV^e siècle.

Si l'on entend donc par ce mot de représentation nationale un *certain* nom-

⁴⁶ Voy. le livre des Fiefs, à la suite du Droit romain.

⁴⁷ Les démocrates d'Angleterre ont tâché de faire remonter beaucoup plus haut les droits des communes, et ils ont vu le peuple jusque dans les fameux WITTENAGEMOTS; mais il a fallu abandonner de bonne grâce une thèse insoutenable (Hume, tom. I, append. I, p. 144. Append. II, pag. 407. Édit. in-4°, London, Millar, 1762).

bre de représentants envoyés par *certain*s hommes, pris dans certaines villes ou bourgs, en vertu d'une ancienne concession du souverain, il ne faut pas disputer sur les mots, ce gouvernement existe, et c'est celui d'Angleterre.

Mais si l'on veut que *tout* le peuple soit représenté, qu'il ne puisse l'être qu'en vertu d'un mandat⁴⁸, et que tout citoyen soit habile à donner ou à recevoir de ces mandats, à quelques exceptions près, physiquement et moralement inévitables; et si l'on prétend encore joindre à un tel ordre de choses l'abolition de toute distinction et fonction héréditaire, cette représentation est une chose qu'on n'a jamais vue, et qui ne réussira jamais.

On nous cite l'Amérique: je ne connais rien de si impatientant que les louanges décernées à cet enfant au maillot: laissez-le grandir.

Mais pour mettre toute la clarté possible dans cette discussion, il faut remarquer que les auteurs de la république française ne sont pas tenus seulement de prouver que la représentation *perfectionnée*, comme disent les novateurs, est possible et bonne; mais encore que le peuple, par ce moyen, peut retenir sa souveraineté (comme ils disent encore), et former dans sa totalité une république. C'est le nœud de la question; car si la *république* est dans la capitale, et que le reste de la France soit *sujet* de la république, ce n'est pas le compte du *peuple souverain*.

La commission chargée en dernier lieu de présenter un mode pour le renouvellement du tiers, porte le nombre des Français à trente millions. Accordons ce nombre, et supposons que la France garde ses conquêtes. Chaque année, aux termes de la constitution, deux cent cinquante personnes sortant du corps législatif seront remplacées par deux cent cinquante autres. Il s'ensuit que si les quinze millions de mâles que suppose cette population étaient immortels, habiles à la représentation et nommés par ordre, invariablement, chaque Français viendrait exercer à son tour la souveraineté nationale tous les soixante mille ans⁴⁹.

Mais comme on ne laisse pas que de mourir de temps en temps dans un tel intervalle; que d'ailleurs on peut répéter les élections sur les mêmes têtes, et qu'une foule d'individus, de par la nature et le bon sens, seront toujours inhabiles à la

⁴⁸ On suppose assez souvent, par mauvaise foi ou par inattention, que le *mandataire* seul peut être *représentant*: c'est une erreur. Tous les jours, dans les tribunaux, l'enfant, le fou et l'absent sont représentés par des hommes qui ne tiennent leur mandat que de la loi: or, le *peuple* réunit éminemment ces trois qualités; car il est toujours *enfant*, toujours *fou* et toujours *absent*. Pourquoi donc ses tuteurs ne pourraient-ils se passer de ces mandats?

⁴⁹ Je ne tiens point compte des cinq places de Directeurs. A cet égard la chance est si petite, qu'elle peut être considérée comme zéro.

représentation nationale, l'imagination est effrayée du nombre prodigieux de souverains condamnés à mourir sans avoir régné.

Rousseau a soutenu que *la volonté nationale ne peut être déléguée*; on est libre de dire oui et non, et de disputer mille ans sur ces questions de collège. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que le système représentatif exclut l'exercice de la souveraineté, surtout dans le système français, où les droits du peuple se bornent à nommer ceux qui nomment; où non seulement il ne peut donner de mandats spéciaux à ses représentants, mais où la loi prend soin de briser toute relation entre eux et leurs provinces respectives, en les avertissant *qu'ils ne sont point envoyés par ceux qui les ont envoyés*, mais par la nation; grand mot infiniment commode, parce qu'on en fait ce qu'on veut. En un mot, il n'est pas possible d'imaginer une législation mieux calculée pour anéantir les droits du peuple. Il avait donc bien raison ce vil conspirateur jacobin lorsqu'il disait rondement dans un interrogatoire judiciaire: «*Je crois le gouvernement actuel usurpateur de l'autorité, violeur de tous les droits du peuple qu'il a réduit au plus déplorable esclavage. C'est l'affreux système du bonheur d'un petit nombre, fondé sur l'oppression de la masse. Le peuple est tellement emmuselé, tellement environné de chaînes par ce gouvernement aristocratique, qu'il lui devient plus difficile que jamais de les briser*⁵⁰. »

Eh! qu'importe à la *nation* le vain bonheur de la représentation, dont elle se mêle si indirectement, et auquel des milliards d'individus ne parviendront jamais? La souveraineté et le gouvernement lui sont-ils moins étrangers?

Mais, dira-t-on, en rétorquant l'argument, qu'importe à la nation le vain honneur de la représentation, si le système reçu établit la liberté publique?

Ce n'est pas de quoi il s'agit; la question n'est pas de savoir si le peuple français peut être *libre* par la constitution qu'on lui a donnée, mais s'il peut être *souverain*. On change la question pour échapper au raisonnement. Commençons par exclure l'exercice de la souveraineté; insistons sur ce point fondamental, que le souverain sera toujours à Paris, et que tout ce fracas de représentation ne signifie rien; que le *peuple* demeure parfaitement étranger au gouvernement; qu'il est sujet plus que dans la monarchie, et que les mots de *grande république* s'excluent comme ceux de *cercle carré*. Or, c'est ce qui est démontré arithmétiquement.

La question se réduit donc à savoir s'il est de l'intérêt du peuple français d'être sujet d'un directoire exécutif et de deux conseils institués suivant la constitution de 1795, plutôt que d'un Roi régnant suivant les formes anciennes.

Il y a bien moins de difficulté à résoudre un problème qu'à le poser.

Il faut donc écarter ce mot de *république*, et ne parler que du gouvernement.

⁵⁰ Voyez l'interrogatoire de Babœuf, juin 1796.

Je n'examinerai point s'il est propre à faire le bonheur public; les Français le savent si bien! Voyons seulement si tel qu'il est, et de quelque manière qu'on le nomme, il est permis de croire à sa durée.

Élevons-nous d'abord à la hauteur qui convient à l'être intelligent, et de ce point de vue élevé, considérons la source de ce gouvernement.

Le mal n'a rien de commun avec l'existence; il ne peut créer, puisque sa force est purement négative: *Le mal est le schisme de l'être; il n'est pas vrai.*

Or, ce qui distingue la révolution française, et ce qui en fait un événement unique dans l'histoire, c'est qu'elle est *mauvaise* radicalement; aucun élément de bien n'y soulage l'œil de l'observateur; c'est le plus haut degré de corruption connu; c'est la pure impureté.

Dans quelle page de l'histoire trouve-t-on une aussi grande quantité de vices agissant à la fois sur le même théâtre? Quel assemblage épouvantable de bassesse et de cruauté! Quelle profonde immoralité! Quel oubli de toute pudeur!

La jeunesse de la liberté a des caractères si frappants, qu'il est impossible de s'y méprendre. A cette époque, l'amour de la Patrie est une religion, et le respect pour les lois est une superstition; les caractères sont fortement prononcés, les mœurs sont austères; toutes les vertus brillent à la fois; les factions tournent au profit de la patrie, parce qu'on ne se dispute que l'honneur de la servir; tout, jusqu'au crime, porte l'empreinte de la grandeur.

Si l'on rapproche de ce tableau celui que nous offre la France, comment croire à la durée d'une liberté qui commence par la gangrène? Ou, pour parler plus exactement, comment croire que cette liberté puisse naître (car elle n'existe point encore), et que du sein de la corruption la plus dégoûtante, puisse sortir cette forme de gouvernement qui se passe de vertus moins que toutes les autres? Lorsqu'on entend ces prétendus républicains parler de liberté et de vertu, on croit voir une courtisane fanée, jouant les airs d'une vierge avec une pudeur de carmin.

Un journal républicain nous a transmis l'anecdote suivante sur les mœurs de Paris. « On plaida devant le Tribunal civil une cause de séduction; une jeune fille de quatorze ans étonnait les juges par un degré de corruption qui le disputait à la profonde immoralité de son séducteur; plus de la moitié de l'auditoire était composé de jeunes femmes et de jeunes filles; parmi celles-ci, plus de vingt n'avaient pas treize à quatorze ans, plusieurs étaient à côté de leurs mères; et au lieu de se couvrir le visage, elles riaient avec éclat aux détails nécessaires, mais dégoûtants, qui faisaient rougir les hommes⁵¹. »

⁵¹ *Journal de l'opposition*, 1795, n. 173, p. 705.

Lecteur, rappelez-vous ce Romain qui, dans les beaux jours de Rome, fut puni pour avoir embrassé sa femme devant ses enfants ; faites le parallèle et concluez.

La révolution française a parcouru, sans doute, une période dont tous les moments ne se ressemblent pas ; cependant son caractère général n'a jamais varié, et dans son berceau même, elle prouva tout ce qu'elle devait être. C'était un certain délire inexplicable, une impétuosité aveugle, un mépris scandaleux de tout ce qu'il y a de respectable parmi les hommes : une atrocité d'un nouveau genre, qui plaisantait de ses forfaits ; surtout une prostitution impudente du raisonnement, et de tous les mots faits pour exprimer des idées de justice et de vertu.

Si l'on s'arrête en particulier sur les actes de la convention nationale, il est difficile de rendre ce qu'on éprouve. Lorsque j'assiste par la pensée à l'époque de son rassemblement, je me sens transporté comme le barde sublime de l'Angleterre dans un monde intellectuel ; je vois l'ennemi du genre humain séant au Manège, et convoquant tous les *esprits mauvais* dans ce nouveau *pandaemonium* ; j'entends distinctement *il rauco suon delle tartare trombe* ; je vois tous les vices de la France accourir à l'appel, et je ne sais si j'écris une allégorie.

Et maintenant encore, voyez comment le crime sert de base à tout ; cet échafaudage républicain, ce mot de citoyen qu'ils ont substitué aux formes antiques de la politesse, ils le tiennent des plus vils des humains : ce fut dans une de leurs orgies législatrices que des brigands inventèrent ce nouveau titre. Le calendrier de la république, qui ne doit point seulement être envisagé par son côté ridicule, fut une conjuration contre le culte ; leur ère date des plus grands forfaits qui aient déshonoré l'humanité ; ils ne peuvent dater un acte sans ce couvrir de honte, en rappelant la flétrissante origine d'un gouvernement dont les fêtes font comme pâlir.

Est-ce donc de cette fange sanglante que doit sortir un gouvernement durable ? Qu'on ne nous objecte point les mœurs féroces et licencieuses des peuples barbares qui sont cependant devenus ce que nous voyons : l'ignorance barbare a présidé, sans doute, à nombre d'établissements politiques ; mais la barbarie savante, l'atrocité systématique, la corruption calculée, et surtout l'irréligion, n'ont jamais rien produit. La verdure mène à la maturité ; la pourriture ne mène à rien.

A-t-on vu, d'ailleurs, un gouvernement et surtout une constitution libre, commencée malgré les membres, et se passer de leur assentiment ? C'est cependant le phénomène que nous présenterait ce météore, que l'on appelle république française, s'il pouvait durer. On croit ce gouvernement fort, parce qu'il est violent ; mais la force diffère de la violence autant que de la faiblesse ; et la manière étonnante dont il opère dans ce moment fournit peut-être seule la dé-

CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE

monstration qu'il ne peut opérer longtemps. La nation française ne *veut* point ce gouvernement, elle le *souffre*, elle y demeure soumise, ou qu'elle ne le peut secouer, ou parce qu'elle craint quelque chose de pire. La république ne repose que sur ces deux colonnes, qui n'ont rien de réel ; on peut dire qu'elle porte en entier sur deux négations. Aussi, il est bien remarquable que les écrivains amis de la république ne s'attachent point à montrer la bonté de ce gouvernement, ils sentent bien que c'est le faible de la cuirasse ; ils disent seulement, aussi hardiment qu'ils peuvent, qu'il est possible ; et passant légèrement sur cette thèse comme sur des charbons ardents, ils s'attachent uniquement à prouver aux Français qu'ils s'exposeraient aux plus grands maux s'ils revenaient à leur ancien gouvernement. C'est sur ce chapitre qu'ils sont diserts ; ils ne tarissent pas sur les inconvénients des révolutions. Si vous les pressiez, ils seraient gens à vous accorder que celle qui a créé le gouvernement actuel fut un crime, pourvu qu'on leur accorde qu'il n'en faut pas faire une nouvelle. Ils se mettent à genoux devant la nation française ; ils la supplient de garder la république. On sent, dans tout ce qu'ils disent sur la stabilité du gouvernement, non la conviction de la raison, mais le rêve du désir.

Passons au grand anathème qui pèse sur la république.

CHAPITRE V :

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE CONSIDÉRÉE DANS SON CARACTÈRE ANTIRELIGIEUX. — DIGRESSION SUR LE CHRISTIANISME

Il y a dans la révolution française un caractère *satanique* qui la distingue de tout ce qu'on a vu, et peut-être de tout ce qu'on verra.

Qu'on se rappelle les grandes séances! le discours de Robespierre contre le sacerdoce, l'apostasie solennelle des prêtres, la profanation des objets du culte, l'inauguration de la déesse Raison, et cette foule de scènes inouïes où les provinces tâchaient de surpasser Paris : tout cela sort du cercle ordinaire des crimes, et semble appartenir à un autre monde.

Et maintenant même que la révolution a beaucoup rétrogradé, les grands excès ont disparu, mais les principes subsistent. Les *législateurs* (pour me servir de leur terme) n'ont-ils pas prononcé ce mot isolé dans l'histoire : *La nation ne salarie aucun culte?* Quelques hommes de l'époque où nous vivons m'ont paru, dans certains moments, s'élever jusqu'à la haine pour la Divinité ; mais cet affreux tour de force n'est pas nécessaire pour rendre inutiles les plus grands efforts constituants : l'oubli seul du grand Être (je ne dis pas le mépris) est un anathème irrévocable sur les ouvrages humains qui en sont flétris. Toutes les institutions imaginables reposent sur une idée religieuse, ou ne font que passer. Elles sont fortes et durables à mesure qu'elles sont *divinisées*, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Non seulement la raison humaine, ou ce qu'on appelle la *philosophie*, sans savoir ce qu'on dit, ne peut suppléer à ces bases qu'on appelle superstitieuses, toujours sans savoir ce qu'on dit ; mais la philosophie est, au contraire, une puissance essentiellement désorganisatrice.

En un mot, l'homme ne peut représenter le Créateur qu'en se mettant en rapport avec lui. Insensés que nous sommes ! si nous voulons qu'un miroir réfléchisse l'image du soleil, le tournons-nous vers la terre ?

Ces réflexions s'adressent à tout le monde, au croyant comme au sceptique ; c'est un fait que j'avance et non une thèse. Qu'on rie de ces idées ou qu'on les vénère, n'importe : elles ne forment pas moins (vraies ou fausses) la base unique de toutes les institutions durables.

Rousseau, l'homme du monde peut-être qui s'est le plus trompé, a cependant rencontré cette observation, sans avoir voulu en tirer les conséquences.

*La loi judaïque, dit-il, toujours subsistante, celle de l'enfant d'Ismaël, qui, depuis dix siècles, régit la moitié du monde, annoncent encore aujourd'hui les grands hommes qui les ont dictées... L'orgueilleuse philosophie ou l'aveugle esprit de parti ne voit en eux que d'heureux imposteurs*⁵².

Il ne tenait qu'à lui de conclure, au lieu de nous parler de *ce grand et puissant génie qui préside aux établissements durables*: comme si cette poésie expliquait quelque chose!

Lorsqu'on réfléchit sur des faits attestés par l'histoire entière; lorsqu'on envisage que la chaîne des établissements humains, depuis ces grandes institutions qui sont des époques du monde, jusqu'à la plus petite organisation sociale, depuis l'empire jusqu'à la confrérie, ont une base divine, et que la puissance humaine, toutes les fois qu'elle s'est isolée, n'a pu donner à ses œuvres qu'une existence fautive et passagère; que penserons-nous du nouvel édifice français et de la puissance qu'il a produite? Pour moi, je ne croirai jamais à la fécondité du néant.

Ce serait une chose curieuse d'approfondir successivement nos institutions européennes, et de montrer comment elles sont toutes christianisées; comment la Religion, se mêlant à tout, anime et soutient tout. Les passions humaines ont beau souiller, dénaturer même les créations primitives, si le principe est divin, c'en est assez pour leur donner une durée prodigieuse. Entre mille exemples, on peut citer celui des ordres militaires; certainement on ne manquera point aux membres qui les composent en affirmant que l'objet religieux ne peut pas être le premier dont ils s'occupent: n'importe, ils subsistent, et cette durée est un prodige. Combien d'esprits superficiels rient de cet amalgame si étrange d'un moine et d'un soldat! Il vaut mieux s'extasier sur cette force cachée, par laquelle ces ordres ont percé les siècles, comprimé des puissances formidables et résisté à des choses qui nous étonnent encore dans l'histoire. Or, cette force, c'est le nom sur lequel ces institutions reposent; car rien *n'est* que par *celui qui est*. Au milieu du bouleversement général dont nous sommes témoins, le défaut d'éducation fixe surtout l'œil inquiet des amis de l'ordre. Plus d'une fois on les a entendus dire qu'il faudrait rétablir les Jésuites. Je ne discute point ici le mérite de l'ordre; mais ce vœu ne suppose pas des réflexions bien profondes. Ne dirait-on pas que saint Ignace est là prêt à servir nos vues? Si l'ordre est détruit, quelques frères cuisiniers peut-être pourraient le rétablir par le même esprit qui le créa; mais tous les souverains de l'univers n'y réussiraient pas.

⁵² *Contrat social*, liv. I, chap. VIII.

Il est une loi divine aussi certaine, aussi palpable que les lois du mouvement.

Toutes les fois qu'un homme se met, suivant ses forces, en rapport avec le Créateur, et qu'il produit une institution quelconque au nom de la Divinité; quelle que soit d'ailleurs sa faiblesse individuelle, son ignorance et sa pauvreté, l'obscurité de sa naissance, en un mot, son dénuement absolu de tous les moyens humains, il participe en quelque manière à la toute-puissance dont il s'est fait l'instrument; il produit des œuvres dont la force et la durée étonnent la raison.

Je supplie tout lecteur attentif de vouloir bien regarder autour de lui; jusque dans les moindres objets, il trouvera la démonstration de ces grandes vérités. Il n'est pas nécessaire de remonter au *filz d'Ismaël*, à Lycurgue, à Numa, à Moïse, dont les législations furent toutes religieuses; une fête populaire, une danse rustique suffisent à l'observateur. Il verra dans quelques pays protestants certains rassemblements, certaines réjouissances populaires, qui n'ont plus de causes apparentes, et qui tiennent à des usages catholiques absolument oubliés. Ces sortes de fêtes n'ont en elles-mêmes rien de moral, rien de respectable: n'importe, elles tiennent, quoique de très loin, à des idées religieuses; c'en est assez pour les perpétuer. Trois siècles n'ont pu les faire oublier.

Mais vous, maîtres de la terre! princes, rois, empereurs, puissantes majestés, invincibles conquérants! essayez seulement d'amener le peuple un tel jour de chaque année dans un endroit marqué, pour y danser. Je vous demande peu, mais j'ose vous donner le défi solennel d'y réussir, tandis que le plus humble missionnaire y parviendra, et se fera obéir deux mille ans après sa mort. Chaque année, au nom de *saint* Jean, de *saint* Martin, de *saint* Benoît, etc., le peuple se rassemble autour d'un temple rustique; il arrive, animé d'une allégresse bruyante et cependant innocente; la religion sanctifie la joie, et la joie embellit la religion: il oublie ses peines; il pense, en se retirant, au plaisir qu'il aura l'année suivante au même jour, et ce jour pour lui est une date.

A côté de ce tableau, placez celui des maîtres de la France, qu'une révolution inouïe a revêtus de tous les pouvoirs, et qui ne peuvent organiser une simple fête. Ils prodiguent l'or; ils appellent tous les arts à leur secours, et le citoyen reste chez lui, ou ne se rend à l'appel que pour rire des ordonnateurs. Écoutez le dépit de l'impuissance! Écoutez ces paroles mémorables d'un de ces *députés du peuple*, parlant au *Corps législatif*, dans une séance du mois de janvier 1796: «Quoi donc! (s'écriait-il) des hommes étrangers à nos mœurs, à nos usages, seraient parvenus à établir des fêtes ridicules pour des événements inconnus, en l'honneur d'hommes dont l'existence est un problème. Quoi! ils auront pu obtenir l'emploi de fonds immenses, pour répéter chaque jour, avec une triste monotonie, des cérémonies insignifiantes et souvent absurdes; et les hommes qui ont

renversé la Bastille et le trône, les hommes qui ont vaincu l'Europe, ne réussiront point à conserver, par des fêtes nationales, le souvenir des grands événements qui immortalisent notre révolution ! »

O délire ! ô profondeur de la faiblesse humaine ! Législateurs ! méditez ce grand aveu ; il vous apprend ce que vous êtes et ce que vous pouvez. Maintenant que vous faut-il de plus pour juger le système français ? Si sa nullité n'est pas claire, il n'y a rien de certain dans l'univers.

Je suis si persuadé des vérités que je défends, que lorsque je considère l'affaiblissement général des principes moraux, la divergence des opinions, l'ébranlement des souverainetés qui manquent de base, l'immensité de nos besoins et l'inanité de nos moyens, il me semble que tout vrai philosophe doit opter entre ces deux hypothèses : ou qu'il va se former une nouvelle religion, ou que le christianisme sera rajeuni de quelque manière extraordinaire. C'est entre ces deux suppositions qu'il faut choisir, suivant le parti qu'on a pris sur la vérité du christianisme.

Cette conjecture ne sera repoussée dédaigneusement que par ces hommes à courte vue, qui ne croient possible que ce qu'ils voient. Quel homme de l'antiquité eût pu prévoir le christianisme ? et quel homme étranger à cette religion eût pu, dans ses commencements, en prévoir le succès ? Comment savons-nous qu'une grande révolution morale n'est pas commencée ? Plin, comme il est prouvé par sa fameuse lettre, n'avait pas la moindre idée de ce géant dont il ne voyait que l'enfance.

Mais quelle foule d'idées viennent m'assaillir dans ce moment, et m'élèvent aux plus hautes contemplations.

La GÉNÉRATION présente est témoin de l'un des plus grands spectacles qui jamais ait occupé l'œil humain : c'est le combat à outrance du christianisme et du philosophisme. La lice est ouverte, les deux ennemis sont aux prises, et l'univers regarde.

On voit, comme dans Homère, *le père des dieux et des hommes*, soulevant les balances qui pèsent les deux grands intérêts ; bientôt l'un des bassins va descendre.

Pour l'homme prévenu, et dont le cœur surtout a convaincu la tête, les événements ne prouvent rien ; le parti étant pris irrévocablement en oui ou en non, l'observation et le raisonnement sont également inutiles. Mais vous tous, hommes de bonne foi, qui niez ou qui doutez, peut-être que cette grande époque du christianisme fixera vos irrésolutions. Depuis dix-huit siècles, il règne sur une grande partie du monde, et particulièrement sur la portion la plus éclairée du globe. Cette religion ne s'arrête pas même à cette époque antique ; arrivée à son fondateur, elle se noue à un autre ordre de chose, à une religion typique qui l'a précédée. L'une ne peut être vraie sans que l'autre le soit : l'une se vante de

promettre ce que l'autre se vante de tenir ; en sorte que celle-ci, par un enchaînement qui est un fait visible, remonte à l'origine du monde.

Elle naquit le jour que naquirent les jours.

Il n'y a pas d'exemple d'une telle durée ; et, à s'en tenir même au christianisme, aucune institution, dans l'univers, ne peut lui être opposée. C'est pour chicaner qu'on lui compare d'autres religions ; plusieurs caractères frappants excluent toute comparaison : ce n'est pas ici le lieu de les détailler ; un mot seulement, et c'est assez. Qu'on nous montre une autre religion fondée sur des faits miraculeux, et révélant des dogmes incompréhensibles, crue pendant dix-huit siècles par une grande partie du genre humain, et défendue d'âge en âge par les premiers hommes du temps, depuis Origène jusqu'à Pascal, malgré les derniers efforts d'une secte ennemie, qui n'a cessé de rugir depuis Celse jusqu'à Condorcet.

Chose admirable ! lorsqu'on réfléchit sur cette grande institution, l'hypothèse la plus naturelle, celle que toutes les vraisemblances environnent, c'est celle d'un établissement divin. Si l'œuvre est humaine, il n'y a plus moyen d'en expliquer le succès : en excluant le prodige, on le ramène.

Toutes les nations, dit-on, ont pris du cuivre pour de l'or. Fort bien : mais ce cuivre a-t-il été jeté dans le creuset européen, et soumis pendant dix-huit siècles à notre chimie observatrice ? ou, s'il a subi cette épreuve, s'en est-il tiré à son honneur ? Newton croyait à l'incarnation ; mais Platon, je pense, croyait peu à la naissance merveilleuse de Bacchus.

Le christianisme a été prêché par des ignorants et cru par des savants, et c'est en quoi il ne ressemble à rien de connu.

De plus, il s'est tiré de toutes les épreuves. On dit que la persécution est un vent qui nourrit et propage la flamme du fanatisme. Soit : Dioclétien favorisa le christianisme ; mais, dans cette supposition, Constantin devait, l'étouffer, et c'est ce qui n'est pas arrivé. Il a résisté à tout, à la paix, à la guerre, aux échafauds, aux triomphes, aux poignards, aux délices, à l'orgueil, à l'humiliation, à la pauvreté, à l'opulence, à la nuit du moyen âge et au grand jour des siècles de Léon X et de Louis XIV.

Un empereur tout-puissant et maître de la plus grande partie du monde connu, épuisa jadis contre lui toutes les ressources de son génie ; il n'oublia rien pour relever les dogmes anciens ; il les associa habilement aux idées platoniques qui étaient à la mode. Cachant la rage qui l'animait sous le masque d'une tolérance purement extérieure, il employa contre le culte ennemi les armes auxquelles nul ouvrage humain n'a résisté ; il le livra au ridicule : il appauvrit le sacerdoce pour le faire mépriser ; il le priva de tous les appuis que l'homme peut donner à

CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE

ses œuvres : diffamations, cabales, injustice, oppression, ridicule, force et adresse, tout fut inutile ; *le Galiléen* l'emporta sur Julien *le philosophe*.

Aujourd'hui enfin, l'expérience se répète avec des circonstances encore plus favorables, rien n'y manque de tout ce qui peut la rendre décisive. Soyez donc bien attentifs, vous tous que l'histoire n'a point assez instruits. Vous disiez que le sceptre soutenait la tiare ; eh bien ! il n'y a plus de sceptre dans la grande arène, il est brisé, et les morceaux sont jetés dans la boue. Vous ne saviez pas jusqu'à quel point l'influence d'un sacerdoce riche et puissant pouvait soutenir les dogmes qu'il prêchait ; je ne crois pas qu'il y ait une puissance de faire croire ; mais passons. Il n'y a plus de prêtres ; on les a chassés, égorgés, avilis ; on les a dépouillés : et ceux qui ont échappé à la guillotine, aux bûchers, aux poignards, aux fusillades, aux noyades, à la déportation, reçoivent aujourd'hui l'aumône qu'ils donnaient jadis. Vous craigniez la force de la coutume, l'ascendant de l'autorité, les illusions de l'imagination : il n'y a plus rien de tout cela ; il n'y a plus de coutume ; il n'y a plus de maître : l'esprit de chaque homme est à lui. La philosophie ayant rongé le ciment qui unissait les hommes, il n'y a plus d'agréations morales. L'autorité civile, favorisant de toutes ses forces le renversement du système ancien, donne aux ennemis du christianisme tout l'appui qu'elle lui accordait jadis : l'esprit humain prend toutes les formes imaginables pour combattre l'ancienne religion nationale. Ces efforts sont applaudis et payés, et les efforts contraires sont des crimes. Vous n'avez plus rien à craindre de l'enchantement des yeux, qui sont toujours les premiers trompés ; un appareil pompeux, de vaines cérémonies, n'en imposent plus à des hommes devant lesquels on se joue de tout depuis sept ans. Les temples sont fermés, ou ne s'ouvrent qu'aux délibérations bruyantes et aux bacchantes d'un peuple effréné. Les autels sont renversés ; ou a promené dans les rues des animaux immondes sous les vêtements des pontifes ; les coupes sacrées ont servi à d'abominables orgies ; et sur ces autels que la foi antique environne de chérubins éblouis, on a fait monter des prostituées nues. Le philosophisme n'a donc plus de plaintes à faire ; toutes les chances humaines sont en sa faveur ; on fait tout pour lui et tout contre sa rivale. S'il est vainqueur, il ne dira pas comme César : *Je suis venu, j'ai vu et j'ai vaincu* ; mais enfin il aura vaincu : il peut battre des mains et s'asseoir fièrement sur une croix renversée. Mais si le christianisme sort de cette épreuve terrible plus pur et plus vigoureux ; si Hercule chrétien, fort de sa seule force, soulève *le fils de la terre*, et l'étouffe dans ses bras — *patuit Deus*. Français ! faites place au Roi très chrétien, portez-le vous-même sur son trône antique ; relevez son oriflamme, et que son or, voyageant encore d'un pôle à l'autre, porte de toutes parts la devise triomphale :

LE CHRIST COMMANDE, IL REGNE, IL EST VAINQUEUR.

CHAPITRE VI:

DE L'INFLUENCE DIVINE DANS LES CONSTITUTIONS POLITIQUES

L'homme peut tout modifier dans la sphère de son activité, mais il ne crée rien : telle est sa loi, au physique comme au moral.

L'homme peut sans doute planter un pépin, élever un arbre, le perfectionner par la greffe, et le tailler en cent manières ; mais jamais il ne s'est figuré qu'il avait le pouvoir de faire un arbre.

Comment s'est-il imaginé qu'il avait celui de faire une constitution ? Serait-ce par l'expérience ? Voyons donc ce qu'elle nous apprend.

Toutes les constitutions libres, connues dans l'univers, se sont formées de deux manières. Tantôt elles ont, pour ainsi dire, *germé* d'une manière insensible, par la réunion d'une foule de ces circonstances que nous nommons fortuites, et quelquefois elles ont un auteur unique qui paraît comme un phénomène, et se fait obéir.

Dans les deux suppositions, voici par quels caractères Dieu nous avertit de notre faiblesse et du droit qu'il s'est réservé dans la formation de gouvernements.

1° Aucune constitution ne résulte d'une délibération ; les droits des peuples ne sont jamais écrits, ou du moins les actes constitutifs ou les lois fondamentales écrites ne sont jamais que des titres déclaratoires de droits antérieurs, dont on ne peut dire autre chose, sinon qu'ils existent parce qu'ils existent⁵³.

2° Dieu n'ayant pas jugé à propos d'employer dans ce genre des moyens surnaturels, circonscrit au moins l'action humaine, au point que dans la formation des constitutions les circonstances font tout, et que les hommes ne sont que des circonstances. Assez communément même, c'est en courant à un certain but qu'ils en obtiennent un autre, comme nous l'avons vu dans la constitution anglaise.

3° Les droits du *peuple* proprement dit partent assez souvent de la concession des souverains, et dans ce cas il peut en constater historiquement ; mais les droits

⁵³ « Il faudrait être fou pour demander qui a donné la liberté aux villes de Sparte, de Rome, etc. Ces républiques n'ont point reçu leurs chartes des hommes. Dieu et la nature les leur ont données. » (Sydney, *Disc. sur le gov.*, tom. I, par. 2.) L'auteur n'est pas suspect.

du souverain et de l'aristocratie, du moins les droits essentiels, constitutifs et radicaux, s'il est permis de s'exprimer ainsi, n'ont ni date ni auteur.

4° Les concessions mêmes du souverain ont toujours été précédées par un état de choses qui les nécessitait et qui ne dépendait pas de lui.

5° Quoique les lois écrites ne soient jamais que des déclarations de droits antérieurs, cependant il s'en faut de beaucoup que tout ce qui peut être écrit le soit; il y a même toujours dans chaque constitution quelque chose qui ne peut être écrit⁵⁴, et qu'il faut laisser dans un nuage sombre et véritable, sous peine de renverser l'État.

6° Plus on écrit et plus l'institution est faible, la raison en est claire. Les lois ne sont que des déclarations de droits, et les droits ne sont déclarés que lorsqu'ils sont attaqués; en sorte que la multiplicité des lois constitutionnelles écrites ne prouve que la multiplicité des chocs et le danger d'une destruction.

Voilà pourquoi l'institution la plus vigoureuse de l'antiquité profane fut celle de Lacédémone, où l'on n'écrivit rien.

7° Nulle nation ne peut se donner la liberté si elle ne l'a pas⁵⁵. Lorsqu'elle commence à réfléchir sur elle-même, ses lois sont faites. L'influence humaine ne s'étend pas au delà du développement des droits existants, mais qui étaient méconnus ou contestés. Si des imprudents franchissent ces limites par des réformes téméraires, la nation perd ce qu'elle avait, sans atteindre ce qu'elle veut. De là résulte la nécessité de n'innover que très rarement et toujours avec mesure et tremblement.

8° Lorsque la Providence a décrété la formation plus rapide d'une constitution politique, il paraît un homme revêtu d'une puissance indéfinissable: il parle et il se fait obéir; mais ces hommes merveilleux n'appartiennent peut-être qu'au monde antique et à la jeunesse des nations. Quoi qu'il en soit, voici le caractère distinctif de ces législateurs par excellence. Ils sont rois, ou éminemment nobles: à cet égard, il n'y a et il ne peut y avoir aucune exception. Ce fut par ce côté que pécha l'institution de Solon, la plus fragile de l'antiquité⁵⁶. Les beaux jours

⁵⁴ Le sage Hume a souvent fait cette remarque. Je ne citerai que le passage suivant: «C'est ce point de la constitution anglaise (le droit de remontrance) qu'il est très difficile, ou, pour mieux dire, impossible de régler par des lois: il doit être dirigé par certaines idées délicates d'à propos et de décence, plutôt que par l'exactitude des lois et des ordonnances.» (Hume, *Hist. d'Angl.*, Charles I, Ch. LIII, note B.) Thomas Payne est d'un autre avis, comme on sait. Il prétend qu'une constitution n'existe pas lorsqu'on ne peut la mettre dans sa poche.

⁵⁵ Un popolo uso a vivere sotto un principe, se per qualche accidente diventa libero, con difficoltà mantiene la libertà (Mach., *Disc. sur Tit. Liv.*, liv. I, c. xvi).

⁵⁶ Plutarque a fort bien vu cette vérité: «Solon, dit-il, ne put parvenir à maintenir longuement une cité en union et concorde... pour ce qu'il était né de race populaire, et n'était pas des plus

d'Athènes, qui ne firent que passer⁵⁷, furent encore interrompus par des conquêtes et par des tyrannies, et Solon même vit les Pisistratides.

9° Ces législateurs mêmes, avec leur puissance extraordinaire, ne font jamais que rassembler des éléments préexistants dans les coutumes et le caractère des peuples; mais ce rassemblement, cette formation rapide qui tiennent de la création, ne s'exécutent qu'au nom de la Divinité⁵⁸. La politique et la religion se fondent ensemble: on distingue à peine le législateur du prêtre; et ses institutions publiques consistent principalement *en cérémonies et vacations religieuses*.

10° La liberté, dans un sens, fut toujours un don des Rois, car toutes les nations libres furent constituées par des Rois. C'est la règle générale, et les exceptions qu'on pourrait indiquer rentreraient dans la règle, si elles étaient discutées⁵⁹.

11° Jamais il n'exista de nation libre qui n'eût dans sa constitution naturelle des germes de liberté aussi anciens qu'elle, et jamais nation ne tenta efficacement de développer, par ses lois fondamentales écrites, d'autres droits que ceux qui existaient dans sa constitution naturelle.

12° Une assemblée quelconque d'hommes ne peut constituer une nation; et même cette entreprise excède en folie ce que tous les Bedlams de l'univers peuvent enfanter de plus absurde et de plus extravagant⁶⁰.

Prouver en détail cette proposition, après ce que j'ai dit, serait, ce me semble, manquer de respect à ceux qui savent, et faire trop d'honneur à ceux qui ne savent pas.

13° J'ai parlé d'un caractère principal des véritables législateurs; en voici un autre qui est très remarquable, et sur lequel il serait aisé de faire un livre. C'est qu'ils ne sont jamais ce qu'on appelle des *savants*, qu'ils n'écrivent point, qu'ils agissent par instinct et par impulsion, plus que par raisonnement, et qu'ils n'ont d'autre instrument pour agir, qu'une certaine force morale qui plie les volontés comme le vent courbe une moisson.

riches de la ville, ains des moyens bourgeois seulement.» Vie de Solon, trad. d'Amyot.

⁵⁷ *Haec extrema fuit aetas imperatorum Atheniensium Iphicratis, Chabriae, Timothei; neque post illorum obitum quisquam dux in illa urbe fuit dignus memoria* (Corn. Nep., *Vit. Timoth.* c. iv). De la bataille de Marathon à celle de Leucade, gagnée par Timothée, il s'écoula 114 ans. C'est le *diapason* de la gloire d'Athènes.

⁵⁸ Plutarque, *Vie de Numa*.

⁵⁹ « Neque ambigitur quin Brutus idem, qui tantum gloriae, superbo exacto rege, meruit, pessimo publico id facturum fuerit, si libertatis immaturae cupidine priorum regum aliqui regnum extorsisset, etc. » Tit. Liv., II, 1. Le passage entier est très digne d'être médité.

⁶⁰ *E necessario che uno solo sia quello che dia il modo, e dalla cui mente dipendo qualunque simile ordinazione* (Mach., *Disc. sur. Tit. Liv.*, lib. I, cap. IX).

En montrant que cette observation n'est que le corollaire d'une vérité générale de la plus haute importance, je pourrais dire des choses intéressantes, mais je crains de m'égarer : aime mieux supprimer les intermédiaires, et courir aux résultats.

Il y a entre la politique théorique et la législation constituante, la même différence qui existe entre la poétique et la poésie. L'illustre Montesquieu est à Lycurgue, dans l'échelle générale des esprits, ce que Batteux est à Homère ou à Racine.

Il y a plus : ces deux talents s'excluent positivement, comme on l'a vu par l'exemple de Locke, qui broncha lourdement lorsqu'il s'avisait de vouloir donner des lois aux Américains.

J'ai vu un grand amateur de la république se lamenter sérieusement de ce que les Français n'avaient pas aperçu dans les œuvres de Hume la pièce intitulée : *Plan d'une république parfaite*. — *O caecae hominum mentes!* Si vous voyez un homme ordinaire qui ait du bon sens, mais qui n'ait jamais donné, dans aucun genre, aucun signe extérieur de supériorité, cependant vous ne pouvez pas assurer qu'il ne peut être législateur : il n'y a aucune raison de dire oui ou non ; mais s'agit-il de Bacon, de Locke, de Montesquieu, etc., dites non, sans balancer ; car le talent qu'il a, prouve qu'il n'a pas l'autre⁶¹.

L'application des principes que je viens d'exposer à la constitution française, se présente naturellement ; mais il est bon de l'envisager sous un point de vue particulier.

Les plus grands ennemis de la révolution française doivent convenir avec franchise, que la commission des onze qui a produit la dernière constitution, a, suivant toutes les apparences, plus d'esprit que son ouvrage, et qu'elle a fait peut-être tout ce qu'elle pouvait faire. Elle disposait de matériaux rebelles, qui ne lui permettaient pas de suivre les principes, et la division seule des pouvoirs, quoiqu'ils ne soient divisés que par une muraille⁶², est cependant une belle victoire remportée sur les préjugés du moment.

Mais il ne s'agit que du mérite intrinsèque de la Constitution. Il n'entre pas dans mon plan de rechercher les défauts particuliers qui nous assurent qu'elle ne peut durer ; d'ailleurs, tout a été dit sur ce point. J'indiquerai seulement l'erreur

⁶¹ Platon, Zénon, Chrysippe ont fait des livres ; mais Lycurgue fit des actes (Plutarque, *Vie de Lycurgue*). Il n'y a pas une seule idée saine en morale et en politique qui ait échappé au bon sens de Plutarque.

⁶² En aucun cas les deux conseils ne peuvent se réunir dans une même salle. *Constitut.* de 1795, tit. V, art. 60.

de théorie qui a servi de base à cette constitution, et qui a égaré les Français depuis le premier instant de leur révolution.

La constitution de 1795, tout comme ses aînées, est faite pour l'*homme*. Or, il n'y a point d'*homme* dans le monde. J'ai vu, dans ma vie, des Français, des Italiens, des Russes, etc. ; je sais même, grâce à Montesquieu, *qu'on peut être Persan* : mais quant à l'*homme*, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie ; s'il existe, c'est bien à mon insu.

Y a-t-il une seule contrée de l'univers, où l'on ne puisse trouver un conseil des cinq cents, un conseil des anciens et cinq directeurs ? Cette constitution peut être présentée à toutes les associations humaines, depuis la Chine jusqu'à Genève. Mais une constitution qui est faite pour toutes les nations, n'est faite pour aucune : c'est une pure abstraction, une œuvre scolastique faite pour exercer l'esprit d'après une hypothèse idéale, et qu'il faut adresser à l'*homme*, dans les espaces imaginaires où il habite.

Qu'est-ce qu'une constitution ? n'est-ce pas la solution du problème suivant ?

Étant données la population, les mœurs, la religion, la situation géographique, les relations politiques, les richesses, les bonnes et les mauvaises qualités d'une certaine nation, trouver les lois qui lui conviennent.

Or, ce problème n'est pas seulement abordé dans la constitution de 1795, qui n'a pensé qu'à l'*homme*.

Toutes les raisons imaginables se réunissent donc pour établir que le sceau divin n'est pas sur cet ouvrage. — Ce n'est qu'un *thème*.

Aussi, déjà dans ce moment, combien de signes de destruction !

CHAPITRE VII:

SIGNES DE NULLITÉ DANS LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Le législateur ressemble au Créateur; il ne travaille pas toujours; il enfante, et puis il se repose. Toute législation vraie a son *sabbat*, et l'intermittence est son caractère distinctif; en sorte qu'Ovide a énoncé une vérité de premier ordre, lorsqu'il a dit:

Quod caret alterna requis durable non est.

Si la perfection était l'apanage de la nature humaine, chaque législateur ne parlerait qu'une fois: mais, quoique toutes nos œuvres soient imparfaites, et qu'à mesure que les institutions politiques se vicient, le souverain soit obligé de venir à leur secours par de nouvelles lois; cependant la législation humaine se rapproche de son modèle par cette intermittence dont je parlais tout à l'heure. Son repos l'honore autant que son action primitive: plus elle agit, et plus son œuvre est humaine, c'est-à-dire fragile.

Voyez les travaux des trois assemblées nationales de France: quel nombre prodigieux de lois! depuis le 1^{er} juillet 1789 jusqu'au mois d'octobre 1791, l'assemblée nationale en a fait 2 557.

L'assemblée législative en a fait, en onze mois et demi 1 719.

La convention nationale, depuis le premier jour de la république jusqu'au 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) en a fait en 57 mois 11 210.

Total: 15 479⁶³.

Je doute que les trois races des Rois de France aient enfanté une collection de cette force. Lorsqu'on réfléchit sur ce nombre infini de lois, on éprouve successivement deux sentiments bien différents: le premier est celui de l'admiration, ou

⁶³ Ce calcul, qui a été fait en France, est rappelé dans une gazette étrangère, du mois de février 1796. Ce nombre de 15 479, en moins de six ans, me paraissait déjà fort honnête, lorsque j'ai retrouvé dans mes tablettes l'assertion d'un très aimable journaliste qui veut absolument, dans une de ses feuilles *scintillantes* (*Quotidienne du 30 novembre 1796*, n° 218), que la république française possède deux millions et quelques centaines de mille lois imprimées, et dix-huit cent mille qui ne le sont pas. Pour moi, j'y consens.

du moins de l'étonnement ; on s'étonne, avec M. Burke, que cette nation, dont la légèreté est un proverbe, ait produit des travailleurs aussi obstinés. L'édifice de ces lois est une œuvre atlantique dont l'aspect étourdit. Mais l'étonnement se change tout à coup en pitié, lorsqu'on songe à la nullité de ces lois ; et l'on ne voit plus que des enfants qui se font tuer pour élever un grand édifice de cartes.

Pourquoi tant de lois ? C'est parce qu'il n'y a point de législateur. Qu'ont fait les prétendus législateurs depuis six ans ? Rien, car *détruire* n'est pas *faire*.

On ne peut se lasser de contempler le spectacle incroyable d'une nation qui se donne trois constitutions en cinq ans. Nul législateur n'a tâtonné ; il dit *fiat* à sa manière, et la machine va. Malgré les différents efforts que les trois assemblées ont faits dans ce genre, tout est allé de mal en pis, puisque l'assentiment de la nation a constamment manqué de plus en plus à l'ouvrage des législateurs.

Certainement, la constitution de 1791 fut un beau monument de folie ; cependant, il faut l'avouer, il avait passionné les Français ; et c'est de bon cœur, quoique très follement, que la majorité de la nation prêta serment à la Nation, à la Loi et au Roi. Les Français s'engouèrent même de cette constitution au point que, longtemps après qu'il n'en fut plus question, c'était un discours assez commun parmi eux, que pour revenir à la véritable monarchie, il fallait passer par la constitution de 1791. C'était dire, au fond, que pour revenir d'Asie en Europe, il fallait passer par la lune ; mais je ne parle que du fait⁶⁴.

La constitution de Condorcet n'a jamais été mise à l'épreuve, et n'en valait pas la peine, celle qui lui fut préférée, ouvrage de quelques coupe-jarrets, plaisait cependant à leurs semblables ; et cette phalange, grâce à la révolution, n'est pas nombreuse en France ; en sorte qu'à tout prendre, celle des trois constitutions qui a compté le moins de fauteurs, est celle d'aujourd'hui. Dans les assemblées primaires qui l'ont acceptée (à ce que disent les Gouvernants) plusieurs membres ont écrit naïvement : *Acceptez faute de mieux*. C'est en effet la disposition générale de la nation : elle s'est soumise par lassitude, par désespoir de trouver mieux : dans l'excès des maux qui l'accablaient, elle a cru respirer sous ce frêle abri, elle a préféré un mauvais port à une mer courroucée, mais nulle part on

⁶⁴ Un homme d'esprit qui avait ses raisons pour louer cette constitution, et qui veut absolument qu'elle soit un *monument de la raison écrite*, convient cependant que sans parler de l'horreur pour les deux chambres et de la restriction du *veto*, elle renferme encore *plusieurs autres principes d'anarchie* (20 ou 30 par exemple). Voyez *Coup d'œil sur la Révolution française, par un ami de l'ordre et des lois*, par M. M... (M le général de Montesquiou) Hambourg, 1794, p. 28 et 77. Mais ce qui suit est plus curieux. *Cette constitution, dit l'auteur, ne pêche pas par ce qu'elle contient, mais par ce qui lui manque*. Ibid., pag. 27. Cela s'entend : la constitution de 1791 serait parfaite, si elle était faite : c'est l'Apollon du Belvédère, moins la statue et le piédestal.

n'a vu la conviction et le consentement du cœur. Si cette constitution était faite pour les Français, la force invincible de l'expérience lui gagnerait tous les jours de nouveaux partisans : or, il arrive précisément le contraire ; chaque minute voit un nouveau déserteur de la démocratie ; c'est l'apathie, c'est la crainte seule qui gardent le trône des pentarques ; et les voyageurs les plus clairvoyants et les plus désintéressés, qui ont parcouru la France, disent d'une commune voix : *C'est une république sans républicains.*

Mais si, comme on l'a tant prêché aux Rois, la force des gouvernements réside tout entière dans l'amour des sujets ; si la crainte seule est un moyen insuffisant de maintenir les souverainetés, que devons-nous penser de la république française ?

Ouvrez les yeux, et vous verrez qu'elle ne *vit* pas. Quel appareil immense ! quelle multiplicité de ressorts et de rouages ! quel fracas de pièces qui se heurtent ! quelle énorme quantité d'hommes employés à réparer les dommages ! Tout annonce que la nature n'est pour rien dans ces mouvements ; car le premier caractère de ses créations, c'est la puissance jointe à l'économie des moyens : tout étant à sa place, il n'y a point de secousses, point d'ondulations ; tous les frottements étant doux, il n'y a point de bruit, et ce silence est auguste. C'est ainsi que, dans la mécanique physique, la pondération parfaite, l'équilibre et la symétrie exacte des parties, font que de la célérité même du mouvement résultent pour l'œil satisfait les apparences du repos.

Il n'y a donc point de souveraineté en France ; tout est factice, tout est violent, tout annonce qu'un tel ordre de choses ne peut durer.

La philosophie moderne est tout à la fois trop matérielle et trop présomptueuse pour apercevoir les véritables ressorts du monde politique. Une de ses folies est de croire qu'une assemblée peut constituer une nation, qu'une *constitution*, c'est-à-dire l'ensemble des lois fondamentales qui conviennent à une nation, et qui doivent lui donner telle ou telle forme de gouvernement, est un ouvrage comme un autre, qui n'exige que de l'esprit, des connaissances et de l'exercice ; qu'on peut apprendre son métier de constituant, et que des hommes, le jour qu'ils y pensent, peuvent dire à d'autres hommes : *Faites-nous un gouvernement*, comme on dit à un ouvrier : *Faites-nous une pompe à feu ou un métier à bas.*

Cependant, il est une vérité aussi certaine, dans son genre, qu'une proposition de mathématiques ; c'est que *nulle grande institution ne résulte d'une délibération*, et que les ouvrages humains sont fragiles en proportion du nombre d'hommes qui s'en mêlent, et de l'appareil de science et de raisonnement qu'on emploie *a priori*.

Une constitution écrite telle que celle qui régit aujourd'hui les Français, n'est

qu'un automate, qui ne possède que les formes extérieures de la vie. L'homme, par ses propres forces est tout au plus un *Vaucanson*; pour être *Prométhée*, il faut monter au ciel; *car le législateur ne peut se faire obéir ni par la force, ni par le raisonnement*⁶⁵.

On peut dire que, dans ce moment, l'expérience est faite car on manque d'attention, lorsqu'on dit que la constitution française marche: on prend la constitution pour le gouvernement. Celui-ci, qui est un despotisme fort avancé, ne marche que trop; mais la constitution n'existe que sur le papier. On l'observe, on la viole, suivant les intérêts des gouvernants: le peuple est compté pour rien; et les outrages que ses maîtres lui adressent sous les formes du respect, sont bien propres à le guérir de ses erreurs.

La vie d'un gouvernement est quelque chose d'aussi réel que la vie d'un homme; on la sent; ou, pour mieux dire, on la voit, et personne ne peut se tromper sur ce point. J'adjure tous les Français qui ont une conscience de se demander à eux-mêmes s'ils n'ont pas besoin de se faire une certaine violence pour donner à leurs représentants le titre de *législateurs*; si ce titre d'étiquette et de *courtoisie* ne leur cause pas un léger effort, à peu près semblable à celui qu'ils éprouvaient lorsque, sous l'ancien régime, ils voulaient appeler *comte* ou *marquis* le fils d'un secrétaire du Roi?

Tout honneur vient de Dieu, dit le vieil Homère⁶⁶; il parle comme saint Paul, au pied de la lettre, toutefois sans l'avoir pillé. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne dépend pas de l'homme de communiquer ce caractère indéfinissable qu'on appelle *dignité*. A la souveraineté seule appartient l'*honneur* par excellence; c'est d'elle, comme d'un vaste réservoir, qu'il est dérivé avec nombre, poids et mesure, sur les ordres et sur les individus.

J'ai remarqué qu'un membre de la législature ayant parlé de son RANG dans un écrit public, les journaux se moquèrent de lui, parce qu'en effet il n'y a point de *rang* en France, mais seulement du *pouvoir*, qui ne tient qu'à la force. Le peuple ne voit dans un député que la sept cent cinquantième partie du pouvoir de faire beaucoup de mal. Le député respecté ne l'est point parce qu'il est *député*, mais parce qu'il est respectable. Tout le monde sans doute voudrait avoir prononcé le discours de M. Siméon sur le divorce; mais tout le monde voudrait qu'il l'eût prononcé au sein d'une assemblée légitime.

C'est peut-être une illusion de ma part; mais ce *salairé* qu'un néologisme

⁶⁵ Rousseau, *Contrat social*, liv. II, chap VII. Il faut veiller cet homme sans relâche, et le surprendre lorsqu'il laisse échapper la vérité par distraction.

⁶⁶ *Iliade*, I, 178.

vaniteux appelle *indemnité*, me semble un préjugé contre la représentation française. L'Anglais, libre par la loi et indépendant par sa fortune, qui vient à Londres représenter la nation à ses frais, a quelque chose d'imposant. Mais ces *législateurs* français qui lèvent cinq ou six millions tournois sur la nation pour lui faire des lois; ces facteurs de décrets, qui exercent la souveraineté nationale, moyennant huit *myriagrammes* de froment par jour, et qui vivent de leur puissance législative; ces hommes-là, en vérité, font bien peu d'impression sur l'esprit; et lorsqu'on vient à se demander ce qu'ils valent, l'imagination ne peut s'empêcher de les évaluer en froment.

En Angleterre, ces deux lettres magiques M. P., accolées au nom le moins connu, l'exaltent subitement et lui donnent des droits à une alliance distinguée. En France, un homme qui briguerait une place de député pour déterminer en sa faveur un mariage disproportionné, ferait probablement un assez mauvais calcul.

C'est que tout représentant, tout instrument quelconque d'une souveraineté fausse, ne peut exciter que la curiosité ou la terreur. Telle est l'incroyable faiblesse du pouvoir humain isolé, qu'il ne dépend pas seulement de lui de consacrer un habit. Combien de rapports a-t-on faits au corps législatif sur le costume de ses membres? Trois ou quatre au moins, mais toujours en vain. On vend dans les pays étrangers la représentation de ces beaux costumes, tandis qu'à Paris l'opinion les annule.

Un habit ordinaire, contemporain d'un grand événement, peut être consacré par cet événement; alors le caractère dont il est marqué le soustrait à l'empire de la mode: tandis que les autres changent, il demeure le même, et le respect l'environne à jamais. C'est à peu près de cette manière que se forment les costumes des grandes dignités.

Pour celui qui examine tout, il peut être intéressant d'observer que, de toutes les parures révolutionnaires, les seules qui aient une certaine consistance sont l'écharpe et le panache, qui appartiennent à la chevalerie. Elles subsistent, quoique flétries, comme ces arbres de qui la sève nourricière s'est retirée, et qui n'ont encore perdu que leur beauté. Le fonctionnaire public, chargé de ces signes déshonorés, ne ressemble pas mal au voleur qui brille sous les habits de l'homme qu'il vient de dépouiller.

Je ne sais si je lis bien, mais je lis partout la nullité de ce gouvernement.

Qu'on y fasse bien attention; ce sont les conquêtes des Français qui ont fait illusion sur la durée de leur gouvernement; l'éclat des succès militaires éblouit même de bons esprits, qui n'aperçoivent pas d'abord à quel point ces succès sont étrangers à la stabilité de la république.

Les nations ont vaincu sous tous les gouvernements possibles; et les révolutions même, en exaltant les esprits, amènent les victoires. Les Français réussiront toujours à la guerre sous un gouvernement ferme qui aura l'esprit de les mépriser en les louant, et de les jeter sur l'ennemi comme des boulets, en leur promettant des épitaphes dans les gazettes.

C'est toujours Robespierre qui gagne les batailles dans ce moment; c'est son despotisme de fer qui conduit les Français à la boucherie et à la victoire. C'est en prodiguant l'or et le sang, c'est en forçant tous les moyens, que les maîtres de la France ont obtenu les succès dont nous sommes les témoins. Une nation supérieurement brave, exaltée par un fanatisme quelconque et conduite par d'habiles généraux, vaincra toujours, mais paiera cher ses conquêtes. La constitution de 1793 a-t-elle reçu le sceau de la durée par ces trois années de victoires dont elle occupe le centre? Pourquoi en serait-il autrement de celle de 1795? et pourquoi la victoire lui donnerait-elle un caractère qu'elle n'a pu imprimer à l'autre?

D'ailleurs, le caractère des nations est toujours le même. Barclay, dans le seizième siècle, a fort bien dessiné celui des Français sous le rapport militaire. *C'est une nation, dit-il, supérieurement brave, et présentant chez elle une masse invincible; mais lorsqu'elle se déborde, elle n'est plus la même. De là vient qu'elle n'a jamais pu retenir l'empire sur les peuples étrangers, et qu'elle n'est puissante que pour son malheur*⁶⁷.

Personne ne sent mieux que moi que les circonstances actuelles sont extraordinaires, et qu'il est très possible qu'on ne voie point ce qu'on a toujours vu; mais cette question est indifférente à l'objet de cet ouvrage. Il me suffit d'indiquer la fausseté de ce raisonnement: *La république est victorieuse, donc elle durera*. S'il fallait absolument prophétiser, j'aimerais mieux dire: *La guerre la fait vivre, donc la paix la fera mourir*.

L'auteur d'un système de physique s'applaudirait sans doute s'il avait en sa faveur tous les faits de la nature, comme je puis citer à l'appui de mes réflexions tous les faits de l'histoire. J'examine de bonne foi les mouvements qu'elle nous fournit, et je ne vois rien qui favorise ce système chimérique de délibération et de construction politique par des raisonnements antérieurs. On pourrait tout au plus citer l'Amérique; mais j'ai répondu d'avance, en disant qu'il n'est pas temps de la citer. J'ajouterai cependant un petit nombre de réflexions.

1° L'Amérique anglaise avait un Roi, mais ne le voyait pas: la splendeur de la

⁶⁷ *Gens armis strenua, indomitae intra se molis; at ubi in exteros exundat, statim impetus sui oblita: eo modo non diu externum imperium tenuit, et sola est in exitium sui potens.* J. Barclaius, *Icon. animorum*, cap. III.

CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE

monarchie lui était étrangère, et le souverain était pour elle comme une espèce de puissance surnaturelle, qui ne tombe pas sous les sens.

2° Elle possédait l'élément démocratique qui existe dans la constitution de la métropole.

3° Elle possédait de plus ceux qui furent portés chez elle par une foule de ses premiers colons nés au milieu des troubles religieux et politiques, et presque tous esprits républicains.

4° Avec ces éléments, et sur le plan des trois pouvoirs qu'ils tenaient de leurs ancêtres, les Américains ont bâti, et n'ont pas fait *table rase*, comme les Français.

Mais tout ce qu'il y a de véritablement nouveau dans leur constitution, tout ce qui résulte de la délibération commune, est la chose du monde la plus fragile ; on ne saurait réunir plus de symptômes de faiblesse et de caducité.

Non seulement je ne crois point à la stabilité du gouvernement américain, mais les établissements particuliers de l'Amérique anglaise ne m'inspirent aucune confiance. Les villes, par exemple, animées d'une jalousie très peu respectable, n'ont pu convenir du lieu où siégerait le congrès ; aucune n'a voulu céder cet honneur à l'autre. En conséquence, on a décidé qu'on bâtirait une ville nouvelle qui serait le siège du gouvernement. On a choisi l'emplacement le plus avantageux sur le bord d'un grand fleuve ; on a arrêté que la ville s'appellerait *Washington* ; la place de tous les édifices publics est marquée ; on a mis la main à l'œuvre, et le plan de la *cité-reine* circule déjà dans toute l'Europe. Essentiellement il n'y a rien là qui passe les forces du pouvoir humain ; on peut bien bâtir une ville : néanmoins il y a trop de délibération, trop d'humanité dans cette affaire ; et l'on pourrait gager mille contre un que la ville ne se bâtira pas, ou qu'elle ne s'appellera pas *Washington*, ou que le congrès n'y résidera pas.

CHAPITRE VIII :

DE L'ANCIENNE CONSTITUTION FRANÇAISE. — DIGRESSION SUR LE ROI
ET SUR SA DÉCLARATION AUX FRANÇAIS DU MOIS DE JUILLET 1793

On a soutenu trois systèmes différents sur l'ancienne constitution française : les uns ont prétendu que la nation n'avait point de constitution ; d'autres ont soutenu le contraire ; d'autres enfin ont pris, comme il arrive dans toutes les questions importantes, un sentiment moyen : ils ont soutenu que les Français avaient véritablement une constitution, mais qu'elle n'était point observée.

Le premier sentiment est insoutenable ; les deux autres ne contredisent point réellement.

L'erreur de ceux qui ont prétendu que la France n'avait point de constitution, tenait à la grande erreur sur le pouvoir humain, la délibération antérieure et les lois écrites.

Si un homme de bonne foi, n'ayant pour lui que le bon sens et la droiture, se demande ce que c'était que l'ancienne constitution française, on peut lui répondre hardiment : « C'est ce que vous sentiez lorsque vous étiez en France ; c'est ce mélange de liberté et d'autorités, de lois et d'opinions, qui faisait croire à l'étranger, sujet d'une monarchie et voyageant en France, qu'il vivait sous un autre gouvernement que le sien. »

Mais si l'on veut approfondir la question, on trouvera, dans les monuments du droit public français, des caractères et des lois qui élèvent la France au-dessus de toutes les monarchies connues.

Un caractère particulier de cette monarchie, c'est qu'elle possède un certain élément théocratique qui lui est particulier, et qui lui a donné quatorze cents ans de durée : il n'y a rien de si national que cet élément. Les évêques, successeurs des druides sous ce rapport, n'ont fait que le perfectionner.

Je ne crois pas qu'aucune autre monarchie européenne ait employé, pour le bien de l'État, un plus grand nombre de pontifes dans le gouvernement civil. Je remonte par la pensée depuis le pacifique Fleury jusqu'à ces Saint-Ouen, ces Saint-Léger, et tant d'autres si distingués sous le rapport politique dans la nuit de leur siècle ; véritables Orphées de la France, qui apprivoisèrent les tigres et

se firent suivre par les chênes : je doute qu'on puisse montrer ailleurs une série pareille.

Mais, tandis que le sacerdoce était en France une des trois colonnes qui soutenaient le trône, et qu'il jouait dans les comices de la nation, dans les tribunaux, dans le ministère, dans les ambassades, un rôle si important, on n'apercevait pas ou l'on apercevait peu son influence dans l'administration civile ; et lors même qu'un prêtre était premier ministre, on n'avait point en France un *gouvernement de prêtres*.

Toutes les influences étaient fort bien balancées, et tout le monde était à sa place. Sous ce point de vue, c'est l'Angleterre qui ressemblait le plus à la France. Si jamais elle bannit de sa langue politique ces mots : *Church and state*, son gouvernement périra comme celui de sa rivale.

C'était la mode en France (car tout est mode dans ce pays), de dire qu'on y était esclave : mais pourquoi donc trouvait-on dans la langue française le mot de citoyen (avant même que la révolution s'en fût emparée pour le déshonorer), mot qui ne peut être traduit dans les autres langues européennes ? Racine le fils adressait ce beau vers au Roi de France, au nom de sa ville de Paris :

Sous un Roi citoyen, tout citoyen est Roi.

Pour louer le patriotisme d'un Français, on disait : C'est un grand citoyen. On essaierait vainement de faire passer cette expression dans nos autres langues ; *gross Burger* en allemand⁶⁸, *gran cittadino* en italien, etc., ne seraient pas tolérables⁶⁹. Mais il faut sortir des généralités.

Plusieurs membres de l'ancienne magistrature ont réuni et développé les principes de la monarchie française, dans un livre intéressant qui paraît mériter toute la confiance des Français⁷⁰.

Ces magistrats commencent, comme il convient, par la prérogative royale ; et certes, il n'est rien de plus magnifique.

« La constitution attribue au Roi la puissance législative ; de lui émane toute juridiction. Il a le droit de rendre justice, et de la faire rendre par ses officiers ; de faire grâce, d'accorder des privilèges et des récompenses ; de dispenser des offices,

⁶⁸ Burger, *verbum humile apud nos et ignobile*. J. A. Ernesti, in *Dedicat. Opp. Ciceronis*, p. 79.

⁶⁹ Rousseau a fait une note absurde sur ce mot de *citoyen*, dans son *Contrat Social*, liv. I, chap. VI. Il accuse, sans se gêner, un très savant homme d'avoir fait sur ce point une lourde bêtise ; et il fait, lui Jean-Jacques, une lourde bêtise à chaque ligne ; il montre une égale ignorance en fait de langues, de métaphysique et d'histoire.

⁷⁰ *Développement des principes fondamentaux de la monarchie française*, 1795, in-8°

de conférer la noblesse; de convoquer, de dissoudre les assemblées de la nation, quand sa sagesse le lui indique; de faire la paix et la guerre, et de convoquer les armées.» Page 28.

Voilà sans doute de grandes prérogatives; mais voyons ce que la constitution française a mis dans l'autre bassin de la balance.

«Le Roi ne règne que par la loi, *et n'a puissance de faire toute chose à son appétit.*» Page 364.

«Il est des lois que les Rois eux-mêmes se sont avoués (suivant l'expression devenue célèbre) *dans l'heureuse impuissance de violer*; ce sont les *lois du royaume*, à la différence des lois de circonstances ou non constitutionnelles, appelées *lois du Roi.*» Page 29 et 30.

«Ainsi, par exemple, la succession à la couronne est une primogéniture masculine, d'une forme rigide.»

«Les mariages des princes du sang, faits sans l'autorité du Roi, sont nuls.» Page 262.

«Si la dynastie régnante vient à s'éteindre, c'est la nation qui se donne un Roi.» Page 263, etc.

«Les Rois, comme législateurs suprêmes, ont toujours parlé affirmativement en publiant leurs lois. Cependant il y a aussi un consentement du peuple, mais ce consentement n'est que l'expression du vœu, de la reconnaissance et de l'acceptation de la nation⁷¹.» Page 271.

«Trois ordres, trois chambres, trois délibérations; c'est ainsi que la nation est représentée. Le résultat des délibérations, s'il est unanime, présente le vœu des états généraux.» Page 332.

«Les lois du royaume ne peuvent être faites qu'en générale assemblée de tout le royaume, avec le commun accord des gens des trois états. Le prince ne peut déroger à ces lois; et s'il ose y toucher, tout ce qu'il a fait peut être cassé par son successeur.» Page 292 et 293.

«La nécessité du consentement de la nation à l'établissement des impôts, est une vérité incontestable, reconnue par les Rois.» Page 302.

«Le vœu des deux ordres ne peut lier le troisième, si ce n'est de son consentement.» Page 302.

⁷¹ Si l'on examine bien attentivement cette intervention de la notion, on trouvera *moins* qu'une puissance colégislative, et plus qu'un simple consentement. C'est un exemple de ces choses qu'il faut laisser dans une certaine obscurité, et qui ne peuvent être soumises à des régiments humains: c'est la partie la plus divine des constitutions, s'il est permis de s'exprimer ainsi. On dit souvent: *Il n'y a qu'à faire une loi pour savoir à quoi s'en tenir.* Pas toujours; *il y a des cas réservés.*

«Le consentement des états généraux est nécessaire pour la validité de toute aliénation perpétuelle du domaine. Page 303. — Et la même surveillance leur est recommandée pour empêcher tout démembrement partiel du royaume.» Page 304.

«La justice est administrée au nom du roi, par des magistrats qui examinent les lois, et voient si elles ne sont point contraires aux lois fondamentales.» Page 343. Une partie de leur devoir est de résister à la volonté égarée du souverain. C'est sur ce principe que le fameux chancelier de l'Hospital, adressant la parole au parlement de Paris en 1561, lui disait : *Les magistrats ne doivent point se laisser intimider par le courroux passager des souverains, ni par la crainte des disgrâces; mais avoir toujours présent le serment d'obéir aux ordonnances, qui sont les vrais commandements des Rois.* Page 345.

On voit Louis XI, arrêté par un double refus de son parlement, se désister d'une aliénation inconstitutionnelle. Page 343.

On voit Louis XIV reconnaître solennellement ce droit de libre vérification, p. 347, et ordonner à ses magistrats *de lui désobéir, sous peine de désobéissance*, s'il leur adressait des commandements contraires à la loi, p. 345. Cet ordre n'est point un jeu de mots : le Roi défend d'obéir à l'homme ; il n'a pas de plus grand ennemi.

Ce superbe monarque ordonne encore à ses magistrats de tenir pour nulles toutes lettres patentes portant des évocations ou commissions pour le jugement de causes civiles et criminelles, *et même de punir les porteurs de ces lettres.* Page 363.

Les magistrats s'écrient : *Terre heureuse où la servitude est inconnue!* p. 361. Et c'est un prêtre distingué par sa piété et par sa science (Fleury) qui écrit, en exposant le droit public de France : *En France, tous les particuliers sont libres; point d'esclavage: liberté pour domiciles, voyages, commerces, mariages, choix de profession, acquisitions, dispositions de biens, successions.* Page 362.

«La puissance militaire ne doit point s'interposer dans l'administration civile.» *Les gouverneurs de province n'ont rien que ce qui concerne les armes; et ils ne peuvent s'en servir que contre les ennemis de l'État, et non contre le citoyen qui est soumis à la justice de l'État.* Page 364.

«Les magistrats sont inamovibles, et ces offices importants ne peuvent vaquer que par la mort du titulaire, la démission volontaire ou la forfaiture jugée⁷².» Page 356.

⁷² Était-on bien dans la question, en déclamant si fort contre la vénalité des charges de magistrature? La vénalité ne devait être considérée que comme un moyen d'hérédité, et le problème

« Le roi, pour les causes qui le concernent, plaide dans ses tribunaux contre ses sujets. On l'a vu condamné à payer la dîme des fruits de son jardin, etc. » Page 367, etc.

Si les Français s'examinent de bonne foi dans le silence des passions, ils sentiront que c'en est assez, et peut-être plus qu'assez, pour une nation trop noble pour être esclave, et trop fougueuse pour être libre.

Dira-t-on que ces belles lois n'étaient point exécutées? Dans ce cas, c'était la faute des Français, et il n'y a plus pour eux d'espérance de liberté: car lorsqu'un peuple ne sait pas tirer parti de ses lois fondamentales, il est fort inutile qu'il en cherche d'autres: c'est une marque qu'il n'est pas fait pour la liberté ou qu'il est irrémisiblement corrompu.

Mais en repoussant ces idées sinistres, je citerai sur l'excellence de la constitution française un témoignage irrécusable sous tous les points de vue: c'est celui d'un grand politique et d'un républicain ardent, c'est celui de Machiavel.

Il y a eu, dit-il, beaucoup de Rois et très peu de bons Rois. J'entends parmi les souverains absolus, au nombre desquels on ne doit point compter les Rois d'Égypte, lorsque ce pays, dans les temps les plus reculés, se gouvernait par les lois, ni ceux de Sparte; ni ceux de France, dans nos Temps modernes; le gouvernement de ce royaume étant, de notre connaissance, le plus tempéré par les lois⁷³.

Le royaume de France, dit-il ailleurs, est heureux et tranquille parce que le Roi est soumis à une infinité de lois qui font la sûreté des peuples. Celui qui constitua ce gouvernement⁷⁴ voulut que les Rois disposassent à leur gré des armes et des trésors; mais, pour le reste, il les soumit à l'empire des lois⁷⁵.

Qui ne serait frappé de voir sous quel point de vue cette puissante tête envisageait, il y a trois siècles, les lois fondamentales de la monarchie française?

Les Français, sur ce point, ont été gâtés par les Anglais. Ceux-ci leur ont dit, sans le croire, que la France était esclave, comme ils leur ont dit que Shakespeare valait mieux que Racine; et les Français l'ont cru. Il n'y a pas jusqu'à l'honnête juge Blackstone qui n'ait mis sur la même ligne, vers la fin de ses Commentaires,

se réduit à savoir si, dans un pays tel que la France, ou tel qu'elle était depuis deux ou trois siècles, la justice pouvait être administrée mieux que par des magistrats héréditaires. La question est très difficile à résoudre; l'énumération des inconvénients est un argument trompeur. Ce qu'il y a de mauvais dans une constitution, ce qui doit même la détruire, en fait cependant portion comme ce qu'elle a de meilleur. Je renvoie au passage de Cicéron: *Nimia potestas est tribunorum, quis negat, etc. De Leg.*, 10.

⁷³ Dis. sup. Tit. Liv., lib. I, c. LVIII.

⁷⁴ Dis. sup. Tit. Liv., lib. I, c. LVIII.

⁷⁵ Disc. I, XVI.

la France et la Turquie: sur quoi il faut dire comme Montaigne: *On ne saurait trop bafouer l'impudence de cet accouplage.*

Mais ces Anglais, lorsqu'ils ont fait leur révolution, du moins celle qui a tenu, ont-ils supprimé la royauté ou la Chambre des pairs pour se donner la liberté? Nullement. Mais de leur ancienne constitution mise en activité, ils ont tiré la déclaration de leurs droits.

Il n'y a point de nation chrétienne en Europe qui ne soit de droit *libre* ou *assez libre*. Il n'y en a point qui n'ait, dans les monuments les plus purs de sa législation, tous les éléments de la constitution qui lui convient. Mais il faut surtout se garder de l'erreur énorme de croire que la liberté soit quelque chose d'absolu, non susceptible de plus ou de moins. Qu'on se rappelle les deux tonneaux de Jupiter; au lieu du bien et du mal, mettons-y le repos et la liberté. Jupiter fait le lot des nations; *plus de l'un et moins de l'autre*: l'homme n'est pour rien dans cette distribution.

Une autre erreur très funeste est de s'attacher trop rigidement aux monuments anciens. Il faut sans doute les respecter; mais il faut surtout considérer ce que les jurisconsultes appellent le dernier état. Toute constitution libre est de sa nature variante, et variante en proportion qu'elle est libre⁷⁶; vouloir la ramener à ses rudiments, sans en rien rabattre, c'est une entreprise folle.

Tout se réunit pour établir que les Français ont voulu passer le pouvoir humain; que ces efforts désordonnés les conduisent à l'esclavage; qu'ils n'ont besoin que de connaître ce qu'ils possèdent, et que s'ils sont faits pour un plus grand degré de liberté que celui dont ils jouissaient il y a sept ans, ce qui n'est pas clair du tout, ils ont sous leur main, dans tous les monuments de leur histoire et de leur législation, tout ce qu'il faut pour les rendre l'honneur et l'envie de l'Europe⁷⁷.

⁷⁶ *All the human governments, particularly those of mixed frame, are in continual fluctuation.* Hume, *Hist. d'Angl.*, Charles I, ch. I.

⁷⁷ Un homme dont je considère également la personne et les opinions, et qui n'est pas de mon avis sur l'ancienne constitution française, a pris la peine de me développer une partie de ses idées dans une lettre intéressante, dont je le remercie infiniment. Il m'objecte, entre autres choses, *que le livre des magistrats français, cité dans ce chapitre, eût été brûlé sous le règne de Louis XIV et de Louis XV, comme attentatoire aux lois fondamentales de la monarchie et aux droits du monarque.* — Je le crois: comme le livre de M. Delolme eût été brûlé à Londres (peut-être avec l'auteur), sous le règne de Henri VIII ou de sa rude fille. Lorsqu'on a pris son parti sur les grandes questions, avec pleine connaissance de cause, on change rarement d'avis. Je me défie cependant de mes préjugés autant que le le dois: mais je suis sûr de ma bonne foi. On voudra bien observer que je n'ai cité dans ce chapitre aucune autorité contemporaine, de crainte que les plus respectables ne parussent suspects. Quant aux magistrats auteurs du *Développement des principes fondamentaux, etc.*, si je me suis servi de leur ouvrage, c'est que je n'aime point

Mais si les Français sont faits pour la monarchie, et s'il s'agit seulement d'asseoir la monarchie sur ses véritables bases, quelle erreur, quelle fatalité, quelle prévention funeste pourrait les éloigner de leur Roi légitime?

La succession héréditaire, dans une monarchie, est quelque chose de si précieux, que toute autre considération doit plier devant celle-là. Le plus grand crime que puisse commettre un Français royaliste, c'est de voir dans Louis XVIII autre chose que son Roi, et de diminuer la faveur dont il importe de l'entourer, en discutant d'une manière défavorable les qualités de l'homme ou ses actions. Il serait bien vil et bien coupable le Français qui ne rougirait pas de remonter aux temps passés pour y chercher des torts vrais ou faux! L'accession au trône est une nouvelle naissance: on ne compte que de ce moment.

S'il est un lieu commun dans la morale, c'est que la puissance et les grandeurs corrompent l'homme, et que les meilleurs Rois ont été ceux que l'adversité avait éprouvés. Pourquoi donc les Français se priveraient-ils de l'avantage d'être gouvernés par un prince formé à la terrible école du malheur? Combien les six ans qui viennent de s'écouler ont dû lui fournir de réflexions! combien il est éloigné de l'ivresse du pouvoir! combien il doit être disposé à tout entreprendre pour régner glorieusement! de quelle sainte ambition il doit être pénétré! Quel prince dans l'univers pourrait avoir plus de motifs, plus de désirs, plus de moyens de fermer les plaies de la France!

Les Français n'ont-ils pas essayé assez longtemps le sang des Capets? Ils savent par une expérience de huit siècles que ce sang est doux; pourquoi changer? Le chef de cette grande famille s'est montré, dans sa déclaration, loyal, généreux, profondément pénétré des vérités religieuses; personne ne lui dispute beaucoup d'esprit naturel et beaucoup de connaissances acquises. Il fut un temps, peut-être, où il était bon que le Roi ne sût pas l'orthographe; mais dans ce siècle, où l'on croit aux livres, un Roi lettré est un avantage. Ce qui est plus important, c'est qu'on ne peut lui imposer aucune de ces idées exagérées capables d'alarmer les Français. Qui pourrait oublier qu'il déplut à Coblenz? C'est un grand titre pour lui. Dans sa déclaration, il a prononcé le mot de liberté; et si quelqu'un objecte que ce mot est placé dans l'ombre, on peut lui répondre qu'un Roi ne doit point parler le langage des révolutions. Un discours solennel qu'il adresse à son peuple, doit se distinguer par une certaine sobriété de projets et d'expression qui n'ait rien de commun avec la précipitation d'un particulier systématique. Lorsque le Roi de France a dit: *Que la constitution française soumet les lois à des*

faire ce qui est fait, et que ces messieurs n'ayant cité que des monuments, c'était précisément ce qu'il me fallait.

formes qu'elle a consacrées, et le souverain lui-même à l'observation des lois, afin de prémunir la sagesse du législateur contre les pièges de la séduction, et de défendre la liberté des sujets contre les abus de l'autorité, il a tout dit, puisqu'il a promis la liberté par la constitution. Le Roi ne doit point parler comme un orateur de la tribune parisienne. S'il a découvert qu'on a tort de parler de la liberté comme de quelque chose d'absolu, qu'elle est au contraire quelque chose susceptible de plus et de moins, et que l'art du législateur n'est pas de rendre le peuple *libre*, mais *assez libre*, il a découvert une grande vérité, et il faut le louer de sa retenue au lieu de le blâmer. Un célèbre Romain, au moment où il rendait la liberté au peuple le plus fait pour elle, et le plus anciennement libre, disait à ce peuple : *Libertate modice utendum*⁷⁸. Qu'eût-il dit à des Français? Sûrement le Roi, en parlant sobrement de la liberté, pensait moins à ses intérêts qu'à ceux des Français.

La constitution, dit encore le Roi, prescrit des conditions à l'établissement des impôts, afin d'assurer le peuple que les tributs qu'il paie sont nécessaires au salut de l'État. Le Roi n'a donc pas le droit d'imposer arbitrairement, et cet aveu seul exclut le despotisme.

Elle confie aux premiers corps de magistrature le dépôt des lois, afin qu'ils veillent à leur exécution et qu'ils éclairent la religion du monarque, si elle était trompée. Voilà le dépôt des lois remis aux mains des magistrats supérieurs; voilà le droit de remontrance consacré. Or, partout où un corps de grands magistrats héréditaires, ou au moins inamovibles, ont par la constitution, le droit d'avertir le monarque, d'éclairer sa religion et de se plaindre des abus, il n'y a point de despotisme.

Elle met les lois fondamentales sous la sauvegarde du Roi et des trois ordres, afin de prévenir les révolutions, la plus grande des calamités qui puissent affliger les peuples.

Il y a donc une constitution, puisque la constitution n'est que le recueil des lois fondamentales, et le Roi ne peut toucher à ces lois; s'il l'entreprenait, les trois ordres auraient sur lui le veto, comme chacun d'eux l'a sur les deux autres.

Et l'on se tromperait assurément si l'on accusait le Roi d'avoir parlé trop vaguement, car ce vague est précisément la preuve d'une haute sagesse. Le Roi aurait fait très imprudemment, s'il avait posé des bornes qui l'auraient empêché d'avancer ou de reculer: en se réservant une certaine latitude d'exécution, il était inspiré. Les Français en conviendront un jour: ils avoueront que le Roi a promis tout ce qu'il pouvait promettre.

Charles II se trouva-t-il bien d'avoir adhéré aux propositions des Écossais? On lui disait, comme on a dit à Louis XVIII: « Il faut s'accommoder au temps; il faut plier: *C'est une folie de sacrifier une couronne pour sauver la hiérarchie.* » Il

⁷⁸ Il convient d'user modérément de la liberté. Tit. Liv., XXXIV, 49.

le crut, et il fit très mal. Le Roi de France est plus sage : comment les Français s'obstinent-ils à ne pas lui rendre justice ?

Si ce prince avait fait la folie de proposer aux Français une nouvelle constitution, c'est alors qu'on aurait pu l'accuser de donner dans un vague perfide ; car dans le fait il n'aurait eu qu'un cri contre lui, et ce cri eût été fondé. De quel droit en effet se serait-il fait obéir, dès qu'il abandonnerait les lois antiques ? L'arbitraire n'est-il pas un domaine commun, auquel tout le monde a un droit égal ? Il n'y a pas de jeune homme, en France, qui n'eût montré les défauts du nouvel ouvrage et proposé des corrections. Qu'on examine bien la chose, et l'on verra que le Roi, dès qu'il aurait abandonné l'ancienne constitution, n'avait plus qu'une chose à dire : *Je ferai ce qu'on voudra*. C'est à cette phrase indécente et absurde que se seraient réduits les plus beaux discours du Roi, traduits en langage clair. Y pense-t-on sérieusement, lorsqu'on blâme le Roi de n'avoir pas proposé aux Français une nouvelle révolution ? Depuis que l'insurrection a commencé les malheurs épouvantables de sa famille, il a vu trois constitutions, acceptées, jurées, consacrées solennellement. Les deux premières n'ont duré qu'un instant, et la troisième n'existe que de nom. Le Roi devait-il en proposer cinq ou six à ses sujets pour leur laisser le choix ? Certes ! les trois essais leur coûtaient assez cher, pour que nul homme sensé ne s'avisât de leur en proposer une autre. Mais cette nouvelle proposition, qui serait une folie de la part d'un particulier, serait, de la part du Roi, une folie et un forfait.

De quelque manière qu'il s'y fût pris, le Roi ne pouvait contenter tout le monde. Il y avait des inconvénients à ne publier aucune déclaration ; il y en avait à la publier telle qu'il l'a faite ; il y en avait à la faire autrement. Dans le doute, il a bien fait de s'en tenir aux principes et de ne choquer que les passions et les préjugés, en disant que la *Constitution française serait pour lui l'arche d'alliance*. Si les Français examinent de sang-froid cette déclaration, je suis fort trompé s'ils n'y trouvent de quoi respecter le Roi. Dans les circonstances terribles où il s'est trouvé, rien n'était plus séduisant que la tentation de transiger avec les principes pour reconquérir le trône. Tant de gens ont dit et tant de gens croyaient que le Roi se perdait en s'obstinant aux vieilles idées ! il paraissait si naturel d'écouter des propositions d'accommodement ! Il était surtout si aisé d'accéder à ces propositions, en conservant l'arrière-pensée de revenir à l'ancienne prérogative, sans manquer à la loyauté, et en s'appuyant uniquement sur la force des choses, qu'il y a beaucoup de franchise, beaucoup de noblesse, beaucoup de courage à dire aux Français : « Je ne puis vous rendre heureux ; je ne puis, je ne dois régner que par la constitution ; je ne toucherai point à l'arche du Seigneur ; j'attends que vous reveniez à la raison ; j'attends que vous ayez conçu cette vérité si simple, si

évidente, et que vous vous obstinez cependant à repousser, c'est-à-dire *qu'avec la même constitution, je puis vous donner un régime tout différent.* »

Oh! que le Roi s'est montré sage, lorsqu'en disant aux Français: *Que leur antique et sage constitution était pour lui l'arche sainte, et qu'il lui était défendu d'y porter une main téméraire*; il ajoute cependant: *Qu'il veut lui rendre toute sa pureté que le temps avait corrompue, et toute sa vigueur que le temps avait affaiblie.* Encore une fois, ces mots sont inspirés; car on y lit clairement ce qui est au pouvoir de l'homme, séparé de ce qui n'appartient qu'à Dieu. il n'y a pas dans cette déclaration, trop peu méditée, un seul mot qui ne doive recommander le Roi aux Français.

Il serait à désirer que cette nation impétueuse, qui ne sait revenir à la vérité qu'après avoir épuisé l'erreur, voulût enfin apercevoir une vérité bien palpable; c'est qu'elle est dupe et victime d'un petit nombre d'hommes qui se placent entre elle et son légitime souverain, dont elle ne peut attendre que des bienfaits. Mettons les choses au pis. *Le Roi laissera tomber le glaive de la justice sur quelques parricides; il punira par des humiliations quelques nobles qui ont déplu*: eh! que t'importe, à toi, bon laboureur, artisan laborieux, citoyen paisible, qui que tu sois, à qui le Ciel a donné l'obscurité et le bonheur? Songe donc que tu formes, avec tes semblables, presque toute la nation, et que le peuple entier ne souffre tous les maux de l'anarchie que parce qu'une poignée de misérables lui fait peur de son Roi dont elle a peur.

Jamais peuple n'aura laissé échapper une plus belle occasion, s'il continue à rejeter son Roi, puisqu'il s'expose à être dominé par force, au lieu de couronner lui-même son souverain légitime. Quel mérite il aurait auprès de ce prince! par quels efforts de zèle et d'amour le Roi tâcherait de récompenser la fidélité de son peuple! Toujours le vœu national serait devant ses yeux pour l'animer aux grandes entreprises, aux travaux obstinés que la régénération de la France exige de son chef, et tous les moments de sa vie seraient consacrés au bonheur des Français.

Mais s'ils s'obstinent à repousser leur Roi, savent-ils quel sera leur sort? Les Français sont aujourd'hui assez mûris par le malheur pour entendre une vérité dure; c'est qu'au milieu des accès de leur liberté fanatique, l'observateur froid est souvent tenté de s'écrier, comme Tibère: *O homines ad servitutem natos!* Il y a, comme on sait, plusieurs espèces de courage, et sûrement le Français ne les possède pas toutes. Intrépide devant l'ennemi, il ne l'est pas devant l'autorité, même la plus injuste. Rien n'égale la patience de ce peuple qui se dit libre. En cinq ans, on lui a fait accepter trois constitutions et le gouvernement révolutionnaire. Les tyrans se succèdent, et toujours le peuple obéit. Jamais on n'a vu réussir un seul

de ses efforts pour se tirer de sa nullité. Ses maîtres sont allés jusqu'à le foudroyer en se moquant de lui. Ils lui ont dit : *Vous croyez ne pas vouloir cette loi, mais soyez sûrs que vous la voulez. Si vous osez la refuser, nous tirerons sur vous à mitraille, pour vous punir de ne vouloir pas ce que vous voulez.* — Et ils l'ont fait.

Il n'a tenu à rien que la nation française ne soit encore sous le joug affreux de Robespierre. Certes! elle peut bien se *féliciter*, mais non se *glorifier* d'avoir échappé à cette tyrannie; et je ne sais si les jours de sa servitude furent plus honteux pour elle que celui de son affranchissement.

L'histoire du neuf thermidor n'est pas longue: *Quelques scélérats firent périr quelques scélérats.*

Sans cette brouillerie de famille, les Français gémissaient encore sous le sceptre du comité de salut public.

Et qui sait encore à quoi ils sont réservés? Ils ont donné de telles preuves de patience, qu'il n'est aucun genre de dégradation qu'ils ne puissent craindre. Grande leçon, je ne dis pas pour le peuple français, qui, plus que tous les peuples du monde, acceptera toujours ses maîtres et ne les choisira jamais; mais pour le petit nombre de bons Français que les circonstances rendront influents, de ne rien négliger pour arracher la nation à ces fluctuations avilissantes, en la jetant dans les bras de son Roi. Il est homme sans doute, mais a-t-elle donc l'espérance d'être gouvernée par un ange? Il est homme, mais aujourd'hui on est sûr qu'il le sait, et c'est beaucoup. Si le vœu des Français le remplaçait sur le trône de ses pères, il épouserait sa nation, qui trouverait tout en lui: bonté, justice, amour, reconnaissance, et des talents incontestables, mûris à l'école sévère du malheur⁷⁹.

Les Français ont paru faire peu d'attention aux paroles de paix qu'il leur a adressées. Ils n'ont pas loué sa déclaration, ils l'ont critiquée même, et probablement ils l'ont oubliée; mais un jour ils lui rendront justice: un jour la postérité nommera cette pièce comme un modèle de sagesse, de franchise et de style royal.

Le devoir de tout bon Français, en ce moment, est de travailler sans relâche à diriger l'opinion publique en faveur du Roi, et de présenter tous ses actes quelconques sous un aspect favorable. C'est ici que les royalistes doivent s'examiner avec la dernière sévérité, et ne se faire aucune illusion. Je ne suis pas Français, j'ignore toutes les intrigues, je ne connais personne; mais je suppose qu'un royaliste français dise: «Je suis prêt à verser mon sang pour le Roi: cependant, sans déroger à la fidélité que je lui dois, je ne puis m'empêcher de blâmer, etc.» Je réponds à cet homme ce que sa conscience lui dira sans doute plus haut que

⁷⁹ Je renvoie au chapitre X l'article intéressant de l'amnistie.

moi : Vous mentez au monde et à vous-même ; si vous étiez capable de sacrifier votre vie au Roi, vous lui sacrifieriez vos préjugés. D'ailleurs, il n'a pas besoin de votre vie, mais bien de votre prudence, de votre zèle mesuré, de votre dévouement passif, de votre indulgence même (pour faire toutes les suppositions) ; gardez votre vie dont il n'a que faire dans ce moment, et rendez-lui les services dont il a besoin. Croyez-vous que les plus héroïques soient ceux qui retentissent dans les gazettes ? Les plus obscurs au contraire peuvent être les plus efficaces et les plus sublimes. Il ne s'agit point ici des intérêts de votre orgueil ; contentez votre conscience et celui qui vous l'a donnée.

Comme ces fils, qu'un enfant romperait en se jouant, formeront cependant par leur réunion le câble qui doit supporter l'ancre d'un vaisseau de haut bord, une foule de critiques insignifiantes peuvent créer une armée formidable. Combien ne peut-on pas rendre de services au Roi de France, en combattant ces préjugés qui s'établissent on ne sait comment, et qui durent on ne sait pourquoi ! Des hommes qui croient avoir l'âge de raison n'ont-ils pas reproché au Roi son inaction ? D'autres ne l'ont-ils pas comparé fièrement à Henri IV, en observant que, pour conquérir sa couronne, ce grand prince put bien trouver d'autres armes que des intrigues et des déclarations ? Mais puisqu'on est en train d'avoir de l'esprit, pourquoi ne reproche-t-on pas au Roi de n'avoir pas conquis l'Allemagne et l'Italie comme Charlemagne, pour y vivre noblement, en attendant que les Français veuillent bien entendre raison ?

Quant au parti plus ou moins nombreux qui jette les hauts cris contre la monarchie et le monarque, tout n'est pas haine, à beaucoup près, dans le sentiment qui l'anime, et il semble que ce sentiment composé vaut la peine d'être analysé.

Il n'y a pas d'homme d'esprit en France qui ne se méprise plus ou moins. L'ignominie nationale pèse sur tous les cœurs (car jamais peuple ne fut méprisé par des maîtres plus méprisables) ; on a donc besoin de se consoler, et les bons citoyens le font à leur manière. Mais l'homme vil et corrompu, étranger à toutes les idées élevées, se venge de son abjection passée et présente, en contemplant avec cette volupté ineffable qui n'est connue que de la bassesse, le spectacle de la grandeur humiliée. Pour se relever à ses propres yeux, il les tourne sur le Roi de France, et il est content de sa taille en se comparant à ce colosse renversé. Insensiblement, par un tour de force de son imagination dérégulée, il parvient à regarder cette grande chute comme son ouvrage ; il s'investit à lui seul de toute la puissance de la république ; il apostrophe le Roi ; il l'appelle fièrement *un prétendu Louis XVIII* ; et décochant sur la monarchie ses feuilles furibondes, s'il parvient à faire peur à quelques *chouans*, il s'élève comme un héros de La Fontaine : *Je suis donc un foudre de guerre !*

CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE

Il faut aussi tenir compte de la peur qui hurle contre le Roi, de peur que son retour ne fasse tirer un coup de fusil de plus.

Peuple français, ne te laisse point séduire par les sophismes de l'intérêt particulier, de la vanité ou de la poltronnerie. N'écoute plus les raisonneurs: on ne raisonne que trop en France, et le *raisonnement en bannit la raison*. Livre-toi sans crainte et sans réserve à l'instinct infaillible de ta conscience. Veux-tu te relever à tes propres yeux? veux-tu acquérir le droit de t'estimer? veux-tu faire un acte de souverain? Rappelle ton souverain.

Parfaitement étranger à la France, que je n'ai jamais vue, et ne pouvant rien attendre de son Roi, que je ne connaîtrai jamais, si j'avance des erreurs, les Français peuvent au moins les lire sans colère, comme des erreurs entièrement désintéressées.

Mais que sommes-nous, faibles et aveugles humains! et qu'est-ce que cette lumière tremblotante que nous appelons raison? Quand nous avons réuni toutes les probabilités, interrogé l'histoire, discuté tous les doutes et tous les intérêts, nous pouvons encore n'embrasser qu'une nue trompeuse au lieu de la vérité. Quel décret a-t-il prononcé ce grand Être, devant qui il n'y a rien de grand; quels décrets a-t-il prononcés sur le Roi, sur sa dynastie, sur sa famille, sur la France et sur l'Europe? Où et quand finira l'ébranlement, et par combien de malheurs devons-nous encore acheter la tranquillité? Est-ce pour détruire qu'il a renversé, ou bien ses rigueurs sont-elles sans retour? Hélas! un nuage sombre couvre l'avenir, et nul œil ne peut percer ces ténèbres. Cependant, tout annonce que l'ordre de choses établi en France ne peut durer, et que l'invincible nature doit ramener la monarchie. Soit donc que nos vœux s'accomplissent, soit que l'inexorable Providence en ait décidé autrement, il est curieux et même utile de rechercher, en ne perdant jamais de vue l'histoire et la nature de l'homme, comment s'opèrent ces grands changements, et quel rôle, pourra jouer la multitude dans un événement dont la date seule paraît douteuse.

CHAPITRE IX:

COMMENT SE FERA LA CONTRE-RÉVOLUTION, SI ELLE ARRIVE ?

En formant des hypothèses sur la contre-révolution, ou comme trop souvent la faute de raisonner comme si cette contre-révolution devait être et ne pouvait être que le résultat d'une délibération populaire. *Le peuple craint*, dit-on ; *le peuple veut*, *le peuple ne consentira jamais* ; *il ne convient pas au peuple*, etc. Quelle pitié ! le peuple n'est pour rien dans les révolutions, ou du moins il n'y entre que comme instrument passif. Quatre ou cinq personnes, peut-être, donneront un Roi à la France. Des lettres de Paris annonceront aux provinces que la France a un Roi, et les provinces crieront : *Vive le Roi !* A Paris même, tous les habitants, moins une vingtaine peut-être, apprendront, en s'éveillant, qu'ils ont un Roi. *Est-il possible ?* s'écrieront-ils, *voilà qui est d'une singularité rare ! Qui sait par quelle porte il entrera ? il serait bon, peut-être, de louer des fenêtres d'avance, car on étouffera.* Le peuple, si la monarchie se rétablit, n'en décrètera pas plus le rétablissement qu'il n'en décréta la destruction, ou l'établissement du gouvernement révolutionnaire.

Je supplie qu'on veuille bien appuyer sur ces réflexions, et je les recommande surtout à ceux qui croient la révolution impossible, parce qu'il y a trop de Français attachés à la république, et qu'un changement ferait souffrir trop de monde. *Scilicet is superis labor est !* On peut certainement disputer la majorité à la république ; mais qu'elle l'ait ou qu'elle ne l'ait pas, c'est ce qui n'importe point du tout : l'enthousiasme et le fanatisme ne sont point des états durables. Ce degré d'éréthisme fatigue bientôt la nature humaine ; en sorte qu'à supposer même qu'un peuple, et surtout le peuple français, puisse vouloir une chose longtemps, il est sûr au moins qu'il ne saurait la vouloir avec passion. Au contraire, l'accès de fièvre l'ayant lassé, l'abattement, l'apathie, l'indifférence succèdent toujours aux grands efforts de l'enthousiasme. C'est le cas où se trouve la France, qui ne désire plus rien avec passion, excepté le repos. Quand on supposerait donc que la république a la majorité en France (ce qui est indubitablement faux), qu'importe ? Lorsque le Roi se présentera, sûrement on ne comptera pas les voix, et personne ne remuera ; d'abord par la raison que celui même qui préfère la république à la

monarchie, préfère cependant le repos à la république; et encore, parce que les volontés contraires à la royauté ne pourront se réunir.

En politique comme en mécanique, les théories trompent, si l'on ne prend en considération les différentes qualités des matériaux qui forment les *machines*. Au premier coup d'œil, par exemple, cette proposition paraît vraie: *le consentement préalable des Français est nécessaire au rétablissement de la monarchie*. Cependant, rien n'est plus faux. Sortons des théories, et représentons-nous des faits.

Un courrier arrivé à Bordeaux, à Nantes, à Lyon, etc., apporte la nouvelle que *le Roi est reconnu à Paris; qu'une faction quelconque* (qu'on nomme ou qu'on ne nomme pas) *s'est emparée de l'autorité, et a déclaré qu'elle ne la possède qu'au nom du Roi: qu'on a dépêché un courrier au souverain, qui est attendu incessamment, et que de toutes parts on arbore la cocarde blanche*. La renommée s'empare de ces nouvelles, et les charge de mille circonstances imposantes. Que fera-t-on?

Pour donner plus beau jeu à la république, je lui accorde la majorité, et même un corps de troupes républicaines. Ces troupes prendront peut-être, dans le premier moment, une attitude mutine; mais ce jour-là même elles voudront dîner, et commenceront à se détacher de la puissance qui ne paie plus. Chaque officier, qui ne jouit d'aucune considération, et qui le sent très bien, quoi qu'on en dise, voit tout aussi clairement que le premier qui criera *vive le Roi!* sera un grand personnage: l'amour-propre lui dessine d'un crayon séduisant l'image d'un général des armées de *Sa Majesté très chrétienne*, brillant de signes honorifiques, et regardant du haut de sa grandeur ces hommes qui le mandaient naguère à la barre de la municipalité. Ces idées sont si simples, si naturelles, qu'elles ne peuvent échapper à personne: chaque officier le sent; d'où il suit qu'ils sont tous suspects les uns pour les autres. La crainte et la défiance produisent la délibération et la froideur. Le soldat, qui n'est pas électrisé par son officier, est encore plus découragé; le lien de la discipline reçoit ce coup inexplicable, ce coup magique, qui le relâche subitement. L'un tourne les yeux vers le payeur royal qui s'avance; l'autre profite de l'instant pour rejoindre sa famille: on ne sait ni commander ni obéir; il n'y a plus d'ensemble.

C'est bien autre chose parmi les citadins: on va, on vient, on se heurte, on s'interroge; chacun redoute celui dont il aurait besoin; le doute consume les heures, et les minutes sont décisives: partout l'audace rencontre la prudence; le vieillard manque de détermination, et le jeune homme de conseil: d'un côté sont des périls terribles, de l'autre une amnistie certaine et des grâces probables. Où sont d'ailleurs les moyens de résister? où sont les chefs? à qui se fier? Il n'y a pas de danger dans le repos, et le moindre mouvement peut être une faute irrémissible: il faut donc attendre. On attend; mais le lendemain on reçoit l'avis

qu'une telle ville de guerre a ouvert ses portes; raison de plus pour ne rien précipiter. Bientôt on apprend que la nouvelle était fausse; mais deux autres villes, qui l'ont crue vraie, ont donné l'exemple, en croyant le recevoir; elles viennent de se soumettre, et déterminent la première, qui n'y songeait pas. Le gouverneur de cette place a présenté au Roi les clefs de *sa bonne ville de...*; c'est le premier officier qui a eu l'honneur de le recevoir dans une citadelle de son royaume. Le Roi l'a créé, sur la porte, Maréchal de France; un brevet immortel a couvert son écusson de *fleurs de lis sans nombre*; son nom est à jamais le plus beau de la France. A chaque minute le mouvement royaliste se renforce; bientôt il devient irrésistible. VIVE LE ROI! s'écrient l'amour et la fidélité, au comble de la joie: VIVE LE ROI! répond l'hypocrite républicain, au comble de la terreur. Qu'importe? il n'y a qu'un cri. — Et le Roi est sacré.

Citoyens! voilà comment se font les contre-révolutions. Dieu s'étant réservé la formation des souverainetés, nous en avertit en ne confiant jamais à la multitude le choix de ses maîtres. Il ne l'emploie, dans ces grands mouvements qui décident le sort des empires, que comme un instrument passif. Jamais elle n'obtient ce qu'elle veut: toujours elle accepte, jamais elle ne choisit. On peut même remarquer une affectation de la Providence (qu'on me permette cette expression); c'est que les efforts du peuple pour atteindre un objet, sont précisément le moyen qu'elle emploie pour l'en éloigner. Ainsi, le peuple romain se donna des maîtres en croyant combattre l'aristocratie à la suite de César. C'est l'image de toutes les insurrections populaires. Dans la révolution française, le peuple a constamment été enchaîné, outragé, ruiné, mutilé par toutes les factions; et les factions, à leur tour, jouet les unes des autres, ont constamment dérivé, malgré tous leurs efforts, pour se briser enfin sur l'écueil qui les attendait.

Que si l'on veut savoir le résultat probable de la révolution française, il suffit d'examiner en quoi toutes les factions se sont réunies: toutes ont voulu l'avilissement, la destruction même du christianisme universel et de la monarchie; d'où il suit que tous leurs efforts n'aboutiront qu'à l'exaltation du christianisme et de la monarchie.

Tous les hommes qui ont écrit ou médité l'histoire, ont admiré cette force secrète qui se joue des conseils humains. Il était des nôtres ce grand capitaine de l'antiquité, qui l'honorait comme une puissance intelligente et libre, et qui n'entreprenait rien sans se recommander à elle⁸⁰.

Mais c'est surtout dans l'établissement et le renversement des souverainetés

⁸⁰ *Nihil rerum humanarum sine Deorum numine geri putabat Timoleon; itaque suae domi sacellum Automatas constituerat, idque sanctissime colebatae.* Corn. Nep., *Vit. Timol.*, c. IV.

que l'action de la Providence brille de la manière la plus frappante. Non seulement les peuples en masse n'entrent dans ces grands mouvements que comme le bois et les cordages employés par un machiniste; mais leurs chefs mêmes ne sont tels que pour les yeux étrangers: dans le fait, ils sont dominés comme ils dominent le peuple. Ces hommes qui, pris ensemble, semblent les tyrans de la multitude, sont eux-mêmes tyrannisés par deux ou trois hommes, qui le sont par un seul. Et si cet individu unique pouvait et voulait dire son secret, on verrait qu'il ne sait pas lui-même comment il a saisi le pouvoir; que son influence est un plus grand mystère pour lui que pour les autres, et que des circonstances qu'il n'a pu ni prévoir ni amener ont tout fait pour lui et sans lui.

Qui eût dit au fier Henri VI qu'une servante de cabaret lui arracherait le sceptre de la France? Les explications niaises qu'on a données de ce grand événement ne le dépouillent point de son merveilleux; et quoiqu'il ait été déshonoré deux fois, d'abord par l'absence et ensuite par la prostitution du talent, il n'est pas moins demeuré le seul sujet de l'histoire de France véritablement digne de la muse épique.

Croit-on que le bras qui se servit jadis d'un si faible instrument soit raccourci, et que le suprême ordonnateur des empires prenne l'avis des Français pour leur donner un Roi? Non: il choisira encore, comme il l'a toujours fait, *ce qu'il y a de plus faible, pour confondre ce qu'il y a de plus fort*. Il n'a pas besoin des légions étrangères; il n'a pas besoin de la coalition; et comme il a maintenu l'intégrité de la France, malgré les conseils et la force de tant de princes, *qui sont devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas*, quand le moment sera venu, il rétablira la monarchie française malgré ses ennemis; il chassera ces insectes bruyants *pulveris exigui jactu*: le Roi viendra, verra et vaincra.

Alors on s'étonnera de la profonde nullité de ces hommes qui paraissaient si puissants. Aujourd'hui, il appartient aux sages de prévenir ce jugement, et d'être sûrs, avant que l'expérience l'ait prouvé, que les dominateurs de la France ne possèdent qu'un pouvoir factice et passager, dont l'excès même prouve le néant; *qu'ils n'ont été ni plantés, ni semés; que leur tronc n'a point jeté de racines dans la terre, et qu'un souffle les emportera comme la paille*⁸¹.

C'est donc bien en vain que tant d'écrivains insistent sur les inconvénients du rétablissement de la monarchie: c'est en vain qu'ils effraient les Français sur les suites d'une contre-révolution; et lorsqu'ils concluent, de ces inconvénients, que les Français, qui les redoutent, ne souffriront jamais le rétablissement de la

⁸¹ Isaïe, XI, 24.

CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE

monarchie, ils concluent très mal ; car les Français ne délibéreront point, et c'est peut-être de la main d'une femmelette qu'ils recevront un Roi.

Nulle nation ne peut se donner un gouvernement : seulement, lorsque tel ou tel droit existe dans sa constitution⁸², et que ce droit est méconnu ou comprimé, quelques hommes, aidés de quelques circonstances, peuvent écarter les obstacles, et faire reconnaître les droits du peuple : le pouvoir humain ne s'étend pas au-delà.

Au reste, quoique la Providence ne s'embarrasse nullement de ce qu'il en doit coûter aux Français pour avoir un Roi, il n'est pas moins très important d'observer qu'il y a certainement erreur ou mauvaise foi de la part des écrivains qui font peur aux Français des maux qu'entraînerait le rétablissement de la monarchie.

⁸² J'entends sa constitution *naturelle*, car sa constitution *écrite* n'est que du papier.

CHAPITRE X :

DES PRÉTENDUS DANGERS D'UNE CONTRE-RÉVOLUTION.

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

C'est un sophisme très ordinaire à cette époque, d'insister sur les dangers d'une contre-révolution, pour établir qu'il ne faut pas en revenir à la monarchie.

Un grand nombre d'ouvrages destinés à persuader aux Français de s'en tenir à la république, ne sont qu'un développement de cette idée. Les auteurs de ces ouvrages appuient sur les maux inséparables des révolutions : puis, observant que la monarchie ne peut se rétablir en France sans une nouvelle révolution, ils en concluent qu'il faut maintenir la république.

Ce prodigieux sophisme, soit qu'il tire sa source de la peur ou de l'envie de tromper, mérite d'être soigneusement discuté.

Les mots engendrent presque toutes les erreurs. On s'est accoutumé à donner le nom de *contre-révolution* au mouvement quelconque qui doit tuer la révolution ; et parce que ce mouvement sera contraire à l'autre, il faudrait conclure tout le contraire.

Se persuaderait-on, par hasard, que le retour de la maladie à la santé est aussi pénible que le passage de la santé à la maladie, et que la monarchie, renversée par des monstres, doit être rétablie par leurs semblables ? Ah ! que ceux qui emploient ce sophisme lui rendent bien justice dans le fond de leur cœur ! Ils savent assez que les amis de la religion et de la monarchie ne sont capables d'aucun des excès dont leurs ennemis se sont souillés ; ils savent assez qu'en mettant tout au pis, et en tenant compte de toutes les faiblesses de l'humanité, le parti opprimé renferme mille fois plus de vertus que celui des oppresseurs ! Ils savent assez que le premier ne sait ni se défendre ni se venger : souvent même ils se sont moqués de lui assez haut sur ce sujet.

Pour faire la révolution française, il a fallu renverser la religion, outrager la morale, violer toutes les propriétés, et commettre tous les crimes : pour cette œuvre diabolique, il a fallu employer un tel nombre d'hommes vicieux, que jamais peut-être autant de vices n'ont agi ensemble pour opérer un mal quelconque. Au

contraire, pour rétablir l'ordre, le Roi convoquera toutes les vertus ; il le voudra, sans doute ; mais, par la nature même des choses, il y sera forcé. Son intérêt le plus pressant sera d'allier la justice à la miséricorde ; les hommes estimables viendront d'eux-mêmes se placer aux postes où ils peuvent être utiles ; et la religion, prêtant son sceptre à la politique, lui donnera les forces qu'elle ne peut tenir que de cette sœur auguste.

Je ne doute pas qu'une foule d'hommes ne demandent qu'on leur montre le fondement de ces magnifiques espérances ; mais croit-on donc que le monde politique marche au hasard, et qu'il ne soit pas organisé, dirigé, animé par cette même sagesse qui brille dans le monde physique ? Les mains coupables qui renversent un État, opèrent nécessairement des déchirements douloureux ; car nul agent libre ne peut contrarier les plans du Créateur, sans attirer, dans la sphère de son activité, des maux proportionnés à la grandeur de l'attentat ; et cette loi appartient plus à la bonté du grand Être qu'à sa justice.

Mais, lorsque l'homme travaille pour rétablir l'ordre, il s'associe avec l'auteur de l'ordre ; il est favorisé par la nature, c'est-à-dire par l'ensemble des choses secondes, qui sont les ministres de la Divinité. Son action a quelque chose de divin ; elle est tout à la fois douce et impérieuse ; elle ne force rien, et rien ne lui résiste : en disposant, elle rassainit à mesure qu'elle opère, on voit cesser cette inquiétude, cette agitation pénible qui est l'effet et le signe du désordre ; comme sous la main du chirurgien habile, le corps animal luxé est averti du remplacement par la cessation de la douleur.

Français, c'est au bruit des chants infernaux, des blasphèmes de l'athéisme, des cris de mort et des longs gémissements de l'innocence égorgée ; c'est à la lueur des incendies, sur les débris du trône et des autels, arrosés par le sang du meilleur des Rois et par celui d'une foule innombrable d'autres victimes ; c'est au mépris des mœurs et de la foi publique, c'est au milieu de tous les forfaits, que vos séducteurs et vos tyrans ont fondé ce qu'ils appellent *vosre liberté*.

C'est au nom du Dieu TRÈS GRAND ET TRÈS BON, à la suite des hommes qu'il aime et qu'il inspire, et sous l'influence de son pouvoir créateur, que vous reviendrez à votre ancienne constitution, et qu'un Roi vous donnera la seule chose que vous deviez désirer sagement : la liberté par le monarque.

Par quel déplorable aveuglement vous obstinez-vous à lutter péniblement contre cette puissance qui annule tous vos efforts pour vous avertir de sa présence ? Vous n'êtes impuissants que parce que vous avez osé vous séparer d'elle, et même la contrarier ; du moment où vous agirez de concert avec elle, vous participerez en quelque manière à sa nature ; tous les obstacles s'aplaniront devant vous, et vous rirez des craintes puérides qui vous agitent aujourd'hui. Toutes les

pièces de la machine politique ayant une tendance naturelle vers la place qui leur est assignée, cette tendance, qui est divine, favorisera tous les efforts du Roi ; et l'ordre étant l'élément naturel de l'homme, vous y trouverez le bonheur que vous cherchez vainement dans le désordre. La révolution vous a fait souffrir, parce qu'elle fut l'ouvrage de tous les vices, et que les vices sont très justement les bourreaux de l'homme. Par la raison contraire, le retour à la monarchie, loin de produire les maux que vous craignez pour l'avenir, fera cesser ceux qui vous consomment aujourd'hui ; tous vos efforts seront positifs ; vous ne détruirez que la destruction.

Détrompez-vous une fois de ces doctrines désolantes, qui ont déshonoré notre siècle et perdu la France. Déjà vous avez appris à connaître les prédicateurs de ces dogmes funestes ; mais l'impression qu'ils ont faite sur vous n'est pas effacée. Dans tous vos plans de création et de restauration, vous n'oubliez que Dieu ; ils vous ont séparé de lui, ce n'est plus que par un effort de raisonnement que vous élevez vos pensées jusqu'à la source intarissable de toute existence. Vous ne voulez voir que l'homme, son action si faible, si dépendante, si circonscrite, sa volonté si corrompue, si flottante ; et l'existence d'une cause supérieure n'est pour vous qu'une théorie. Cependant, elle vous presse, elle vous environne : vous la touchez, et l'univers entier vous l'annonce. Quand on vous dit que sans elle vous ne serez forts que pour détruire, ce n'est point une vaine théorie qu'on vous débite, c'est une vérité pratique fondée sur l'expérience de tous les siècles, et sur la connaissance de la nature humaine. Ouvrez l'histoire, vous ne verrez pas une création politique ; que dis-je ! vous ne verrez pas une institution quelconque, pour peu qu'elle ait de force et de durée, qui ne repose sur une idée divine, de quelque nature qu'elle soit, n'importe : car il n'est point de système religieux entièrement faux. Ne nous parlez donc plus des difficultés et des malheurs qui vous alarment sur les suites de ce que vous appelez contre-révolution. Tous les malheurs que vous avez éprouvés viennent de vous ; pourquoi n'auriez-vous pas été blessés par les ruines de l'édifice que vous avez renversé sur vous-mêmes ? La reconstruction est un autre ordre de choses ; rentrez seulement dans la voie qui peut vous y conduire. Ce n'est pas par le chemin du néant que vous arriverez à la création.

Oh ! qu'ils sont coupables ces écrivains trompeurs ou pusillanimes, qui se permettent d'effrayer le peuple de ce vain épouvantail qu'on appelle *contre-révolution* ! qui, tout en convenant que la révolution fut un fléau épouvantable, soutiennent cependant qu'il est impossible de revenir en arrière. Ne dirait-on pas que les maux de la révolution sont terminés, et que les Français sont arrivés au port ? Le règne de Robespierre a tellement écrasé ce peuple, a tellement frappé

son imagination, qu'il tient pour supportable et presque pour heureux tout état de choses où l'on n'égorge pas sans interruption. Durant la ferveur du terrorisme, les étrangers remarquaient que toutes les lettres de France, qui racontaient les scènes affreuses de cette cruelle époque, finissaient pas ces mots : *A présent on est tranquille, c'est-à-dire les bourreaux se reposent; ils reprennent des forces; en attendant, tout va bien.* Ce sentiment a survécu au régime infernal qui l'a produit. Le Français, pétrifié par la terreur, et découragé par les erreurs de la politique étrangère, s'est renfermé dans un égoïsme qui ne lui permet plus de voir que lui-même, et le lieu et le moment où il existe : on assassine en cent endroits de la France ; n'importe, car ce n'est pas lui qu'on a pillé ou massacré : si c'est dans sa rue, à côté de chez lui qu'on ait commis quelque'un de ces attentats, qu'importe encore ? Le moment est passé ; *maintenant tout est tranquille.* Il doublera ses verrous et n'y pensera plus : en un mot, tout Français est suffisamment heureux le jour où on ne le tue pas.

Cependant les lois sont sans vigueur, le gouvernement reconnaît son impuissance pour les faire exécuter ; les crimes les plus infâmes se multiplient de toutes parts : le démon révolutionnaire relève fièrement la tête, la constitution n'est qu'une toile d'araignée, et le pouvoir se permet d'horribles attentats. Le mariage n'est qu'une prostitution légale ; il n'y a plus d'autorité paternelle, plus d'effroi pour le crime, plus d'asile pour l'indigence. Le hideux suicide dénonce au gouvernement le désespoir des malheureux qui l'accusent. Le peuple se démoralise de la manière la plus effrayante ; et l'abolition du culte, jointe à l'absence totale d'éducation publique, prépare à la France une génération dont l'idée seule fait frissonner.

Lâches optimistes ! voilà donc l'ordre de choses que vous craignez de voir changer ! Sortez, sortez de votre malheureuse léthargie ! au lieu de montrer au peuple les maux imaginaires qui doivent résulter d'un changement, employez vos talents à lui faire désirer la commotion douce et rassainissante qui ramènera le Roi sur le trône, et l'ordre dans la France.

Montrez-nous, hommes trop préoccupés, montrez-nous ces maux si terribles, dont on vous menace pour vous dégoûter de la monarchie ; ne voyez-vous pas que vos institutions républicaines n'ont point de racines, et qu'elles ne sont que posées sur votre sol, au lieu que les précédentes y étaient plantées. Il a fallu la hache pour renverser celles-ci ; les autres céderont à un souffle et ne laisseront point de traces. Ce n'est pas tout à fait la même chose, sans doute, d'ôter à un président à mortier sa dignité héréditaire qui était une propriété, ou de faire descendre de son siège un juge temporaire qui n'a point de dignité. La révolution a beaucoup fait souffrir, parce qu'elle a beaucoup détruit ; parce qu'elle a violé brusquement

et durement toutes les propriétés, tous les préjugés et toutes les coutumes ; parce que toute tyrannie plébéienne étant, de sa nature, fougueuse, insultante et impitoyable, celle qui a opéré la révolution française a dû pousser ce caractère à l'excès ; l'univers n'ayant jamais vu de tyrannie plus basse et plus absolue.

L'opinion est la fibre sensible de l'homme : on lui fait pousser les hauts cris quand on le blesse dans cet endroit ; c'est ce qui a rendu la révolution si douloureuse, parce qu'elle a foulé aux pieds toutes les grandeurs d'opinion. Or, quand le rétablissement de la monarchie causerait à un si grand nombre d'hommes les mêmes privations réelles, il y aurait toujours une différence immense, en ce qu'elle ne détruirait aucune dignité, car il n'y a point de dignité en France, par la raison qu'il n'y a point de souveraineté.

Mais, à ne considérer même que les privations physiques, la différence ne serait pas moins frappante. La puissance usurpatrice immolait les innocents ; le Roi pardonnera aux coupables : l'une abolissait les propriétés légitimes, l'autre réfléchira sur les propriétés illégitimes. L'une a pris pour devise : *Diruit, aedificat, mutat quadrata rotundis*. Après sept ans d'efforts, elle n'a pu encore organiser une école primaire ou une fête champêtre : il n'est pas jusqu'à ses partisans qui ne se moquent de ses lois, de ses emplois, de ses institutions, de ses fêtes, et même de ses habits ; l'autre, bâtissant sur une base vraie, ne tâtonnera point : une force inconnue présidera à ses actes ; il n'agira que pour restaurer ; or, toute action régulière ne tourmente que le mal.

C'est encore une grande erreur d'imaginer que le peuple ait quelque chose à perdre au rétablissement de la monarchie ; car le peuple n'a gagné qu'en idée au bouleversement général : *Il a droit à toutes les places*, dit-on ; qu'importe ? il s'agit de savoir ce qu'elles valent. Ces places, dont on fait tant de bruit et qu'on offre au peuple comme une grande conquête, ne sont rien dans le fait au tribunal de l'opinion. L'état militaire même, honorable en France par-dessus tous les autres, a perdu son éclat : il n'a plus de grandeur d'opinion, et la paix l'abaissera encore. On menace les militaires du rétablissement de la monarchie, et personne n'y a plus d'intérêt qu'eux. Il n'y a rien de si évident que la nécessité où sera le Roi de les maintenir à leur poste ; et il dépendra d'eux, plus tôt ou plus tard, de changer cette nécessité de politique en nécessité d'affection, de devoir et de reconnaissance. Par une combinaison extraordinaire de circonstances, il n'y a rien dans eux qui puisse choquer l'opinion la plus royaliste. Personne n'a droit de les mépriser, puisqu'ils ne combattent que pour la France : il n'y a entre eux et le Roi aucune barrière de préjugés capable de gêner ses devoirs ; il est Français avant tout. Qu'ils se souviennent de Jacques II, durant le combat de la Hague, applaudissant, du bord de la mer, à la valeur de ces Anglais qui achevaient de

le détrôner : pourraient-ils douter que le Roi ne soit fier de leur valeur, et ne les regarde dans son cœur comme les défenseurs de l'intégrité de son royaume ? N'a-t-il pas applaudi publiquement à cette valeur, en regrettant (il le fallait bien) *qu'elle ne se déployât pas pour une meilleure cause* ? N'a-t-il pas félicité les braves de l'armée de Condé, *d'avoir vaincu des haines que l'artifice le plus profond travaillait depuis si longtemps à nourrir*⁸³ ? Les militaires français, après leurs victoires, n'ont plus qu'un besoin : c'est que la souveraineté légitime vienne légitimer leur caractère. Maintenant on les craint et on les méprise : la plus profonde insouciance est le prix de leurs travaux, et leurs concitoyens sont les hommes de l'univers les plus indifférents aux triomphes de l'armée : ils vont souvent jusqu'à détester ces victoires qui nourrissent l'humeur guerrière de leurs maîtres. Le rétablissement de la monarchie donnera subitement aux militaires une autre place dans l'opinion ; les talents recueilleront sur leur route une dignité réelle, une illustration toujours croissante, qui sera la propriété des guerriers, et qu'ils transmettront à leurs enfants ; cette gloire pure, cet éclat tranquille, vaudront bien les mentions honorables, et l'ostracisme de l'oubli qui a succédé à l'échafaud.

Si l'on envisage la question sous un point de vue plus général, on trouvera que la monarchie est, sans contredit, le gouvernement qui donne le plus de distinction à un plus grand nombre de personnes. La souveraineté, dans cette espèce de gouvernement, possède assez d'éclat pour en communiquer une partie, avec les gradations nécessaires, à une foule d'agents qu'elle distingue plus ou moins. Dans la république, la souveraineté n'est point palpable comme dans la monarchie ; c'est un être purement moral, et sa grandeur est incommunicable : aussi les emplois ne sont rien dans les républiques hors de la ville où réside le gouvernement ; et ils ne sont rien encore qu'en tant qu'ils sont occupés par des membres du gouvernement ; alors c'est l'homme qui honore l'emploi, ce n'est point l'emploi qui honore l'homme : celui-ci ne brille point comme *agent*, mais comme *portion* du souverain.

On peut voir dans les provinces qui obéissent à des républiques, que les emplois (si l'on excepte ceux qui sont réservés aux membres du souverain) élèvent très peu les hommes aux yeux de leurs semblables, et ne signifient presque rien dans l'opinion ; car la république, par sa nature, est le gouvernement qui donne le plus de droits au plus petit nombre d'hommes qu'on appelle le souverain, et qui en ôte le plus à tous les autres qu'on appelle les sujets.

Plus la république approchera de la démocratie pure, et plus l'observation sera frappante.

⁸³ Lettre du Roi au prince de Condé, du 3 janvier 1797, imprimée dans tous les papiers publics.

Qu'on se rappelle cette foule innombrable d'emplois (en faisant même abstraction de toutes les places abusives) que l'ancien gouvernement de France présentait à l'ambition universelle. Le clergé séculier et régulier, l'épée, la robe, les finances, l'administration, etc., que de portes ouvertes à tous les talents et à tous les genres d'ambition ! Quelles gradations incalculables de distinctions personnelles ! De ce nombre infini de places, aucune n'était mise par le droit au-dessus des prétentions du simple citoyen⁸⁴ : il y en avait même une quantité énorme qui étaient des propriétés précieuses, qui faisaient réellement du propriétaire un *notable*, et qui n'appartenaient exclusivement qu'au tiers état.

Que les premières places fussent de plus difficile abord au simple citoyen, c'était une chose très raisonnable. Il y a trop de mouvement dans l'État, et pas assez de subordination, lorsque *tous* peuvent prétendre à *tout*. L'ordre exige qu'en général les emplois soient gradués comme l'état des citoyens, et que les talents, et quelquefois même la simple protection, abaissent les barrières qui séparent les différentes classes. De cette manière, il y a émulation sans humiliation, et mouvement sans destruction ; la distinction attachée à un emploi n'est même produite, comme le mot le dit, que par la difficulté plus ou moins grande d'y parvenir.

Si l'on objecte que ces distinctions sont mauvaises, on change l'état de la question ; mais je dis : Si vos emplois n'élèvent point ceux qui les possèdent, ne vous vantez pas de les donner à tout le monde ; car vous ne donnerez rien. Si, au contraire, les emplois sont et doivent être des distinctions, je répète ce qu'aucun homme de bonne foi ne pourra me nier, que la monarchie est le gouvernement qui, par les seules charges, et indépendamment de la noblesse, distingue un plus grand nombre d'hommes du reste de leurs concitoyens.

Il ne faut pas être la dupe, d'ailleurs, de cette égalité idéale qui n'est que dans les mots. Le soldat qui a le privilège de parler à son officier avec un ton grossièrement familier n'est pas pour cela son égal. L'aristocratie des places, qu'on ne pouvait apercevoir d'abord dans le bouleversement général, commence à se former ; la noblesse même reprend son indestructible influence. Les troupes de terre et de mer sont déjà commandées en partie, par des gentilshommes, ou par des élèves que l'ancien régime avait anoblis, en les agrégeant à une profession noble. La république a même obtenu par eux ses plus grands succès. Si la délicatesse, peut-être malheureuse, de la noblesse française, ne l'avait pas écartée de la France, elle commanderait déjà partout ; et c'est une chose assez commune d'y

⁸⁴ La fameuse loi qui excluait le tiers état du service militaire ne pouvait être exécutée ; c'était simplement une gaucherie ministérielle, dont la passion a parlé comme d'une loi fondamentale.

entendre dire *que si la noblesse avait voulu, on lui aurait donné tous les emplois*. Certes, au moment où j'écris (4 janvier 1797) la république voudrait bien avoir sur ses vaisseaux les nobles qu'elle a fait massacrer à Quiberon.

Le peuple, ou la masse des citoyens, n'a donc rien à perdre, et au contraire il a tout à gagner au rétablissement de la monarchie, qui ramènera une foule de distinctions réelles, lucratives et même héréditaires, à la place des emplois passagers et sans dignité que donne la république.

Je n'ai point insisté sur les émoluments attachés aux places, puisqu'il est notoire que la république ne paie point ou paie mal. Elle n'a produit que des fortunes scandaleuses; le vice seul s'est enrichi à son service.

Je terminerai cet article par des observations qui prouvent clairement, ce me semble, que le danger qu'on voit dans la contre-révolution se trouve précisément dans le retard de ce grand changement.

La famille des Bourbons ne peut être atteinte par les chefs de la république: elle existe; ses droits sont visibles, et son silence parle plus haut, peut-être, que tous les manifestes possibles.

C'est une vérité qui saute aux yeux que la république française, même depuis qu'elle semble avoir adouci ses maximes, ne peut avoir de véritables alliés. Par sa nature, elle est ennemie de tous les gouvernements: elle tend à les détruire tous; en sorte que tous ont un intérêt à la détruire. La politique peut sans doute donner des alliés à la république⁸⁵; mais ces alliances sont contre nature ou, si l'on veut, la France a des alliés, mais la république française n'en a point.

Amis et ennemis s'accorderont toujours pour donner un Roi à la France. On cite souvent le succès de la révolution anglaise dans le dernier siècle; mais quelle différence! La monarchie n'était pas renversée en Angleterre. Le monarque seul avait disparu pour faire place à un autre. Le sang même des Stuarts était sur le trône; et c'était de lui que le nouveau Roi tenait son droit. Ce Roi était de son chef un prince fort de toute la puissance de sa maison et de ses relations de famille. Le gouvernement d'Angleterre n'avait d'ailleurs rien de dangereux pour les autres: c'était une monarchie comme avant la révolution; cependant, il s'en fallut de bien peu que Jacques II ne retînt le sceptre: s'il avait eu un peu plus de bonheur ou seulement un peu plus d'adresse, il ne lui aurait point échappé; et quoique l'Angleterre eût un Roi; quoique les préjugés religieux se réunissent aux préjugés politiques pour exclure le prétendant; quoique la situation seule de

⁸⁵ *Scimus, et hanc veniam petimusque damusque vicissim; Sed non ut placidis cœant immitia, non ut Serpentes avibus gementur, tigribus agni.* C'est ce que certains cabinets peuvent dire de mieux à l'Europe qui les interroge.

ce royaume le défendît contre une invasion ; néanmoins, jusqu'au milieu de ce siècle, le danger d'une seconde révolution a pesé sur l'Angleterre. Tout a tenu, comme on sait, à la bataille de *Culloden*.

En France, au contraire, le gouvernement n'est pas monarchique ; il est même l'ennemi de toutes les monarchies environnantes ; ce n'est point un prince qui commande ; et si jamais l'État est attaqué, il n'y a pas d'apparence que les parents étrangers des pentarques lèvent des troupes pour les défendre. La France sera donc dans un danger habituel de guerre civile ; et ce danger aura deux causes constantes, car elle aura sans cesse à redouter les justes droits des Bourbons, ou la politique astucieuse des autres puissances qui pourraient essayer de mettre à profit les circonstances. Tant que le trône de France sera occupé par le souverain légitime, nul prince dans l'univers ne peut songer à s'en emparer ; mais tant qu'il est vacant, toutes les ambitions royales peuvent le convoiter et se heurter. D'ailleurs, le pouvoir est à la portée de tout le monde, depuis qu'il est placé dans la poussière. Le gouvernement régulier exclut une infinité de projets ; mais sous l'empire d'une souveraineté fausse, il n'y a point de projets chimériques ; toutes les passions sont déchaînées, et toutes ont des espérances fondées. Les poltrons qui repoussent le Roi, de peur de la guerre civile, en préparent justement les matériaux. C'est parce qu'ils veulent follement le repos et la constitution, qu'ils n'auront ni le repos ni la constitution. Il n'y a point de sécurité parfaite pour la France dans l'état où elle est. Le Roi seul, et le Roi légitime, en élevant du haut de son trône le sceptre de Charlemagne, peut éteindre ou désarmer toutes les haines, tromper tous les projets sinistres, classer les ambitions en classant les hommes, calmer les esprits agités, et créer subitement autour du pouvoir cette enceinte magique qui en est la véritable gardienne.

Il est encore une réflexion qui doit être sans cesse devant les yeux des Français qui font portion des autorités actuelles, et que leur position met à même d'influer sur le rétablissement de la monarchie. Les plus estimables de ces hommes ne doivent point oublier qu'ils seront entraînés, plus tôt ou plus tard, par la force des choses ; que le temps fuit, et que la gloire leur échappe. Celle dont ils peuvent jouir est une gloire de comparaison : ils ont fait cesser les massacres, ils ont tâché de sécher les larmes de la nation : ils brillent, parce qu'ils ont succédé aux plus grands scélérats qui aient souillé ce globe ; mais lorsque cent causes réunies auront relevé le trône, *l'amnistie*, dans la force du terme, sera pour eux ; et leurs noms à jamais obscurs demeureront ensevelis dans l'oubli. Qu'ils ne perdent donc jamais de vue l'auréole immortelle qui doit environner les noms des restaurateurs de la monarchie. Toute insurrection du peuple contre les nobles n'aboutissant jamais qu'à une création de nouveaux nobles, on voit déjà comment se

formeront ces nouvelles races, dont les circonstances hâteront l'illustration, et qui, dès leur berceau, pourront prétendre à tout.

2. DES BIENS NATIONAUX

On effraie les Français de la restitution des biens nationaux ; on accuse le Roi de n'avoir osé toucher, dans sa déclaration, à cet article délicat. On pourrait dire à une très grande partie de la nation : Que vous importe ? et ce ne serait peut-être pas tant mal répondre. Mais, pour n'avoir pas l'air d'éviter les difficultés, il vaut mieux observer que l'intérêt visible de la France en général, à l'égard des biens nationaux, et même l'intérêt bien entendu des acquéreurs de ces biens, en particulier, s'accorde avec le rétablissement de la monarchie. Le brigandage exercé à l'égard de ces biens frappe la conscience la plus insensible. Personne ne croit à la légitimité de ces acquisitions ; et celui même qui déclame le plus éloquemment sur ce sujet, dans le sens de la législation actuelle, s'empresse de revendre pour assurer son gain. On n'ose pas jouir pleinement ; et plus les esprits se refroidiront, moins on osera dépenser sur ces fonds. Les bâtiments dépériront, et l'on n'osera de longtemps en élever de nouveaux : les avances seront faibles ; le capital de la France dépérira considérablement. Il y a déjà beaucoup de mal dans ce genre, et ceux qui ont pu réfléchir sur les abus des *décrets*, doivent comprendre ce que c'est qu'un décret jeté sur le tiers peut-être du plus puissant royaume de l'Europe.

Très souvent, dans le sein du corps législatif, on a tracé des tableaux frappants de l'état déplorable de ces biens. Le mal ira toujours en augmentant, jusqu'à ce que la conscience publique n'ait plus de doute sur la solidité de ces acquisitions ; mais quel œil peut apercevoir cette époque ?

A ne considérer que les possesseurs, le premier danger pour eux vient du gouvernement. Qu'on ne s'y trompe pas, il ne lui est point égal de prendre ici ou là : le plus injuste qu'on puisse imaginer, ne demandera pas mieux que de remplir ses coffres en se faisant le moins d'ennemis possible. Or, on sait à quelles conditions les acheteurs ont acquis : on sait de quelles manœuvres infâmes, de quel agio scandaleux ces biens ont été l'objet. Le vice primitif et continué de l'acquisition est indélébile à tous les yeux ; ainsi le gouvernement français ne peut ignorer qu'en pressurant ces acquéreurs, il aura l'opinion publique pour lui, et qu'il ne sera injuste que pour eux ; d'ailleurs, dans les gouvernements populaires, même légitimes, l'injustice n'a pas de pudeur ; on peut juger de ce qu'elle sera en France, où le gouvernement, variable comme les personnes, et manquant d'identité, ne croit jamais revenir sur son propre ouvrage en renversant ce qui est fait.

Il tombera donc sur les biens nationaux dès qu'il le pourra. Fort de la conscien-

ce, et (ce qu'il ne faut pas oublier) de la jalousie de tous ceux qui n'en possèdent pas, il tourmentera les possesseurs, ou par de nouvelles ventes modifiées d'une certaine manière, ou par des appels généraux en supplément de prix, ou par des impôts extraordinaires; en un mot, ils ne seront jamais tranquilles.

Mais tout est stable sous un gouvernement stable; en sorte qu'il importe même aux acquéreurs des biens nationaux que la monarchie soit rétablie, pour savoir à quoi s'en tenir. C'est bien mal à propos qu'on a reproché au Roi de n'avoir pas parlé clair sur ce point dans sa déclaration: il ne pouvait le faire sans une extrême imprudence. Une loi sur ce point ne sera peut-être pas, quand il en sera temps, le tour de force de la législation.

Mais il faut se rappeler ici ce que j'ai dit dans le chapitre précédent; les conventions de telle ou telle classe d'individus n'arrêteront point la contre-révolution. Tout ce que je prétends prouver, c'est qu'il leur importe que le petit nombre d'hommes qui peut influencer sur ce grand événement, n'attende pas que les abus accumulés de l'anarchie le rendent inévitable, et l'amènent brusquement; car plus le Roi sera nécessaire, et plus le sort de tous ceux qui ont gagné à la révolution doit être dur.

3. DES VENGEANCES

Un autre épouvantail dont on se sert pour faire redouter aux Français le retour de leur Roi, ce sont les vengeances dont ce retour doit être accompagné.

Cette objection, comme les autres, est surtout faite par des hommes d'esprit qui n'y croient point: il est cependant bon de la discuter en faveur des honnêtes gens qui la croient fondée.

Nombre d'écrivains royalistes ont repoussé, comme une insulte, ce désir de vengeance qu'on suppose à leur parti; un seul va parler pour tous: je le cite pour mon plaisir et pour celui de mes lecteurs. On ne m'accusera pas de le choisir parmi les royalistes à la glace.

« Sous l'empire d'un pouvoir illégitime, les plus horribles vengeances sont à craindre; car qui aurait le droit de les réprimer? La victime ne peut invoquer à son aide l'autorité des lois qui n'existent pas, et d'un gouvernement qui n'est que l'œuvre du crime et de l'usurpation.

« Il en est tout autrement d'un gouvernement assis sur ses bases sacrées, antiques, légitimes; il a le droit d'étouffer les plus justes vengeances, et de punir à l'instant du glaive des lois quiconque se livre plus au sentiment de la nature qu'à celui de ses devoirs.

« Un gouvernement légitime a seul le droit de proclamer l'amnistie, et les moyens de la faire observer.

« Alors il est démontré que le plus parfait, le plus pur des royalistes, le plus grièvement outragé dans ses parents, dans ses propriétés, doit être puni de mort, sous un gouvernement légitime, s'il ose venger lui-même ses propres injures, quand le Roi lui en a commandé le pardon.

« C'est donc sous un gouvernement fondé sur nos lois que l'amnistie peut être sûrement accordée, et qu'elle peut être sévèrement observée.

« Ah! sans doute il serait facile de discuter jusqu'à quel point le droit du Roi peut étendre une amnistie. Les exceptions que prescrit le premier de ses devoirs sont bien évidentes. Tout ce qui fut teint du sang de LouisXVI n'a de grâce à espérer que de Dieu; mais qui oserait ensuite tracer d'une main sûre les limites où doivent s'arrêter l'amnistie et la clémence du Roi? Mon cœur et ma plume s'y refusent également. Si quelqu'un ose jamais écrire sur un pareil sujet, ce sera sans doute cet homme rare et unique peut-être, s'il existe, qui lui-même n'a jamais failli dans le cours de cette horrible révolution; et dont le cœur, aussi pur que la conduite, n'eut jamais besoin de grâce⁸⁶. »

Dix mois après la date de cet écrit, le Roi a prononcé dans sa déclaration ce mot si connu et si digne de l'être: *Qui oserait se venger quand le Roi pardonne?*

Il n'a excepté de l'amnistie que ceux qui votèrent la mort de LouisXVI, les coopérateurs, les instruments directs et immédiats de son supplice, et les membres du tribunal révolutionnaire qui envoya à l'échafaud la Reine et madame Élisabeth. Cherchant même à restreindre l'anathème à l'égard des premiers, autant que la conscience et l'honneur le lui permettaient, il n'a point mis au rang des parricides ceux dont il est permis de croire *qu'ils ne se mêlèrent aux assassins de LouisXVI que dans le dessein de le sauver.*

A l'égard même *de ces monstres que la postérité ne nommera qu'avec horreur*, le Roi s'est contenté de dire, avec autant de mesure que de justice, que *la France entière appelle sur leurs têtes le glaive de la justice.*

Par cette phrase, il n'est point privé du droit de faire grâce en particulier: c'est aux coupables à voir ce qu'ils pourraient mettre dans la balance pour faire équilibre à leur forfait. Monk se servit d'Ingolsby pour arrêter Lambert. On peut faire encore mieux qu'Ingolsby.

J'observerai de plus, sans prétendre affaiblir la juste horreur qui est due aux

⁸⁶ *Observations sur la conduite des puissances coalisées*, par M. le comte d'Antraigues; Avant-Propos, p. xxxiv et suiv. La raison et le sentiment ne sauraient s'exprimer avec plus de noblesse. Il faudrait plaindre l'homme qui ne reconnaîtrait pas dans ce morceau l'accent de la conviction.

meurtriers de Louis XVI, qu'aux yeux de la justice divine tous ne sont pas également coupables. Au moral comme au physique, la force de la fermentation est en raison des masses fermentantes. Les soixante-dix juges de Charles I^{er}, étaient bien plus maîtres d'eux-mêmes que les juges de Louis XVI. Il y eut certainement parmi ceux-ci des coupables bien délibérés, qu'il est impossible de détester assez ; mais ces grands coupables avaient eu l'art d'exciter une telle terreur ; ils avaient fait sur les esprits moins vigoureux une telle impression, que plusieurs députés, je n'en doute nullement, furent privés d'une partie de leur libre arbitre. Il est difficile de se former une idée nette du délire indéfinissable et surnaturel qui s'empara de l'assemblée à l'époque du jugement de Louis XVI. Je suis persuadé que plusieurs des coupables, en se rappelant cette funeste époque, croient avoir fait un mauvais rêve ; qu'ils sont tentés de douter de ce qu'ils ont fait, et qu'ils s'expliquent moins à eux-mêmes que nous ne pouvons les expliquer.

Ces coupables, fâchés et surpris de l'être, devraient tâcher de faire leur paix.

Au surplus, ceci ne regarde qu'eux ; car la nation serait bien vile, si elle regardait comme un inconvénient de la contre-révolution, la punition de pareils hommes ; mais pour ceux mêmes qui auraient cette faiblesse, on peut observer que la Providence a déjà commencé la punition des coupables : plus de soixante régicides, parmi les plus coupables, ont péri de mort violente ; d'autres périront sans doute, ou quitteront l'Europe avant que la France ait un Roi ; très peu tomberont entre les mains de la justice.

Les Français, parfaitement tranquilles sur les vengeances judiciaires, doivent l'être de même sur les vengeances particulières : ils ont à cet égard les protestations les plus solennelles ; ils ont la parole de leur Roi ; il ne leur est pas permis de craindre.

Mais comme il faut parler à tous les esprits, et prévenir toutes les objections ; comme il faut répondre même à ceux qui ne croient point à l'honneur et à la foi, il faut prouver que les vengeances particulières ne sont pas possibles.

Le souverain le plus puissant n'a que deux bras ; il n'est fort que par les instruments qu'il emploie, et que l'opinion lui soumet. Or, quoiqu'il soit évident que le Roi, après la restauration supposée, ne cherchera qu'à pardonner, faisons, pour mettre les choses au pis, une supposition toute contraire. Comment s'y prendrait-il s'il voulait exercer des vengeances arbitraires ? L'armée française, telle que nous la connaissons, serait-elle un instrument bien souple entre ses mains ? L'ignorance et la mauvaise foi se plaisent à représenter ce Roi futur comme un Louis XIV, qui, semblable au Jupiter d'Homère, n'avait qu'à froncer le sourcil pour ébranler la France. On ose à peine prouver combien cette supposition est fausse. Le pouvoir de la souveraineté est tout moral ; elle commande vainement,

si ce pouvoir n'est pas pour elle; et il faut le posséder dans sa plénitude pour en abuser. Le Roi de France qui montera sur le trône de ses ancêtres, n'aura sûrement pas l'envie de commencer par des abus; et s'il l'avait, elle serait vaine, parce qu'il ne serait pas assez fort pour la contenter. Le bonnet rouge, en touchant le front royal, a fait disparaître les traces de l'huile sainte: le charme est rompu; de longues profanations ont détruit l'empire divin des préjugés nationaux, et longtemps encore, pendant que la froide raison courbera les corps, les esprits resteront debout. On fait semblant de craindre que le nouveau Roi de France ne sévisse contre ses ennemis, l'infortuné! pourra-t-il seulement récompenser ses amis⁸⁷?

Les Français ont donc deux garanties infaillibles contre les prétendues vengeances dont on leur fait peur, l'intérêt du Roi et son impuissance⁸⁸.

Le retour des émigrés fournit encore aux adversaires de la monarchie un sujet intarissable de craintes imaginaires; il importe de dissiper cette vision.

La première chose à remarquer, c'est qu'il est des propositions vraies dont la vérité n'a qu'une époque; cependant, on s'accoutume à les répéter longtemps après que le temps les a rendues fausses et même ridicules. Le parti attaché à la révolution pouvait craindre le retour des émigrés peu de temps après la loi qui les proscrivit: je n'affirme point cependant qu'ils eussent raison; mais qu'importe? c'est là une question purement oiseuse, dont il serait très inutile de s'occuper. La question est de savoir si, *dans ce moment*, la rentrée des émigrés a quelque chose de dangereux pour la France.

La noblesse envoya 284 députés à ces états généraux de funeste mémoire, qui ont produit tout ce que nous avons vu. Par un travail fait sur plusieurs bailliages, on n'a jamais trouvé plus de 80 électeurs pour un député. Il n'est pas absolument impossible que certains bailliages aient présenté un nombre plus fort; mais il faut aussi tenir compte des individus qui ont opiné dans plus d'un bailliage.

Tout bien considéré, on peut évaluer à 25 000 le nombre des chefs de familles nobles qui députèrent aux états généraux; et en multipliant par 5, nombre commun attribué, comme on sait, à chaque famille, nous aurons 125 000 têtes no-

⁸⁷ On connaît la plaisanterie de Charles II sur le pléonasme de la formule anglaise, AMNISTIE ET OUBLI: *Je comprends*, dit-il; *amnistie pour mes ennemis, et oublié pour mes amis*.

⁸⁸ Les événements ont justifié toutes ces prédictions du bon sens. Depuis que cet ouvrage est achevé, le gouvernement français a publié les pièces de deux conspirations découvertes, et qui se jugent d'une manière un peu différente: l'une jacobine, et l'autre royaliste. Dans le drapeau du jacobinisme, il était écrit: *Mort à tous nos ennemis*; et dans celui du royalisme: *Grâce à tous ceux qui ne la refuseront pas*. Pour empêcher le peuple de tirer les conséquences, on lui a dit que le parlement devait annuler l'amnistie royale; mais cette bêtise passe le *maximum*, sûrement elle ne fera pas fortune.

bles. Prenons 130 000 pour caver au plus fort : ôtons les femmes ; restent 65 000. Retrançons de ce dernier nombre, 1° les nobles qui ne sont jamais sortis ; 2° ceux qui sont rentrés ; 3° les vieillards ; 4° les enfants ; 5° les malades ; 6° les prêtres ; 7° tous ceux qui ont péri par la guerre, par les supplices, ou par l'ordre seul de la nature, il restera un nombre qu'il n'est pas aisé de déterminer au juste, mais qui, sous tous les points de vue possibles, ne saurait alarmer la France.

Un prince, digne de son nom, mène aux combats 5 ou 6 000 hommes au plus ; ce corps, qui n'est pas même, à beaucoup près, tout composé de nobles, a fait preuve d'une valeur admirable sous des drapeaux étrangers — mais, si on l'isole, il disparaît. Enfin, il est clair que, sous le rapport militaire, les émigrés ne sont rien et ne peuvent rien.

Il y a de plus une considération qui se rapporte plus particulièrement à l'esprit de cet ouvrage, et qui mérite d'être développée.

Il n'y a point de hasard dans le monde, et même dans un sens secondaire il n'y a point de désordre, en ce que le désordre est ordonné par une main souveraine qui le plie à la règle, et le force de concourir au but.

Une révolution n'est qu'un mouvement politique qui doit produire un certain effet dans certain temps. Ce mouvement a ses lois ; et en les observant attentivement dans une certaine étendue de temps, on peut tirer des conjectures assez certaines pour l'avenir. Or, une des lois de la révolution française, c'est que les émigrés ne peuvent l'attaquer que pour leur malheur, et sont totalement exclus de l'œuvre quelconque qui s'opère.

Depuis les premières chimères de la contre-révolution jusqu'à l'entreprise à jamais lamentable de Quiberon, ils n'ont rien entrepris qui ait réussi, et même qui n'ait tourné contre eux. Non seulement, ils ne réussissent pas, mais tout ce qu'ils entreprennent est marqué d'un tel caractère d'impuissance et de nullité, que l'opinion s'est enfin accoutumée à les regarder comme des hommes qui s'obstinent à défendre un parti proscrit : ce qui jette sur eux une défaveur dont leurs amis mêmes s'aperçoivent.

Et cette défaveur surprendra peu les hommes qui pensent que la révolution française a pour cause principale la dégradation morale de la noblesse.

M. de Saint-Pierre a observé quelque part, dans ses *Études de la Nature*, que si l'on compare la figure des nobles français à celle de leurs ancêtres, dont la peinture et la sculpture nous ont transmis les traits, on voit à l'évidence que ces races ont dégénéré.

On peut le croire sur ce point mieux que sur les fusions polaires et sur la figure de la terre.

Il y a dans chaque État un certain nombre de familles, qu'on pourrait appeler

co-souveraines, même dans les monarchies; car la noblesse, dans ces gouvernements, n'est qu'un prolongement de la souveraineté. Ces familles sont les dépositaires du feu sacré; il s'éteint lorsqu'elles cessent d'être vierges.

C'est une question de savoir si ces familles, une fois éteintes, peuvent être parfaitement remplacées. Il ne faut pas croire au moins, si l'on veut s'exprimer exactement, que les souverains puissent anoblir. Il y a des familles nouvelles qui s'élancent, pour ainsi dire, dans l'administration de l'État; qui se tirent de l'égalité d'une manière frappante, et s'élèvent entre les autres comme des baliveaux vigoureux au milieu d'un taillis. Les souverains peuvent sanctionner ces anoblissements naturels, c'est à quoi se borne leur puissance. S'ils contrarient un trop grand nombre de ces anoblissements, ou s'ils se permettent d'en faire trop *de leur pleine puissance*, ils travaillent à la destruction de leurs États. La fausse noblesse était une des grandes plaies de la France: d'autres empires moins éclatants en sont fatigués et déshonorés, en attendant d'autres malheurs.

La philosophie moderne, qui aime tant parler de hasard, parle surtout du hasard de la naissance; c'est un de ses textes favoris; mais il n'y a pas plus de hasard sur ce point que sur d'autres: il y a des familles nobles comme il y a des familles souveraines. L'homme peut-il faire un souverain? Tout au plus il peut servir d'instrument pour déposséder un souverain, et livrer ses États à un autre souverain déjà prince⁸⁹. Du reste, il n'a jamais existé de famille souveraine dont on puisse assigner l'origine plébéienne: si ce phénomène paraissait, ce serait une époque du monde⁹⁰.

Proportion gardée, il en est de la noblesse comme de la souveraineté. Sans entrer dans de plus grands détails, contentons-nous d'observer que si la noblesse abjure les dogmes nationaux, l'État est perdu⁹¹.

Le rôle joué par quelques nobles dans la révolution française est mille fois, je

⁸⁹ Et même la manière dont le pouvoir humain est employé dans ces circonstances, est toute propre à l'humilier. C'est ici surtout que l'on peut adresser à l'homme ces paroles de Rousseau: *Montre-moi ta puissance, je te montrerai ta faiblesse.*

⁹⁰ On entend dire assez souvent que si Richard Cromwel avait eu le génie de son père, il eût rendu le protectorat héréditaire dans sa famille. C'est fort bien dit!

⁹¹ Un savant italien a fait une singulière remarque. Après avoir observé que la noblesse est gardienne naturelle et comme dépositaire de la religion nationale, et que ce caractère est plus frappant à mesure qu'on s'élève vers l'origine des notions et des choses, il ajoute: *Talche dee esser un grand segno, que vada, a finire una nazione ove i nobili disprezzano la religione natia.* (Vico, *Principi di Scienza nuova*, Lib. II.) Lorsque le sacerdoce est membre politique de l'État, et que ses hautes dignités sont occupées, en général, par la haute noblesse, il en résulte la plus forte et la plus durable de toutes les constitutions possibles. Ainsi, le philosophisme, qui est le dissolvant universel, vient de faire son chef-d'œuvre sur la monarchie française.

ne dis pas plus *horrible*, mais plus *terrible* que tout ce qu'on a vu pendant cette révolution.

Il n'a pas existé de signe plus effrayant, plus décisif, de l'épouvantable jugement porté sur la monarchie française.

On demandera peut-être ce que ces fautes peuvent avoir de commun avec les émigrés qui les détestent. Je réponds que les individus qui composent les nations, les familles, et même les corps politiques, sont solidaires — c'est un fait. Je réponds, en second lieu, que les causes de ce que souffre la noblesse émigrée sont bien antérieures à l'émigration. La différence que nous apercevons entre tels et tels nobles français n'est, aux yeux de Dieu, qu'une différence de longitude et de latitude, ce n'est pas parce qu'on est ici ou là, qu'on est ce qu'on doit être; *et tous ceux qui disent: Seigneur! Seigneur! n'entreront pas dans le royaume*. Les hommes ne peuvent juger que par l'extérieur; mais tel noble, à Coblenz, pouvait avoir de plus grands reproches à se faire, que tel noble du côté gauche dans l'assemblée dite constituante. Enfin, la noblesse française ne doit s'en prendre qu'à elle-même de tous ses malheurs; et lorsqu'elle en sera bien persuadée, elle aura fait un grand pas. Les exceptions, plus ou moins nombreuses, sont dignes des respects de l'univers, mais on ne peut parler qu'en général. Aujourd'hui la noblesse malheureuse (qui ne peut souffrir qu'une éclipse) doit courber la tête et se résigner. Un jour elle doit embrasser de bonne grâce *des enfants qu'en son sein elle n'a point portés*: en attendant, elle ne doit plus faire d'efforts extérieurs; peut-être même serait-il à désirer qu'on ne l'eût jamais vue dans une attitude menaçante. En tout cas, l'émigration fut une erreur, et non un tort: le plus grand nombre croyait obéir à l'honneur.

*Numen abire jubet; prohibent discedere leges*⁹².

Le Dieu devait l'emporter.

Il y aurait bien d'autres réflexions à faire sur ce point; tenons-nous-en au fait qui est évident. Les émigrés ne peuvent rien; on peut même ajouter qu'ils ne sont rien; car tous les jours le nombre en diminue, malgré le gouvernement, par une suite de cette loi invariable de la révolution française, qui veut que tout se fasse malgré les hommes, et contre toutes les probabilités. De longs malheurs ayant assoupli les émigrés, tous les jours ils se rapprochent de leurs concitoyens; l'aigreur disparaît; de part et d'autre, on commence à se ressouvenir d'une patrie commune; on se tend la main, et sur le champ de bataille même on reconnaît

⁹² Ovide, *Métamorphoses*, XV, 28.

des frères. L'étrange amalgame que nous voyons depuis quelque temps n'a point de cause visible ; car ces lois sont les mêmes, mais il n'en est pas moins réel. Ainsi, il est constant que les émigrés ne sont rien par le nombre, qu'ils ne sont rien par la force, et que bientôt ils ne seront plus rien par la haine.

Quant aux passions plus robustes d'un petit nombre d'hommes, on peut négliger de s'en occuper.

Mais il est encore une réflexion importante que je ne dois point passer sous silence. On s'appuie de quelques discours imprudents, échappés à des hommes jeunes, inconsidérés ou aigris par le malheur, pour effrayer les Français sur le retour de ces hommes. J'accorde, pour mettre toutes les suppositions contre moi, que ces discours annoncent réellement des intentions bien arrêtées : croit-on que ceux qui les ont fussent en état de les exécuter après le rétablissement de la monarchie ? On se tromperait fort. Au moment même où le gouvernement légitime se rétablirait, ces hommes n'auraient plus de force que pour obéir. L'anarchie nécessite la vengeance ; l'ordre l'exclut sévèrement. Tel homme qui, dans ce moment, ne parle que de punir, se trouvera alors environné de circonstances qui le forceront à ne vouloir que ce que la loi veut ; et, pour son intérêt même, il sera citoyen tranquille, et laissera la vengeance aux tribunaux. On se laisse toujours éblouir par le même sophisme : *Un parti a sévi lorsqu'il était dominateur ; donc le parti contraire sévira lorsqu'il dominera à son tour.* Rien n'est plus faux. En premier lieu, ce sophisme suppose qu'il y a de part et d'autre la même somme de vices ; ce qui n'est pas assurément. Sans insister beaucoup sur les vertus des royalistes, je suis sûr au moins d'avoir pour moi la conscience universelle, lorsque j'affirmerai simplement qu'il y en a moins du côté de la république. D'ailleurs, les préjugés seuls, séparés des vertus, assureraient la France qu'elle ne peut souffrir, de la part des royalistes, rien de semblable à ce qu'elle a éprouvé de leurs ennemis.

L'expérience a déjà présumé sur ce point pour tranquilliser les Français : ils ont vu, dans plus d'une occasion, que le parti qui avait tout souffert de la part de ses ennemis, n'a pas su s'en venger lorsqu'il les a tenus en son pouvoir. Un petit nombre de vengeances, qui ont fait un si grand bruit, prouvent la même proposition ; car on a vu que le déni de justice le plus scandaleux a pu seul amener ces vengeances, et que personne ne se serait fait justice, si le gouvernement avait pu ou voulu la faire.

Il est, en outre, de la plus grande évidence que l'intérêt le plus pressant du Roi sera d'empêcher les vengeances. Ce n'est pas en sortant des maux de l'anarchie, qu'il voudra la ramener ; l'idée même de la violence le fera pâlir, et ce crime sera le seul qu'il ne se croira pas en droit de pardonner.

La France, d'ailleurs, est bien lasse de convulsions et d'horreurs ; elle ne veut

plus de sang, et puisque l'opinion est assez forte dans ce moment pour comprimer le parti qui en voudrait, on peut juger de sa force à l'époque où elle aura le gouvernement pour elle. Après des maux aussi longs et aussi terribles, les Français se reposeront avec délices dans les bras de la monarchie. Toute atteinte contre cette tranquillité serait véritablement un crime de lèse-nation, que les tribunaux n'auraient peut-être pas le temps de punir.

Ces raisons sont si convaincantes, que personne ne peut s'y méprendre : aussi il ne faut point être la dupe de ces écrits où nous voyons une philanthropie hypocrite passer condamnation sur les horreurs de la révolution, et s'appuyer sur ces excès pour établir la nécessité d'en prévenir une seconde. Dans le fait, ils ne condamnent cette révolution que pour ne pas exciter contre eux le cri universel ; mais ils l'aiment, ils en aiment les auteurs et les résultats ; et de tous les crimes qu'elle a enfantés, ils ne condamnent guère que ceux dont elle pouvait se passer. Il n'est pas un de ces écrits où l'on ne trouve des preuves évidentes que les auteurs tiennent par inclination au parti qu'ils condamnent par pudeur.

Ainsi, les Français, toujours dupes, le sont dans cette occasion plus que jamais : ils ont peur pour eux en général, et ils n'ont rien à craindre ; et ils sacrifient leur bonheur pour contenter quelques misérables.

Que si les théories les plus évidentes ne peuvent convaincre les Français, et s'ils ne peuvent encore obtenir d'eux-mêmes de croire que la Providence est la gardienne de l'ordre, et qu'il n'est pas tout à fait égal d'agir contre elle ou avec elle, jugeons au moins de ce qu'elle fera par ce qu'elle a fait ; et si le raisonnement glisse sur nos esprits, croyons au moins à l'histoire, qui est la politique expérimentale. L'Angleterre donna, dans le siècle dernier, à peu près le même spectacle que la France a donné dans le nôtre. Le fanatisme de la liberté échauffé par celui de la religion, y pénétra les âmes bien plus profondément qu'il ne l'a fait en France, où le culte de la liberté s'appuie sur le néant. Quelle différence, d'ailleurs, dans le caractère des deux nations, et dans celui des acteurs qui ont joué un rôle sur les deux scènes ! Où sont, je ne dis pas les Hambem, mais les Cromwel de la France ? Et cependant, malgré le fanatisme brûlant des républicains, et malgré la fermeté réfléchie du caractère national, malgré les terreurs trop motivées des nombreux coupables, et surtout de l'armée, le rétablissement de la monarchie causa-t-il, en Angleterre, des déchirements semblables à ceux qu'avait enfantés une révolution régicide ? Qu'on nous montre les vengeances atroces des royalistes. Quelques régicides périrent par l'autorité des lois ; du reste, il n'y eut ni combats, ni vengeances particulières. Le retour du Roi ne fut marqué que par un cri de joie, qui retentit dans toute l'Angleterre ; tous les ennemis s'embrassèrent. Le Roi, surpris de ce qu'il voyait, s'écriait avec attendrissement : *N'est-ce pas ma*

*faute, si j'ai été repoussé si longtemps par un si bon peuple! L'illustre Clarendon, témoin et historien intègre de ces grands événements, nous dit qu'on ne savait plus où était ce peuple qui avait commis tant d'excès, et privé, pendant si longtemps, le Roi du bonheur de régner sur d'excellents sujets*⁹³?

C'est-à-dire que le *peuple* ne reconnaissait plus le *peuple*. On ne saurait mieux dire.

Mais ce grand changement, à quoi tenait-il? A rien, ou, pour mieux dire, à rien de visible: une année auparavant, personne ne le croyait possible. On ne sait pas même s'il fut amené par un royaliste; car c'est un problème insoluble de savoir à quelle époque Monk commença de bonne foi à servir la monarchie.

Étaient-ce au moins les forces des royalistes qui en imposaient au parti contraire? Nullement: Monk n'avait que six mille hommes; les républicains en avaient cinq ou six fois davantage: ils occupaient tous les emplois, et ils possédaient militairement le royaume entier. Cependant, Monk ne fut pas dans le cas de livrer un seul combat; tout se fit sans effort et comme par enchantement. Il en sera de même en France. Le retour à l'ordre ne peut être douloureux, parce qu'il sera naturel, et parce qu'il sera favorisé par une force secrète, dont l'action est toute créatrice. On verra précisément le contraire de tout ce qu'on a vu. Au lieu de ces commotions violentes, de ces déchirements douloureux, de ces oscillations perpétuelles et désespérantes, une certaine stabilité, un repos indéfinissable, un bien-être universel, annonceront la présence de la souveraineté. Il n'y aura point de secousses, point de violences, point de supplices même, excepté ceux que la véritable nation approuvera: le crime même et les usurpations seront traités avec une sévérité mesurée, avec une justice calme qui n'appartient qu'au pouvoir légitime: le Roi touchera les plaies de l'État d'une main timide et paternelle. Enfin, c'est ici la grande vérité dont les Français ne sauraient trop se pénétrer: le rétablissement de la monarchie, qu'on appelle contre-révolution, ne sera point une révolution contraire, mais le contraire de la révolution.

⁹³ Hume, tom. X, chap. LXXII, an. 1660.

ANNEXES

I. FRAGMENT D'UNE HISTOIRE
DE LA RÉVOLUTION ANGLAISE,
PAR DAVID HUME ⁹⁴.

EADEM MUTATA RESURGO.

... Le long parlement déclara, par un serment solennel, qu'il ne pouvait être dissous, p. 181. Pour assurer sa puissance, il ne cessait d'agir sur l'esprit du peuple : tantôt il échauffait les esprits par des adresses artificieuses, p. 176, et tantôt il se faisait envoyer, de toutes les parties du royaume, des pétitions dans le sens de la révolution, p. 133. L'abus de la presse était porté au comble : des clubs nombreux produisaient de toutes parts des tumultes bruyants : le fanatisme avait sa langue particulière ; c'était un jargon nouveau, inventé par la fureur et l'hypocrisie du temps, p. 131. La manie universelle était d'invectiver contre les anciens abus, p. 129. Toutes les anciennes institutions furent renversées l'une après l'autre, p. 125, 188. Le bill de *Selfdeniance* et le *New-model* désorganisèrent absolument l'armée, et lui donnèrent une nouvelle forme et une nouvelle composition, qui forcèrent une foule d'anciens officiers à renvoyer leurs commissions.

Tous les crimes étaient mis sur le compte des royalistes p. 148 ; et l'art de tromper le peuple et de l'effrayer fut porté au point qu'on parvint à lui faire croire que les royalistes avaient miné la Tamise, p. 177. Point de Roi ! point de noblesse ! égalité universelle ! c'était le cri général, p. 87. Mais au milieu de l'effervescence populaire, on distinguait la secte exagérée des *Indépendants*, qui finit par enchaîner le long parlement, p. 374.

Contre un tel orage, la bonté du Roi était inutile ; les concessions mêmes faites à son peuple étaient calomniées comme faites sans bonne foi, p. 186.

C'était par ces préliminaires que les rebelles avaient préparé la perte de Charles I^{er} ; mais un simple assassinat n'eût point rempli leurs vues ; ce crime n'aurait pas été national ; la honte et le danger ne seraient tombés que sur les meurtriers. Il fallait donc imaginer un autre plan ; il fallait étonner l'univers par une procédure inouïe, se parer des dehors de la justice, et couvrir la cruauté par l'audace ; il fallait, en un mot, en fanatisant le peuple par les notions d'une égalité parfaite,

⁹⁴ Je cite l'édition anglaise de Bâle, 12 volumes in-8°, chez Legrand, 1789.

s'assurer l'obéissance du grand nombre, et former insensiblement une coalition générale contre la royauté, t. X, p. 91.

L'anéantissement de la monarchie fut le préliminaire de la mort du Roi. Ce prince fut détrôné de fait, et la constitution anglaise fut renversée (en 1648) par le bill de *non-adresse*, qui le sépara de la constitution.

Bientôt les calomnies les plus atroces et les plus ridicules furent répandues sur le compte du Roi, pour tuer ce respect qui est la sauvegarde des trônes. Les rebelles n'oublièrent rien pour noircir sa réputation : ils l'accusèrent d'avoir livré des places aux ennemis de l'Angleterre, d'avoir fait couler le sang de ses sujets. C'est par la calomnie qu'ils se préparaient à la violence, p. 94.

Pendant la prison du Roi au château de Carlsborne, les usurpateurs du pouvoir s'appliquèrent à accumuler sur la tête de ce malheureux prince tous les genres de dureté. On le priva de ses serviteurs ; on ne lui permit point de communiquer avec ses amis : aucune société, aucune distraction ne lui étaient permises pour adoucir la mélancolie de ses pensées. Il s'attendait d'être à tout instant, assassiné ou empoisonné⁹⁵ ; car l'idée d'un jugement n'entraît point dans sa pensée, p. 59 et 95.

Pendant que le Roi souffrait cruellement dans sa prison, le parlement faisait publier qu'il s'y trouvait fort bien, et qu'il était de fort bonne humeur, *ibid.*⁹⁶.

La grande source d'où le Roi tirait toutes ses consolations, au milieu des calamités qui l'accablaient, était sans doute la religion. Ce prince n'avait chez lui rien de dur ni d'austère, rien qui lui inspirât du ressentiment contre ses ennemis, ou qui pût l'alarmer sur l'avenir. Tandis que tout portait autour de lui un aspect hostile ; tandis que sa famille, ses parents, ses amis étaient éloignés de lui ou dans l'impuissance de lui être utiles, il se jetait avec confiance dans les bras du grand Être, dont la puissance pénètre et soutient l'univers, et dont les châtiments, reçus avec piété et résignation, paraissaient au Roi les gages les plus certains d'une récompense infinie, p. 95 et 96.

Les gens de loi se conduisirent mal dans cette circonstance. Bradshaw, qui était de cette profession, ne rougit pas de présider le tribunal qui condamna le Roi ; et Coke se rendit partie publique pour le peuple, p. 123. Le tribunal fut composé d'officiers de l'armée révoltée, de membres de la chambre basse, et de bourgeois de Londres ; presque tous étaient de basse extraction, p. 123.

⁹⁵ C'était aussi l'opinion de Louis XVI. Voyez son Éloge historique.

⁹⁶ On se souvient d'avoir lu, dans le journal de Condorcet, un morceau sur le bon appétit du Roi à son retour de Varennes.

Charles ne doutait pas de sa mort ; il savait qu'un Roi est rarement détrôné sans périr ; mais il croyait plutôt à un meurtre qu'à un jugement solennel, p. 122.

Dans sa prison il était déjà détrôné : on avait écarté de lui toute la pompe de son rang, et les personnes qui l'approchaient avaient reçu ordre de le traiter sans aucune marque de respect, p. 122. Bientôt il s'habitua à supporter les familiarités et même l'insolence de ces hommes, comme il avait supporté ses autres malheurs, p. 123.

Les juges du Roi s'intitulaient les *représentants du peuple*, p. 124. Du peuple... principe unique de tout pouvoir légitime, p. 127, et l'acte d'accusation portait : *Qu'abusant du pouvoir limité qui lui avait été confié, il avait tâché traîtreusement et malicieusement d'élever un pouvoir illimité et tyrannique sur les ruines de la liberté.*

Après la lecture de l'acte, le président dit au Roi *qu'il pouvait parler*. Charles montra dans ses réponses beaucoup de présence d'esprit et de force d'âme, p. 125 ; et tout le monde est d'accord que sa conduite, dans cette dernière scène de sa vie, honore sa mémoire, p. 127. Ferme et intrépide, il mit dans toutes ses réponses la plus grande clarté et la plus grande justesse de pensée et d'expression, p. 128. Toujours doux, toujours égal, le pouvoir injuste qu'on exerçait sur lui ne put le faire sortir des bornes de la modération. Son âme, sans effort et sans affectation, semblait être dans son assiette ordinaire, et contempler avec mépris les efforts de l'injustice et de la méchanceté des hommes, p. 128.

Le peuple, en général, demeura dans ce silence qui est le résultat des grandes passions comprimées ; mais les soldats, travaillés par tous les genres de séductions, parvinrent enfin jusqu'à une espèce de rage, et regardaient comme un titre de gloire le crime affreux dont ils se souillaient, p. 130.

On accorda trois jours de sursis au Roi ; il passa ce temps tranquillement, et l'employa en grande partie à la lecture et à des exercices de piété : il lui fut permis de voir sa famille, qui reçut de lui d'excellents avis et de grandes marques de tendresse, p. 130. Il dormit paisiblement, à son ordinaire, pendant les nuits qui précédèrent son supplice. Le matin du jour fatal, il se leva de très bonne heure, et donna des soins particuliers à son habillement. Un ministre de la religion, qui possédait ce caractère doux et ces vertus solides qui distinguaient le Roi, l'assista dans ses derniers moments, p. 132.

L'échafaud fut placé, à dessein, en face du palais, pour montrer d'une manière plus frappante la victoire remportée par la justice du peuple sur la majesté royale. Lorsque le Roi fut monté sur l'échafaud, il le trouva environné d'une force armée si considérable qu'il ne put se flatter d'être entendu par le peuple, de manière qu'il fut obligé d'adresser ses dernières paroles au petit nombre de personnes qui

se trouvaient auprès de lui. Il pardonna à ses ennemis ; il n'accusa personne ; il fit des vœux pour son peuple. SIRE, lui dit le prélat qui l'assistait, *encore un pas. Il est difficile, mais il est court, et il doit vous conduire au ciel.* — *Je vais,* répondit le Roi, *changer une couronne périssable contre une couronne incorruptible et un bonheur inaltérable.*

Un seul coup sépara la tête du corps. Le bourreau la montra au peuple, toute dégouttante de sang, et en criant à haute voix : *Voilà la tête d'un traître!* p. 132 et 133. Ce prince mérita plutôt le titre de bon que celui de grand. Quelquefois il nuisit aux affaires en déférant mal à propos à l'avis des personnes d'une capacité inférieure à la sienne. Il était plus propre à conduire un gouvernement régulier et paisible qu'à éluder ou repousser les assauts d'une assemblée populaire, p. 136 ; mais, s'il n'eut pas le courage d'agir, il eut toujours celui de souffrir. Il naquit, pour son malheur, dans des temps difficiles ; et, s'il n'eut point assez d'habileté pour se tirer d'une position aussi embarrassante, il est aisé de l'excuser, puisque même après l'événement, où il est communément aisé d'apercevoir toutes les erreurs, c'est encore un grand problème de savoir ce qu'il aurait dû faire, p. 137. Exposé sans secours au choc des passions les plus haineuses et les plus implacables, il ne lui fut jamais possible de commettre la moindre erreur sans attirer sur lui les plus fatales conséquences ; position dont la difficulté passe les forces du plus grand talent, p. 137.

On a voulu jeter des doutes sur sa bonne foi ; mais l'examen le plus scrupuleux de sa conduite, qui est aujourd'hui parfaitement connue, réfute pleinement cette accusation ; au contraire, si l'on considère les circonstances excessivement épineuses dont il se vit entouré ; si l'on compare sa conduite à ses déclarations, on sera forcé d'avouer que l'honneur et la probité formaient la partie la plus saillante de son caractère, p. 137.

La mort du Roi mit le sceau à la destruction de la monarchie. Elle fut anéantie par un décret exprès du corps législatif. On grava un sceau national avec la légende : L'AN PREMIER DE LA LIBERTÉ. Toutes les formes changèrent, et le nom du Roi disparut de toutes parts devant ceux des représentants du peuple, p. 142. Le *Banc du Roi* s'appela le *Banc national*. La statue du Roi élevée à la Bourse fut renversée, et l'on grava ces mots sur le piédestal : EXIIT TYRANNUS REGUM ULTIMUS, p. 143.

Charles, en mourant, laissa à ses peuples une image de lui-même (EIKON BASILIKE) dans cet écrit fameux, chef d'œuvre d'élégance, de candeur et de simplicité. Cette pièce, qui ne respire que la piété, la douceur et l'humanité, fit une impression profonde sur les esprits. Plusieurs sont allés jusqu'à croire que c'est à elle qu'il fallait attribuer le rétablissement de la monarchie, p. 146.

Il est rare que le peuple gagne quelque chose aux révolutions qui changent la forme des gouvernements, par la raison que le nouvel établissement, nécessairement jaloux et défiant, a besoin, pour se soutenir, de plus de défense et de sévérité que l'ancien, p. 100.

Jamais la vérité de cette observation ne s'était fait sentir plus vivement que dans cette occasion. Les déclamations contre quelques abus dans l'administration de la justice et des finances, avaient soulevé le peuple; et, pour prix de la victoire qu'il obtint sur la monarchie, il se trouva chargé d'une foule d'impôts inconnus jusqu'à cette époque. A peine le gouvernement daignait-il se parer d'une ombre de justice et de liberté. Tous les emplois furent confiés à la plus abjecte populace, qui se trouvait ainsi élevée au-dessus de tout ce qu'elle avait respecté jusqu'alors. Des hypocrites se livraient à tous les genres d'injustices sous le masque de la religion, p. 100. Ils exigeaient des emprunts forcés et exorbitants de tous ceux qu'ils déclaraient suspects. Jamais l'Angleterre n'avait vu de gouvernement aussi dur et aussi arbitraire que celui de ces patrons de la liberté, p. 112, 113.

Le premier acte du long parlement avait été un serment par lequel il déclara qu'il ne pouvait être dissous, p. 181.

La confusion générale qui suivit la mort du Roi ne résultait pas moins de l'esprit d'innovation, qui était la maladie du jour, que de la destruction des anciens pouvoirs. Chacun voulait faire sa république; chacun avait ses plans, qu'il voulait faire adopter à ses concitoyens par force ou par persuasion: mais ces plans n'étaient que des chimères étrangères à l'expérience, et qui ne se recommandaient à la foule que par le jargon à la mode et l'éloquence populacière, p. 147. Les *égaliseurs* rejetaient toute espèce de dépendance et de subordination⁹⁷. Une secte particulière attendait le règne de mille ans⁹⁸; les *antinomiens* soutenaient que les obligations de la morale et de la loi naturelle étaient suspendues. Un parti considérable prêchait contre les dîmes et les abus du sacerdoce: ils prétendaient que l'État ne devait protéger ni solder aucun culte, laissant à chacun la liberté de payer celui qui lui conviendrait le mieux. Du reste, toutes les religions étaient tolérées, excepté la catholique. Un autre parti invectivait contre la jurisprudence du pays, et contre les maîtres qui l'enseignaient; et sous le prétexte de simplifier l'administration de la justice, il proposait de renverser tout le système de la législation anglaise, comme trop liée au gouvernement monarchique, p. 148. Les républicains ardents abolirent les noms de baptême pour leur substituer des noms

⁹⁷ « Nous voulons un gouvernement... où les distinctions ne naissent que de l'égalité même; où le citoyen soit soumis au magistrat, le magistrat au peuple et le peuple à la justice. » Robespierre. (Voyez le *Moniteur* du 7 février 1794.)

⁹⁸ Il ne faut point passer légèrement sur ce trait de conformité.

extravagants, analogues à l'esprit de la révolution, p. 242. Ils décidèrent que le mariage n'étant qu'un simple contrat, devait être célébré par-devant les magistrats civils, p. 242. Enfin, c'est une tradition en Angleterre, qu'ils poussèrent le fanatisme au point de supprimer le mot royaume dans l'Oraison dominicale, disant : *Que votre république arrive*. Quant à l'idée d'une *propagande* à l'imitation de celle de Rome, elle appartient à Cromwell, p. 285.

Les républicains moins fanatiques ne se mettaient pas moins au-dessus de toutes les lois, de toutes les promesses, de tous les serments. Tous les liens de la société étaient relâchés, et les passions les plus dangereuses s'envenimaient davantage, en s'appuyant sur des maximes spéculatives encore plus antisociales, p. 148.

Les royalistes, privés de leurs propriétés et chassés de tous les emplois, voyaient avec horreur leurs ignobles ennemis qui les écrasaient de leur puissance : ils conservaient, par principe et par sentiment, la plus tendre affection pour la famille de l'infortuné souverain, dont ils ne cessaient d'honorer la mémoire et de déplorer la fin tragique.

D'un autre côté, les presbytériens, fondateurs de la république, dont l'influence avait fait valoir les armes du long parlement, étaient indignés de voir que le pouvoir leur échappait, et que, par la trahison ou l'adresse supérieure de leurs propres associés, ils perdaient tout le fruit de leurs travaux passés. Ce mécontentement les poussait vers le parti royaliste, mais sans pouvoir encore les décider : il leur restait de grands préjugés à vaincre ; il fallait passer sur bien des craintes, sur bien des jalousies, avant qu'il leur fût possible de s'occuper sincèrement de la restauration d'une famille qu'ils avaient si cruellement offensée.

Après avoir assassiné leur Roi avec tant de formes apparentes de justice et de solennité, mais dans le fait avec tant de violence et même de rage, ces hommes pensèrent à se donner une forme régulière de gouvernement : ils établirent un grand comité ou conseil d'État, qui était revêtu du pouvoir exécutif. Ce conseil commandait aux forces de terre et de mer ; il recevait toutes les adresses, faisait exécuter les lois, et préparait toutes les affaires qui devaient être soumises au parlement, p. 150, 151. L'administration était divisée entre plusieurs comités qui s'étaient emparés de tout, p. 134, et ne rendirent jamais de compte, p. 166, 167.

Quoique les usurpateurs du pouvoir, par leur caractère et par la nature des instruments qu'ils employaient, fussent bien plus propres aux entreprises vigoureuses qu'aux méditations de la législation, p. 209, cependant l'assemblée en corps avait l'air de ne s'occuper que de la législation du pays. A l'en croire, elle travaillait à un nouveau plan de représentation, et dès qu'elle aurait achevé la

constitution, elle ne tarderait pas de rendre au peuple le pouvoir dont il était la source, p. 151.

En attendant, les représentants du peuple jugèrent à propos d'étendre les lois de haute trahison fort au delà des bornes fixées par l'ancien gouvernement. De simples discours, des intentions même, quoiqu'elles ne se fussent manifestées par aucun acte extérieur, portèrent le nom de conspiration. Affirmer que le gouvernement actuel n'était pas légitime ; soutenir que l'assemblée des représentants ou le comité exerçait un pouvoir tyrannique ou illégal chercher à renverser leur autorité, ou exciter contre eux quelque mouvement séditieux, c'était se rendre coupable de haute trahison. Ce pouvoir d'emprisonner dont on avait privé le Roi, on jugea nécessaire d'en investir le comité, et toutes les prisons d'Angleterre furent remplies d'hommes que les passions du parti dominant présentaient comme suspects, p. 163.

C'était une grande jouissance pour les nouveaux maîtres de dépouiller les seigneurs de leurs noms de terre ; et lorsque le brave Montrose fut exécuté en Écosse, ses juges ne manquèrent pas de l'appeler *Jacques Graham*, p. 180.

Outre les impositions inconnues jusqu'alors et continuées sévèrement, on levait sur le peuple quatre-vingt-dix mille livres sterling par mois, pour l'entretien des armées. Les sommes immenses que les usurpateurs du pouvoir tiraient des biens de la couronne, de ceux du clergé et des royalistes, ne suffisaient pas aux dépenses énormes, ou, comme on le disait, aux déprédations du parlement et de ses créatures, p. 163, 164.

Les palais du Roi furent pillés, et son mobilier fut mis à l'encan ; ses tableaux, vendus à vil prix, enrichirent toutes les collections de l'Europe ; des portefeuilles qui avaient coûté 50 000 guinées, furent donnés pour 300, p. 388.

Les prétendus représentants du peuple n'avaient, dans le fond, aucune popularité. Incapables de pensées élevées et de grandes conceptions, rien n'était moins fait pour eux que le rôle de législateurs. Égoïstes et hypocrites, ils avançaient si lentement dans le grand œuvre de la constitution, que la nation commença à craindre que leur intention ne fût de se perpétuer dans leurs places, et de partager le pouvoir entre soixante ou soixante-dix personnes qui s'intitulaient *les représentants* de la république anglaise. Tout en se vantant de rétablir la nation dans ses droits, ils violaient les plus précieux de ces droits dont ils avaient joui de temps immémorial : ils n'osaient confier leurs jugements de conspiration à des tribunaux réguliers, qui auraient mal servi leurs vues : ils établirent donc un tribunal extraordinaire, qui recevait les actes d'accusation portés par le comité, p. 206, 207. Ce tribunal était composé d'hommes dévoués au parti dominant,

sans nom, sans caractère, et capables de tout sacrifier à leur sûreté et à leur ambition.

Quant aux royalistes pris les armes à la main, un conseil militaire les envoyait à la mort, p. 207. La faction qui s'était emparée du pouvoir disposait d'une puissante armée; c'était assez pour cette faction, quoiqu'elle ne formât que la très petite minorité de la nation, p. 149. Telle est la force d'un gouvernement quelconque une fois établi, que cette république, quoique fondée sur l'usurpation la plus inique et la plus contraire aux intérêts du peuple, avait cependant la force de lever, dans toutes les provinces, des soldats nationaux, qui venaient se mêler aux troupes de ligne pour combattre de toutes leurs forces le parti du Roi, p. 199. La garde nationale de Londres se battit à Newburg aussi bien que les vieilles bandes (en 1643). Les officiers prêchaient leurs soldats, et les nouveaux républicains marchaient au combat en chantant des hymnes fanatiques, p. 13.

Une armée nombreuse avait le double effet de maintenir dans l'intérieur une autorité despotique, et de frapper de terreur les nations étrangères. Les mêmes mains réunissaient la force des armes et la puissance financière. Les dissensions civiles avaient exalté le génie militaire de la nation. Le renversement universel, produit par la révolution, permettait à des hommes nés dans les dernières classes de la société de s'élever à des commandements militaires dignes de leur courage et de leurs talents, mais dont l'obscurité de leur naissance les aurait écartés dans un autre ordre de choses, p. 209. On vit un homme, âgé de cinquante ans (Blake), passer subitement du service de terre à celui de mer, et s'y distinguer de la manière la plus brillante, p. 210. Au milieu des scènes, tantôt ridicules et tantôt déplorables, que donnait le gouvernement civil, la force militaire était conduite avec beaucoup de vigueur, d'ensemble et d'intelligence, et jamais l'Angleterre ne s'était montrée si redoutable aux yeux des puissances étrangères, p. 248.

Un gouvernement entièrement militaire et despotique est presque sûr de tomber, au bout de quelque temps, dans un état de langueur et d'impuissance; mais, lorsqu'il succède immédiatement à un gouvernement légitime, il peut, dans les premiers moments, déployer une force surprenante, parce qu'il emploie avec violence les moyens accumulés par la douceur. C'est le spectacle que présenta l'Angleterre à cette époque. Le caractère doux et pacifique de ses deux derniers rois, l'embarras des finances, et la sécurité parfaite où elle se trouvait à l'égard de ses voisins, l'avaient rendue inattentive sur la politique extérieure; en sorte que l'Angleterre avait, en quelque manière, perdu le rang qui lui appartenait dans le système général de l'Europe; mais le gouvernement républicain le lui rendit subitement, p. 263. Quoique la révolution eût coûté des flots de sang à l'Angleterre, jamais elle ne parut si formidable à ses voisins, p. 209, et à toutes nations

étrangères, p. 248. Jamais, durant les règnes des plus justes et des plus braves de ses rois, son poids dans la balance politique ne fut senti aussi vivement que sous l'empire des plus violents et des plus odieux usurpateurs, p. 263.

Le parlement, enorgueilli par ses succès, pensait que rien ne pouvait résister à l'effort de ses armes : il traitait avec la plus grande hauteur les puissances du second ordre ; et pour des offenses réelles ou prétendues, il déclarait la guerre, ou exigeait des satisfactions solennelles, p. 221.

Ce fameux parlement, qui avait rempli l'Europe du bruit de ses crimes et de ses succès, se vit cependant enchaîné par un seul homme, p. 128 ; et les nations étrangères ne pouvaient s'expliquer à elles-mêmes comment un peuple si turbulent, si impétueux, qui, pour reconquérir ce qu'il appelait *ses droits usurpés*, avait détrôné et assassiné un excellent prince, issu d'une longue suite de rois ; comment, dis-je, ce peuple était devenu l'esclave d'un homme naguère inconnu de la nation, et dont le nom était à peine prononcé dans la sphère obscure où il était né, p. 236⁹⁹.

Mais cette même tyrannie qui opprimait l'Angleterre au dedans, lui donnait au dehors une considération dont elle n'avait pas joui depuis l'avant-dernier règne. Le peuple anglais semblait s'ennoblir par ses succès extérieurs, à mesure qu'il s'avilissait chez lui par le joug qu'il supportait ; et la vanité nationale, flattée par le rôle imposant que l'Angleterre jouait au dehors, souffrait moins impatiemment les cruautés et les outrages qu'elle se voyait forcée de dévorer, p. 280, 281.

Il semble à propos de jeter un coup d'œil sur l'État général de l'Europe à cette époque, et de considérer les relations de l'Angleterre, et sa conduite envers les puissances voisines, p. 262.

Richelieu était alors premier ministre de France. Ce fut lui qui, par ses émissaires, attisa en Angleterre le feu de la rébellion. Ensuite, lorsque la cour de France vit que les matériaux de l'incendie étaient suffisamment combustibles, et qu'il avait fait de grands progrès, elle ne jugea plus convenable d'animer les Anglais contre leur souverain ; au contraire, elle offrit sa médiation entre le prince et ses sujets, et soutint avec la famille royale exilée les relations diplomatiques prescrites par la décence, p. 264.

Dans le fond, cependant, Charles ne trouva aucune assistance à Paris, et même on n'y fut pas prodigue de civilités à son égard, p. 170, 266.

⁹⁹ Les hommes qui réglèrent alors les affaires étaient si étrangers aux talents de la législation, qu'on les vit fabriquer en quatre jours l'acte constitutionnel qui plaça Cromwell à la tête de la république. *Ibid.*, p. 245. On peut se rappeler à ce sujet cette constitution de 1793, *faite en quelques jours par quelques jeunes gens*, comme on l'a dit à Paris après la chute des ouvriers.

On vit la reine d'Angleterre, fille d'Henri IV, tenir le lit à Paris, au milieu de ses parents, faute de bois pour se chauffer, p. 266.

Enfin, le Roi jugea à propos de quitter la France, pour s'éviter l'humiliation d'en recevoir l'ordre, p. 267. L'Espagne fut la première puissance qui reconnut la république, quoique la famille royale fût parente de celle d'Angleterre. Elle envoya un ambassadeur à Londres, et en reçut un du parlement, p. 268.

La Suède étant alors au plus haut point de sa grandeur, la nouvelle république recherchait son alliance et l'obtint.

Le roi de Portugal avait osé fermer ses ports à l'amiral républicain, mais bientôt effrayé par ses pertes et par les dangers terribles d'une lutte trop inégale, il fit toutes les soumissions imaginables à la fière république, qui voulut bien renouer l'ancienne alliance de l'Angleterre et du Portugal.

En Hollande, on aimait le Roi, d'autant plus qu'il était parent de la maison d'Orange, extrêmement chérie du peuple hollandais. On plaignait d'ailleurs ce malheureux prince, autant qu'on abhorrait les meurtriers de son père. Cependant, la présence de Charles, qui était venu chercher un asile en Hollande, fatiguait les états-généraux, qui craignaient de se compromettre avec ce parlement si redoutable par son pouvoir, et si heureux dans ses entreprises. Il y avait tant de danger à blesser des hommes si hautains, si violents, si précipités dans leurs résolutions, que le gouvernement crut nécessaire de donner une preuve de déférence à la république, en écartant le Roi, p. 169.

On vit Mazarin employer toutes les ressources de son génie souple et intrigant, pour captiver l'usurpateur, dont les mains dégouttaient encore du sang d'un Roi, proche parent de la famille royale de France. On le vit écrire à Cromwell: *Je regrette que les affaires m'empêchent d'aller en Angleterre présenter mes respects en personne au plus grand homme du monde*, p. 307.

On vit ce même Cromwell traiter d'égal à égal avec le Roi de France, et placer son nom avant celui de Louis XIV, dans la copie d'un traité entre les deux nations, qui fut envoyé en Angleterre, p. 268 (note).

Enfin, on vit le prince palatin accepter un emploi ridicule et une pension de huit mille livres sterling, de ces mêmes hommes qui avaient égorgé son oncle, p. 263 (note).

Tel était l'ascendant de la république à l'extérieur.

Au dedans d'elle-même, l'Angleterre renfermait un grand nombre de personnes qui se faisaient un principe de s'attacher au pouvoir du moment, et de soutenir le gouvernement établi, quel qu'il fût, p. 239. A la tête de ce système était l'illustre et vertueux Blake, qui disait à ses marins: *Notre devoir invariable*

est de nous battre pour notre patrie, sans nous embarrasser en quelles mains réside le gouvernement, p. 279.

Contre un ordre de choses aussi bien établi, les royalistes ne firent que de fausses entreprises qui tournèrent contre eux. Le gouvernement avait des espions de tous côtés, et il n'était pas fort difficile d'éventer les projets d'un parti plus distingué par son zèle et sa fidélité que par sa prudence et par sa discrétion, p. 259. Une des grandes erreurs des royalistes était de croire que tous les ennemis du gouvernement étaient de leur parti : ils ne voyaient pas que les premiers révolutionnaires, dépouillés du pouvoir par une faction nouvelle, n'avaient pas d'autre cause de mécontentement, et qu'ils étaient encore moins éloignés du pouvoir actuel que de la monarchie, dont le rétablissement les menaçait des plus terribles vengeances, p. 259.

La situation de ces malheureux, en Angleterre, était déplorable. On ne demandait pas mieux à Londres que ces conspirations imprudentes, qui justifiaient les mesures les plus tyranniques, p. 260. Les royalistes furent emprisonnés : on prit la dixième partie de leurs biens pour indemniser la république des frais que lui coûtaient les attaques hostiles de ses ennemis. Ils ne pouvaient se racheter que par des sommes considérables ; un grand nombre fut réduit à la dernière misère. Il suffisait d'être suspect pour être écrasé par toutes ces exactions, p. 260, 261.

Plus de la moitié des biens, meubles et immeubles, rentes et revenus du royaume, étaient séquestrés. On était touché de la ruine et de la désolation d'une foule de familles anciennes et honorables, ruinées pour avoir fait leur devoir, p. 66, 67. L'état du clergé n'était pas moins déplorable : plus de la moitié de ce corps était réduit à la mendicité, sans autre crime que son attachement aux principes civils et religieux garantis par les lois sous l'empire desquelles ils avaient choisi leur état, et par le refus d'un serment qu'ils avaient en horreur, p. 67.

Le Roi, qui connaissait l'état des choses et des esprits, avertissait les royalistes de se tenir en repos, et de cacher leurs véritables sentiments sous le masque républicain, p. 254. Pour lui, pauvre et négligé, il errait en Europe, changeant d'asile suivant les circonstances, et se consolant de ses calamités présentes par l'espoir d'un meilleur avenir, p. 152.

Mais la cause de ce malheureux monarque paraissait à l'univers entier absolument désespérée, p. 341, d'autant plus que, pour sceller ses malheurs, toutes les communes d'Angleterre venaient de signer, sans hésiter, l'engagement solennel de maintenir la forme actuelle du gouvernement, p. 325¹⁰⁰. Ses amis avaient été malheureux dans toutes les entreprises qu'ils avaient essayées pour son service,

¹⁰⁰ En 1659, une année avant la restauration ! Je m'incline devant la volonté du peuple.

ibid. Le sang des plus ardents royalistes avait coulé sur l'échafaud ; d'autres, en plus grand nombre, avaient perdu leur courage dans les prisons ; tous étaient ruinés par les confiscations, les amendes et les impôts extraordinaires. Personne n'osait s'avouer royaliste ; et ce parti paraissait si peu nombreux aux yeux superficiels, que si jamais la nation était libre dans son choix (ce qui ne paraissait pas du tout probable), il paraissait très douteux de savoir quelle forme de gouvernement elle se donnerait, p. 342. Mais au milieu de ces apparences sinistres, *la fortune*¹⁰¹, par un retour extraordinaire, aplanissait au Roi le chemin du trône, et le ramenait en paix et en triomphe au rang de ses ancêtres, p. 342.

Lorsque Monk commença à mettre ses grands projets en exécution, la nation était tombée dans une anarchie complète. Ce général n'avait que six mille hommes, et les forces qu'on pouvait lui opposer étaient cinq fois plus fortes. Dans sa route à Londres, l'élite des habitants de chaque province accourait sur ses pas, et le priait de vouloir bien être l'instrument qui rendrait à la nation la paix, la tranquillité et la jouissance de ces franchises qui appartenaient aux Anglais par droit de naissance, et dont ils avaient été privés si longtemps par des circonstances malheureuses, p. 352. On attendait surtout de lui la convocation légale d'un nouveau parlement, p. 353. Les excès de la tyrannie et ceux de l'anarchie, le souvenir du passé, la crainte de l'avenir, l'indignation contre les excès du pouvoir militaire, tous les sentiments réunis avaient rapproché les partis et formé une coalition tacite entre les royalistes et les presbytériens. Ceux-ci convenaient qu'ils avaient été trop loin, et les leçons de l'expérience les réunissaient enfin au reste de l'Angleterre pour désirer un Roi, seul remède à tant de maux, p. 333, 353¹⁰².

Monk n'avait point cependant encore l'intention de répondre au vœu de ses concitoyens, p. 353. Ce sera même toujours un problème de savoir à quelle époque il voulut un Roi de bonne foi, p. 345. Lorsqu'il fut arrivé à Londres, il se félicita, dans son discours au parlement, d'avoir été choisi par la Providence pour la restauration de ce corps, p. 354. Il ajouta que c'était au parlement actuel qu'il appartenait de prononcer sur la nécessité d'une nouvelle convocation, et que s'il se rendait aux vœux de la nation sur ce point important, il suffirait, pour la sûreté publique, d'exclure de la nouvelle assemblée les fanatiques et les royalistes, deux espèces d'hommes faites pour détruire le gouvernement ou la liberté, p. 355.

Il servit même le long parlement dans une mesure violente, p. 356. Mais, dès qu'il se fut enfin décidé pour une nouvelle convocation, tout le royaume fut

¹⁰¹ Sans doute !

¹⁰² En 1659. Quatre ans plus tôt, les royalistes, suivant ce même historien, se trompaient lourdement, lorsqu'ils s'imaginaient que les ennemis du gouvernement étaient les amis du roi.

transporté de joie. Les royalistes et les presbytériens s'embrassaient et se réunissaient pour maudire leurs tyrans, p. 358. Il ne restait à ceux-ci que quelques hommes désespérés, p. 353 ¹⁰³.

Les républicains décidés et surtout les juges du Roi ne s'oublèrent pas dans cette occasion. Par eux ou par leurs émissaires, ils représentaient aux soldats que tous les actes de bravoure qui les avaient illustrés aux yeux du parlement, seraient des crimes à ceux des royalistes, dont les vengeances n'auraient point de bornes ; qu'il ne fallait pas croire à toutes les protestations d'oubli et de clémence, que l'exécution du Roi, celle de tant de nobles, et l'emprisonnement du reste, étaient des crimes impardonnables aux yeux des royalistes, p. 366.

Mais l'accord de tous les partis formait un de ces torrents populaires que rien ne peut arrêter. Les fanatiques mêmes étaient désarmés, et, suspendus entre le désespoir et l'étonnement, ils laissaient faire ce qu'ils ne pouvaient empêcher, p. 363. La nation voulait *avec une ardeur* infinie, quoiqu'en silence, le rétablissement de la monarchie, *ibid*¹⁰⁴. Les républicains, *qui se trouvaient encore à cette époque maîtres du royaume* ¹⁰⁵, voulurent alors parler de conditions et rappeler d'anciennes propositions ; mais l'opinion publique réprouvait ces capitulations avec le souverain. L'idée seule de négociations et de délais effrayait des hommes harassés par tant de souffrances. D'ailleurs, l'enthousiasme de la liberté, porté au dernier excès, avait fait place, par un mouvement naturel, à un esprit général de loyauté et de subordination. Après les concessions faites à la nation par le feu Roi, la constitution anglaise paraissait suffisamment consolidée, p. 364.

Le parlement, dont les fonctions étaient sur le point d'expirer, avait bien fait une loi pour interdire au peuple la faculté d'élire certaines personnes à la prochaine assemblée, p. 365 ; car il sentait bien que, dans les circonstances actuelles, convoquer librement la nation, c'était rappeler le Roi, p. 361. Mais le peuple se moqua de la loi, et nomma les députés qui lui convinrent, p. 365.

Telle était la disposition générale des esprits, lorsque...

Caetera DESIDERANTUR.

¹⁰³ En 1660 ; mais en 1655, *ils craignaient bien plus le rétablissement de la monarchie qu'ils ne haïssaient le gouvernement établi*, p. 259.

¹⁰⁴ Mais l'année précédente, LE PEUPLE signait, *sans hésiter*, l'engagement de maintenir la république. Ainsi, il ne faut que 365 jours au plus pour changer, dans le cœur de ce souverain, *la haine* ou *l'indifférence* en *ardeur infinie*.

¹⁰⁵ Remarquez bien !

II. POST-SCRIPTUM

La nouvelle édition de cet ouvrage¹⁰⁶ touchait à sa fin, lorsque des Français, dignes d'une entière confiance, m'ont assuré que le livre du *Développement des vrais principes*, etc., que j'ai cité dans le chap. VIII, contient des maximes que le Roi n'approuve point.

« Les magistrats, me disent-ils, auteurs du livre en question, réduisent nos états-généraux à la faculté de faire des doléances, et attribuent aux parlements le droit exclusif de vérifier les lois, celles mêmes qui ont été rendues sur la demande des états; c'est-à-dire qu'ils élèvent la magistrature au-dessus de la nation. »

J'avoue que je n'ai point aperçu cette erreur monstrueuse dans l'ouvrage des magistrats français (qui n'est plus à ma disposition); elle me paraît même exclue par quelques textes de cet ouvrage, cités aux pages 112 et 113 du mien; et l'on a pu voir, dans la note de la page 118, que le livre dont il s'agit a fait naître des objections d'un tout autre genre.

Si, comme on me l'assure, les auteurs se sont écartés des vrais principes sur les droits légitimes de la nation française, je ne m'étonnerais point que leur travail, plein d'ailleurs d'excellentes choses, eût alarmé le Roi; car les personnes mêmes qui n'ont point l'honneur de le connaître savent, par une foule de témoignages irrécusables, que ces droits sacrés n'ont pas de partisan plus loyal que lui, et qu'on ne pourrait l'offenser plus sensiblement qu'en lui prêtant des systèmes contraires.

Je répète que je n'ai lu le livre du *Développement*, etc., dans aucune vue systématique. Séparé de mes livres depuis longtemps, obligé d'employer, non ceux que je cherchais, mais ceux que je trouvais; réduit même à citer souvent de mémoire ou sur des notes prises anciennement, j'avais besoin d'un recueil de cette nature pour rassembler mes idées. Il me fut indiqué (je dois le dire) par le mal qu'en disaient les ennemis de la royauté; mais s'il contient des erreurs qui m'ont échappé, je les désavoue sincèrement. Étranger à tous les systèmes, à tous les partis, à toutes les haines, par caractère, par réflexion, par position, je serai as-

¹⁰⁶ C'est la troisième en cinq mois, en comptant la contrefaçon française qui vient de paraître. Celle-ci a copié fidèlement les innombrables fautes de la première, et en a ajouté d'autres. (Note de l'éditeur de 1821.)

CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE

surément très satisfait de tout lecteur qui me lira avec des intentions aussi pures que celles qui ont dicté mon ouvrage.

Si je voulais, au reste, examiner la nature des différents pouvoirs dont se composait l'ancienne constitution française; si je voulais remonter à la source des équivoques, et présenter des idées claires sur l'essence, les fonctions, les droits, les griefs et les torts des parlements, je sortirais des bornes d'un *post-scriptum*, même de celles de mon ouvrage; et je ferais d'ailleurs une chose parfaitement inutile. Si la nation française revient à son Roi, comme tout ami de l'ordre doit le désirer, et si elle a des assemblées nationales régulières, les pouvoirs quelconques viendront naturellement se ranger à leur place, sans contradiction et sans secousse. Dans toutes les suppositions, les prétentions exagérées des parlements, les discussions et les querelles qu'elles ont fait naître, me paraissent appartenir entièrement à l'histoire ancienne.

Table des matières

PLAN DE RÉFORME DE LA SOCIÉTÉ DES FRANCS-MAÇONS

Les origines de la Franc-Maçonnerie	7
Les supérieurs inconnus	10
Les Templiers	11
Les mystères antiques	13
Le recrutement des loges	20
Cérémonies et règlements, œuvres de bienfaisance	22
(Le premier grade)	22
L'instruction des gouvernements	27
(Second grade)	27
L'union des églises	29
Le christianisme transcendant	31
(Troisième grade)	31
Réformes proposées	36
Le serment maçonnique	40

CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE

Chapitre premier :	
Des révolutions	42
Chapitre II :	
Conjectures sur les voies de la Providence dans la révolution française	46
Chapitre III :	
De la destruction violente de l'espèce humaine	57
Chapitre IV :	
La république française peut-elle durer?	64
Chapitre V :	
De la révolution française considérée dans son caractère antireligieux. —	
Digression sur le christianisme	72
Chapitre VI :	
De l'influence divine dans les constitutions politiques	78
Chapitre VII :	
Signes de nullité dans le gouvernement français	83

PLAN DE RÉFORME DE LA SOCIÉTÉ DES FRANCS-MAÇONS

Chapitre VIII:
De l'ancienne constitution française. — Digression sur le Roi et sur sa
déclaration aux Français du mois de juillet 179390

Chapitre IX:
Comment se fera la contre-révolution, si elle arrive? 103

Chapitre X:
Des prétendus dangers d'une contre-révolution.
1. considérations générales 108
2. des biens nationaux 117
3. des vengeances 118

ANNEXES

I. Fragment d'une histoire de la révolution anglaise, par David Hume.129
II. Post-scriptum.....142



© Arbre d'Or, Genève, décembre 2006
<http://www.arbredor.com>

Illustration de couverture : Maître par Karl Vogel von Vogelstein, vers 1810, D.R.
Composition et mise en page : © ATHENA PRODUCTIONS/PhC